

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 12 janvier 2015** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M. Donald Alarie, maire, et à laquelle assistaient :

Mesdames **Andrée Boivin**
Carmen Côté

Messieurs : **Yves Côté**
Jonathan Girard
Jean-Yves Lacroix

Le directeur général et secrétaire-trésorier **Serge Côté** est également présent.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes (1), constate le quorum et ouvre la séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, 8 et 22 décembre 2014

15-01-01 Il est proposé par **Carmen Côté** et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des séances de décembre selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et ce comme s'ils avaient été lus.

3. ADOPTION DES COMPTES

15-01-02 Il est proposé par **Andrée Boivin** et résolu unanimement d'accepter et d'adopter les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	33 356.36	
Poste Canada	57.52	frais de poste Babillard décembre
Robert, Benoit	467.47	salaire pompier payé par chèque
Roy, Gérard	200.00	location terrain stationnement Royaume-des-Cèdres
Poste Canada	130.74	frais poste calendrier et feuille autobus pompier
Hydro-Québec	862.31	protection hydro travaux caserne remboursé par Serge Rénovation

Comptes à payer

BARRETTE RENALD	235.07	Frais déplacement 25 décembre 14
CABLEVISION	85.03	Internet aréna
CAUAT	749.91	Répartition incendie pour 2015
BERGERON ELECTRONIQUE	25.28	Batterie téléphone aréna
CIMCO REFRIGERATION	5 857.57	Travaux remplacer pompe saumure
CLEAN SCENE	28.66	Nettoyage vêtements
DESJARDINS ASSURANCES	1 454.01	Assurance collective pour janvier 15
J. DROLET ET FILS	43.96	Vis perceuse autobus pompier
GADI	54.27	Douilles fluorescent aréna
GARAGE MARC COTE	2 145.31	Carburant et quincaillerie
GAUTHIER, NIL	366.75	Frais déplacement 25 décembre 14
GROUPE STAVIBEL	537.71	Ingénieur dépôt neiges usées oct/nov
GROUPE ULTIMA	39 973.00	Assurances pour 2015
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	464.65	Réparer pièces zamboni
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	273.24	Impression Babillard décembre 14
LACROIX, SYLVAIN	436.05	Frais déplacement 25-26 décembre
LOGITEM	85.97	Fournitures bureau pompier
MRC DE TÉMISCAMINGUE	221.00	Particuliers Fabre (mat. Résiduelles)
MULTILAB DIRECT	47.14	Analyses eau potable
PIECES AUTO BROUSSEAU	99.50	Entretien garage
PG SOLUTION	7 214.69	Contrat d'entretien et soutien 2015
PROPANE NORD-OUEST	942.46	Propane aréna et zamboni
Quincaillerie Ville-Marie	82.23	Batteries lampes de poche pompiers
R.P. EXPRESS INC.	25.07	Frais de livraison analyses d'eau

SOCAN	119.93	Droits de licence pour 2015
SOUDURE ARCO	154.32	Entretien autobus, backhoe, sableuse
TEMLAC LTEE	207.29	Lumières casque pompier, pièce mack
YVON CHAMPOUX INC	972.92	Entretien chambre arbitre *

* Remboursé par le comité récréatif.

4. DEMANDES VERBALES

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

M. Richard Badeau, résident à la Baie-de-la-Mine, s'informe à l'effet qu'il y aurait eu des commentaires négatifs concernant l'entretien du réseau routier depuis le début de l'hiver. M. Badeau mentionne qu'il a travaillé partout au Témiscamingue pendant plusieurs années et qu'il considère que c'est ici que l'entretien se démarque. Il remercie les employés municipaux pour leur excellent travail tout au long de l'année, et particulièrement en période hivernale où les conditions d'entretien sont parfois très difficiles.

Considérant l'absence du contremaître municipal, il est convenu de l'aviser et que le message soit également transmis aux autres employés de la voirie.

5. DÉMISSION ISABELLE AUBÉ

15-01-02a Dans une lettre datée du 12 janvier 2014 et transmise par courriel à la direction générale ce même jour, M^{me} Isabelle Aubé, conseillère du district électoral #3, remet sa démission en tant que membre du conseil municipal. Conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général dépose cette lettre de démission effective le 12 janvier. M^{me} Aubé invoque des raisons purement personnelles.

Considérant qu'en vertu de l'article 339 de la Loi le président d'élection doit décréter la tenue du scrutin parmi les dimanches compris dans les 4 mois de l'avis, soit le 12 janvier;

Considérant l'adoption du budget, la fin de l'année financière et l'envoi et la perception des comptes de taxes dans un avenir rapproché;

En conséquence, le président d'élection avise le conseil municipal, et ce conformément aux dispositions de l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums, qu'un scrutin sera tenu dimanche le 19 avril 2014 pour combler le poste de conseiller du district électoral #3.

La période de mise en candidature se tiendra du 6 au 20 mars. Le vote par anticipation, quant à lui, aura lieu dimanche le 12 avril.

Le district électoral #3 regroupe le chemin de 2^e-et-3^e-Rangs (numéros civiques 551 à 1049), le chemin de la Baie-de-la-Mine (numéros civiques 341 à 537), la route du Petit-Rang-Trois, la Route-du-Quai, le chemin du Roi, le chemin Girard et le chemin du Royaume-des-Cèdres. Il n'est pas obligatoire d'habiter ce secteur pour se porter candidat mais seuls les électeurs de ce secteur ont le droit de voter.

6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FORMATION POMPIERS

15-01-03 **Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues prévoit la formation de trois pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscamingue en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscamingue.

APPUI – CLAUSE GRAND-PÈRE

15-01-04 **Considérant** l'intention du gouvernement d'abolir la clause de droits acquis qui permet à des pompiers volontaires ou à temps partiel d'être soustraits à l'obligation de mettre leur formation à jour;

Considérant que les services incendies de la MRC de Témiscamingue sont constitués à 100 % de pompiers volontaires;

Considérant que 37 % des pompiers volontaires du Témiscamingue se prévalent à l'heure actuelle de la clause grand-père qui exempts tous pompiers en exercice avant 1998 de suivre la formation *pompier 1*;

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie du Témiscamingue prévoit la nécessité de maintenir une force de frappe considérable pour assurer l'efficacité des interventions sur un incendie;

Considérant que ces pompiers sont des vétérans, procurant à chaque service de sécurité incendie du territoire une très grande expertise terrain;

Considérant que dans les milieux ruraux, le recrutement s'avère difficile;

Considérant les impacts qu'auraient une telle mesure sur nos services de sécurité incendie, remettant même en question leurs capacités d'intervenir sur les lieux d'incendies;

Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Jonathan Girard et résolu unanimement

- ❖ D'exiger du ministère de la Sécurité publique le maintien intégral de la clause grand-père pour tous les pompiers volontaires en fonction avant 1998;
- ❖ De demander au ministère de la Sécurité publique de ne pas modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*, à moins de le moduler et d'y inclure une clause ruralité pour tenir compte de la réalité des MRC et/ou municipalités à caractère rural;
- ❖ Que la présente résolution soit expédiée à M^{me} Lise Thériault, ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

7. PACTE RURAL 2015: MODALITÉS

Les modalités pour le dépôt des projets 2015 seront rendues publiques le 19 janvier. Selon nos informations, la date limite de présentation sera le 28 février.

8. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

15-01-05 Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les élus. Le relevé sera également transmis au ministère, conformément aux dispositions de l'article 360.2 de la Loi.

9. RENCONTRE BUDGÉTAIRE

On convient que les rencontres budgétaires se fassent mercredi le 21 janvier à compter de 14 h jusqu'à 18 h et jeudi le 22 janvier à compter de 18 h 30.

10. VARIA...

DESCENTE MINE-AIGUEBELLE

15-01-06 Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement de remercier publiquement et personnellement M. Gérard Vaillancourt pour l'aménagement d'une descente sur sa propriété tout près de Témisca Silice. Cette descente a été faite pour permettre aux pêcheurs d'avoir accès au lac dans un secteur où la pêche blanche est très populaire.

On convient également de vérifier auprès de M. Vaillancourt s'il aurait un intérêt à vendre cet accès à la municipalité.

VÉHICULE D'URGENCE (autobus) – VENTE PAR SOUMISSION

15-01-07 Considérant l'appel d'offres fait publiquement pour la vente de l'ancien véhicule d'urgence du service d'incendie;

Considérant qu'à l'expiration du délai, soit ce lundi à compter de 15 h, une seule proposition a été faite à la municipalité;

Considérant les frais que devrait assumer la municipalité pour disposer du véhicules;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser la vente, pour les pièces et sans garantie aucune, du véhicule de marque Ford, numéro d'identification : 1FDNJ65P4JVA01812, modèle B600, année 1988, à M. Roger Durand de Saint-Bruno-de-Guigues pour la somme totale de 505 \$.

SENTIERS DE MOTONEIGES

Bien que le projet de relocalisation soit toujours à propos, le sentier actuel demeure. Le club nous avisera dès qu'il y aura du nouveau dans ce dossier. On parle ici de la relocalisation du sentier dans le chemin du Petit-Trois.

DEMANDE DE RENCONTRE–ARÉNAS DU TÉMISCAMINGUE

La ville de Ville-Marie souhaite organiser une rencontre pour discuter de différents sujets relatifs à la gestion de nos arénas. Le directeur général informera le conseiller Yves Côté de la tenue de cette rencontre qui se tiendra un soir dans les semaines à venir.

DEMANDE FORMATION – YVES CÔTÉ

15-01-08 L'Union des Producteurs agricoles du Québec organise une séance de formation à Longueuil relative au « rôles et fonctionnement des pouvoirs municipaux » en matière agricole. M. Côté aimerait participer à cette rencontre, pour le compte de la municipalité, dans le contexte du développement des porcheries au Témiscamingue. Considérant que cette formation est implicitement orientée vers et pour les producteurs agricoles et qu'il serait difficile de justifier notre participation en tant que municipalité, il est proposé par Carmen Côté et majoritairement résolu que la demande soit refusée.

- Commandite Festival western;

- 15-01-09 Considérant l'entente qui lie la municipalité et le Festival western depuis de nombreuses années et considérant que la municipalité souhaite poursuivre son engagement envers le festival, il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement d'autoriser M. le maire à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, l'entente relative à la participation financière de 2 500 \$ en argent de même que 3 000 \$ en échanges de services divers.

- Association de riverains

Intérêt d'un citoyen pour démarrer une association de riverains du lac Témiscamingue. L'information sera transmise via le Babillard.

- Rencontre d'information de l'Unité Permanente Anticorruption (UPAC)

Les élus sont conviés mercredi le 28 janvier à compter de 19 h à Laverlochère. Quant aux directeurs généraux, cette rencontre aura lieu à la MRC le même jour à compter de 10 h.

- Partage de main-d'œuvre – demande de la municipalité de Béarn

- 15-01-10 Privée de son responsable de l'assainissement des eaux pour cause de maladie, la municipalité de Béarn s'informe si des municipalités seraient disposées à « partager » leur ressource moyennant une entente à être négociée entre les parties.

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'indiquer notre intérêt, sujet à discussion avec les employés municipaux, où on établirait simplement un taux horaire pour une période déterminée selon notre disponibilité.

- Rappel : 5 à 7 du monde municipal à l'Éden rouge, jeudi le 15 janvier. Information.**Demande MTO – CPTAQ – balises aéroport**

- 15-01-11 Considérant la demande du ministère des Transports du Québec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'installer des balises lumineuses à l'aéroport de Saint-Bruno-de-Guigues;

Considérant que cette demande est essentielle puisqu'il s'agit d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture en zone agricole;

Considérant que cette installation est rendue nécessaire pour répondre aux normes de Transport Canada;

En conséquence, il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement d'appuyer la demande du ministère des Transports du Québec pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 3 909 870, soit pour l'installation de balises lumineuses à l'aéroport de Saint-Bruno-de-Guigues. Il est entendu que le projet vise à obtenir une servitude réelle et perpétuelle de balisage lumineux ainsi qu'une servitude temporaire de travail de 2 ans.

- Fondation de l'UQAT : demande de participation de 1 \$ per capita.

La fondation de l'UQAT réitère sa demande d'engagement à la municipalité pour qu'elle participe, à raison de 1 \$/capita, au fonds de la fondation et ce pour les 5 prochaines années, soit approximativement 1 160 \$/an.

À titre d'information, les 5 dernières années étaient essentiellement consacrées au centre de recherche de Notre-Dame-du-Nord.

On convient de faire des vérifications supplémentaires avant d'aller de l'avant dans cet engagement. On se questionne notamment sur l'avenir du centre de recherche, sa propriété, sur l'orientation des autres municipalités, de la MRC, bref, la décision est remise à une prochaine séance.

12.PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

13.LEVÉE OU AJOURNEMENT

15-01-12 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever l'assemblée, il est présentement 21 h 52.

Je, Donald Alarie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Alarie
Maire

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le 26 janvier 2015 à compter de 19 h 00 à la salle municipale du centre communautaire sous la présidence de M. Donald Alarie, maire, et à laquelle assistaient :

Mesdames Andrée Boivin
Carmen Côté

Messieurs : Yves Côté
Jean-Yves Lacroix

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

La présente séance a été convoquée par le maire conformément aux dispositions du code municipal relative aux séances extraordinaires.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT #421-01-15, BUDGET 2015 ET TAUX DE TAXATION 2015.

15-01-01-2

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES
COMTÉ DE TEMISCAMINGUE
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT #421-01-15

CONCERNANT LES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ, LE PAIEMENT DES TAXES EN VERSEMENTS, LES DIFFÉRENTS TAUX DE SERVICES, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE POUR L'ANNÉE 2015 de même que les tarifs des différents services offerts par la municipalité en 2015.

ATTENDU QUE CE CONSEIL se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration et faire face aux obligations et services offerts par la municipalité;

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue lundi le 8 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement que le présent règlement #421-01-15 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit, savoir :

ARTICLE 1.

Les prévisions budgétaires des revenus au montant de 1 500 000 \$ et des dépenses au montant de 1 888 000 \$ sont adoptées telles qu'elles apparaissent au document "**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015**". Pour en arriver à l'équilibre budgétaire, le conseil s'approprie une somme de 250 000 \$ à même le surplus accumulé libre, une somme de 18 000 \$ du fonds environnemental, un montant de 105 000 \$ du programme de la taxe d'accise et de 15 000 \$ du programme d'amélioration de la voirie locale (à confirmer).

ARTICLE 2.

Une taxe foncière d'un dollar vingt- (1.20 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation sera imposée sur toutes les propriétés imposables situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2015.

ARTICLE 3.

Une compensation pour le service d'eau sera imposée selon la règle suivante à toutes les propriétés imposables bénéficiant du service d'aqueduc:

- Une tarification minimum par compteur de 130 \$ annuellement, représentant une consommation minimale de 147 mètres cube d'eau par année, montant qui sera facturé directement au compte de taxes annuel;

- Une tarification de quatre-vingt-dix cents (90 ¢) le mètre cube pour les mètres cubes excédant 147 mètres cube, facture transmise aux usagers à la fin de l'année 2015.

Dans le cas où un compteur enregistre incorrectement ou lorsque l'absence d'un compteur réglementaire est constatée, la municipalité peut, à son choix, exiger pour l'eau fournie pendant le temps que l'appareil aurait mal fonctionné ou aurait dû être installé, soit l'équivalent de la quantité d'eau consommée durant le terme correspondant de l'année précédent immédiatement l'époque où cette défectuosité se serait produite, soit encore la valeur moyenne de l'eau fournie aux unités semblables ou selon entente entre les parties.

ARTICLE 4.

Une compensation pour le service d'enlèvement des ordures sera imposée à toutes les unités d'évaluation portées au rôle bénéficiant du service, par logement ou entité indépendante, suivant la répartition suivante :

Service résidentiel :	210.00 \$	non rattaché à une activité agricole, par logement
	105.00 \$	rattaché à une activité agricole
	280.00 \$	maison bi-générationnelle
Service chalet :	110.00 \$	(saisonnier)

Service commercial :

- catégorie 1 : 560.00 \$
Commerces qui, en plus du service régulier, exigent une cueillette additionnelle pour les ordures et/ou le compost et/ou la récupération.

- catégorie 2 : 440.00 \$
Regroupe les autres commerces

- catégorie 3 : 55.00 \$
Salons de coiffure et soins personnels

- catégorie 4 : 210.00 \$
Cueillette à domicile (non commercial mais nécessitant un déplacement du camion ailleurs qu'en bordure de route). Ce montant est facturé en surplus du tarif de base.

- catégorie 5 :
Ferme 105.00 \$ (rattachée à une activité résidentielle)
210.00 \$ (non rattaché à une activité résidentielle)

Dans le cas de pluralité de taux, ceux-ci sont calculés individuellement (résidence avec salon de coiffure: 210 \$ + 55 \$ = 265 \$) (maison résidentielle et ferme: 105 \$ + 105 \$ = 210.00 \$)

Tous les citoyens, commerces, entreprises ou autres utilisateurs de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues qui acheminent des matières résiduelles ou facturables à l'écocentre de St-Édouard-de-Fabre seront facturés au coût suivant :

- 200 \$ la tonne si les matières ne sont pas triées
- Gratuit si les matières sont triées.

Tous les citoyens, commerces, entreprises ou autres utilisateurs de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues pourront toutefois acheminer un cumulatif de 5 tonnes par année à St-Édouard-de-Fabre sans être facturés. Tout cumulatif dépassant 5 tonnes sera facturé selon les tarifs ci-hauts mentionnés.

La facturation sera établie au coût réel selon le tonnage que la MRC de Témiscamingue fera parvenir à la municipalité de St-Bruno-de-Guigues. Ce montant sera facturé aux utilisateurs suite à la réception du rapport d'utilisation fourni par la MRC de Témiscamingue périodiquement et sera assimilable au compte de taxes de l'utilisateur.

Advenant le cas où le relais d'écocentre de St-Édouard-de-Fabre amende ses taux, les taux seront automatiquement réajustés par voie de résolution.

ARTICLE 5.

Une compensation pour service d'égout (assainissement des eaux) sera imposée à toutes les unités d'évaluation portées au rôle bénéficiant du service, par logement ou entité indépendante suivant la répartition suivante :

Résidentiel :	135.00 \$ par logement
	185.00 \$ maison bi-générationnelle

Commercial :

- catégorie 1 :	80.00 \$
Dépanneur	
Boucherie Fruits -légumes	
Salons coiffure, soins personnels, services	
- catégorie 2 :	110.00 \$
Garages	
Atelier de débosselage Paquin	
Clinique vétérinaire	
Casse-croûte "Entre Guigues-mets"	
Les pros du plancher	
- catégorie 3 :	215.00 \$
Brasseries	
Caisse Populaire	
Automobile Paquin	
Transport G.G.R.	
- catégorie 4 :	325.00 \$
Hydro-Québec	
- catégorie 5 :	430.00 \$
Maison d'hébergement	

Dans le cas de pluralité de taux, ceux-ci sont calculés individuellement (article 4).

ARTICLE 6.

Si le montant du compte de taxes est supérieur à 300.00 \$, le compte peut être payé en trois (3) versements égaux. Le premier versement sera exigible trente (30) jours après l'envoi du compte et le second au plus tard le 15 juin 2015 et le troisième et dernier versement le 15 septembre 2015.

ARTICLE 7.

En ce qui concerne la facturation des taxes de services pour les loyers (égouts, vidanges), une demande de crédit ne pourra être exigée que si le loyer est vacant pour une période de 6 mois ou plus dans l'année. Le crédit sera de 50 % du taux des services applicables.

ARTICLE 8.

Pour les fins du présent règlement, la facturation des services par logement s'applique à toutes les unités de logements indépendantes.

ARTICLE 9.

Pour l'année 2015, la tarification des différents services est établie comme suit :

LOCATION:

Gymnase	: 350 \$	noces, danse, activités diverses
(90' x 50')	: 50 \$	cuisine (en plus du 350 \$ pour la salle)
Remboursement de dépôt	: 100 \$	en cas d'annulation, le dépôt est remboursable si la salle louée à la date prévue
	: 20 \$	soirée, clubs organisés non-résidents
	: 0 \$	soirée, organisme ou autre local (loisir)
Salle municipale	: 0 \$	réunion organisme local
(34' x 45')	: 30 \$	réunion régionale (soirée)
	: 40 \$	journée entière, organisme
	: 80 \$	soirées diverses (soirées des fêtes, party, autres)
Salon funéraire	: 0 \$	décès
	:	pour autres activités, même tarif que salle municipale
Salle Age d'or	: 150 \$	membre et non-membre
(Géré par le club)	75 \$	décès (dans le cas où la salle est trop petite, on prend généralement le gymnase et le 75 \$ est payable à la municipalité)

Aréna	: 900 \$	Jour de l'activité, incluant la journée précédente et suivante. jours additionnels: 100 \$/jour Si employés : 25 \$/l'heure
Salle en haut de l'aréna:	175 \$	cuisine et bar inclus
	100 \$	période des fêtes
Kiosque de la plage publique	0 \$	gratuit
	50 \$	service de l'électricité (1 jour)
	70 \$	service de l'électricité (fin de semaine, Vendredi au dimanche)
DIVERS:		
Vente de matériel	: coutant	
Échafauds	: 2 \$/	section/jour
Niveleuse	: 80 \$/	heure
Camion incendie	: 80 \$/	heure (situation particulière, pas de remplissage de piscines)
Backhoe	: 60 \$/	heure
Citerne	: 60 \$/	heure (situation particulière, pas de remplissage de piscines)
Balai mécanique	: 60 \$/	heure avec homme
Dégeleuse	: 50 \$/	heure avec homme départ du garage
Faucheuse	: 60 \$/	heure avec homme, départ du garage
Sablage	: 30 \$/	(négociable en fonction du temps)
Eau	: 0.02 \$/	gallon
Chaises	: 0.25 \$/	unité
Tables	: 2.00 \$/	unité
Location âge d'or	: 120 \$/	mois (1 440 \$/an) (le club est locataire)

N.B. Ces tarifs peuvent être modifiés par simple résolution.

ARTICLE 10.

Un taux d'intérêts de l'ordre d'un et demi pour-cent (1.5 %) par mois, soit dix-huit pour-cent (18 %) par année sera exigible à tout contribuable n'ayant pas respecté les échéances de ses versements, aussi bien en ce qui concerne la facturation de services (facturation diverse comme location de salles, droit de mutation, etc.) qu'en ce qui concerne les taxes municipales (foncières et services). La date du calcul des intérêts sera celle d'échéance de chaque versement pour les taxes municipales et de 30 jours suivant la date de facturation pour les factures autres que les taxes.

ADOPTÉ lors de la séance extraordinaire du 26 janvier 2015.

Donald Alarie
Maire

Serge Côté
D.G., Sec.-très.

AVIS DE MOTION : 8 décembre 2014
ADOPTION : 26 janvier 2015
PUBLICATION :
ENTRÉE EN VIGUEUR :

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un contribuable s'informe si les informations relatives au budget seront publiées dans le Babillard. On lui confirme que les grandes lignes se retrouveront effectivement dans le journal local.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15-01-02-2 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever l'assemblée, il est présentement 20 h 12.

Je, Donald Alarie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Alarie
Maire

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 9 février** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, et à laquelle assistaient :

Mesdames **Andrée Boivin**
Carmen Côté

Messieurs : **Yves Côté**
Jonathan Girard

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Lacroix souhaite la bienvenue aux 3 personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

15-02-01 Sur proposition de Jonathan Girard, il est résolu unanimement d'approuver et adopter les procès-verbaux des séances du 12 et 26 janvier, et ce tels qu'ils furent soumis aux membres du conseil avant la présente séance.

3. ADOPTION DES COMPTES

15-02-02 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	23 543.48	
Remises fédérales	4 108.83	
Remises provinciales	9 126.88	
Télébec	131.02	téléphone Domaine Breen
	214.19	téléphone bureau municipal
	163.08	téléphone aréna
Bell Mobilité	106.50	cellulaires voirie et administration
ACN	11.03	interurbains bureau

N.B. : Les montants d'électricité et de téléphone sont acceptés en fonction des montants budgétaires pour l'année 2015.

Comptes à payer

A.D.M.Q.	735.75	Cotisation-assurance ADMQ
ARBRONORD INC	220.61	Entretien Mack
BARRETTE RENALD	336.20	Déplacement 1 janvier + bottes
CABLEVISION	85.03	Internet aréna février 2015
POSTES CANADA	58.08	Frais poste Babillard janvier
BERGERON ELECTRONIQUE	19.53	Nettoyeur pour console aréna
CLEAN SCENE	57.32	Nettoyage vêtements
COTE, SERGE (PETITE CAISSE)	47.35	Remboursement petite caisse
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement janvier 15
	292.04	Hôtel réunion Val d'or sept14
C.R.S.B.P. DE L'ABITIBI-	6 806.42	Cotisation2015,support technique
DESJARDINS FINANCIERE	1 454.01	Assurance collective février15
DISTRIBUTION SOGITEX	793.43	Produits nettoiyants
GARAGE MARC COTE	6 035.83	Carburant
GAUTHIER, NIL	364.48	Frais déplacement et botte
GROUPE ULTIMA (MMQ)	39 690.00	Assurances générales
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	120.45	Entretien Backhoe
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	289.97	Impression Babillard janvier
IMPRIM ACTION	270.19	Enveloppes personnalisées
JACQUES, RICHARD	140.00	Allocation bottes de travail
	100.00	Frais déplacement réunion Rouyn
LACROIX, SYLVAIN	140.00	Allocation bottes de travail
LOGITEM	42.07	Fournitures de bureau
AGRIMAX	42.12	Filtre huile Backhoe

MAGNUS	444.65	Contrat entretien janvier
MÉMOIRES DES CHEMINS D'EAU	500.00	Adhésion 2015
MÉTAL AIR	587.76	Huile compresseurs
LA COOP VAL-NORD	4 131.10	Sel adoucisseur
MICROTEC SECURI-T 60/40	189.71	Télésurveillance Domaine 2015
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	6 787.71 1 187.02 64 747.00	Collecte sélective décembre14 Mutation, radio, téléavertisseur Quote-part 1 ^{er} versement
MULTILAB DIRECT	134.53	Analyse eau potable et usée
MUNICIPALITE ST-EUGENE	18 139.90	Relais écocentre juil. à déc. 14
PIECES AUTO BROUSSEAU	334.82	Autobus(147.02)garage(187.80)
PG SOLUTIONS	391.14	Comptes taxes, chèques
PROPANE NORD-OUEST	3 765.24	Propane et nettoyage fourneau
PRO-PORTES	574.88	Bras de sécurité porte de bande
QUEBEC MUNICIPAL	321.93	Adhésion annuelle
Quincaillerie Ville-Marie	53.05	Cônes orange
RESEAU MUSEAL ABITIBI-TEMIS.	100.00	Adhésion annuelle Domaine
R.P. EXPRESS INC.	34.57	Frais de livraison
S.A.D.A.C.	239.73	Affûtage couteau zamboni
ST-GERMAIN NOEL	215.00	Frais déplacement janvier 15 +
THIBAUT	89.02	Entretien Mack
F.Q.M.	97.73	Formation ROMAEU

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. ÉLECTION – DISTRICT #3

Rappel concernant les dates importantes de l'élection du 19 avril. Période de mise en candidature du 6 au 20 mars. Seuls les électeurs du district #3 peuvent voter mais il n'est pas nécessaire d'être inscrit sur la liste électorale du district #3 pour se porter candidat.

6. ACHAT DE TERRAIN – CSLT – TRAVAUX AGRANDISSEMENT

15-02-03 Considérant que la municipalité réalisera des travaux d'agrandissement pour entrepôt à l'été prochain;

Considérant qu'il est présentement difficile de déterminer les limites de propriété exactes entre la municipalité et l'emplacement de l'école;

Considérant que la municipalité devra se porter acquéreur d'une superficie de terrain à déterminer pour réaliser le projet;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Jonathan Girard et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à mandater un arpenteur géomètre pour faire un certificat de localisation du terrain où est situé le centre communautaire. La superficie à acquérir sera déterminée par la suite, en fonction du certificat de localisation et de la configuration finale de l'agrandissement.

7. DÉPÔT DE NEIGES USÉES – ENLEVER CLÔTURE

15-02-04 Considérant que le ministère de l'environnement a émis un certificat d'autorisation pour l'aménagement du site de neiges usées situé à l'extrémité de la rue Mouttet Nord;

Considérant que selon les informations fournies par Stavibel, mandataire de la municipalité dans ce dossier, une clôture devait être installée tout autour du site;

Considérant qu'en vertu de la réglementation, une telle clôture n'est pas obligatoire tel que le spécifie le « Guide d'aménagement des lieux de neige... » à l'article 3.2 :

Clôture

La présence d'accumulation d'eau comporte un risque pour les travailleurs ainsi que pour les citoyens. Il faut prévoir un accès limité au site, et l'installation de clôtures est fortement recommandée.

Considérant qu'il n'est donc pas nécessaire de clôturer l'ensemble du site mais bien l'endroit où il y aura un bassin de sédimentation puisqu'il n'y aura pas d'accumulation d'eau dans les fossés au pourtour du site;

Considérant l'aménagement de l'entrée qui limite l'accès au site;

Considérant que l'emplacement sert de terrain de camping à l'été et qu'une clôture constituerait une nuisance visuelle;

Considérant que l'aménagement d'une telle clôture représente des frais de près de 20 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement de demander une modification au « Certificat d'Aménagement » pour le site de neiges usées, en tenant compte qu'il n'y aura une clôture que pour limiter le bassin de sédimentation.

8. CONTRIBUTION TRANSPORT ADAPTÉ 5 879 \$

15-02-05 Sur proposition d'Andrée Boivin, il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 5 879 \$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du budget global, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service à 75 %, le solde (5 %) étant financé par les usagers.

9. DÉROGATION MARTIN HAMELIN

15-02-06 Considérant le certificat de localisation déposé pour la propriété sise au 971, chemin du Royaume-des-Cèdres;

Considérant que le garage que l'on retrouve sur cette propriété est situé à 85 centimètres de l'emprise du chemin au lieu de 100 centimètres (1 mètre) prescrit par le règlement de zonage;

Considérant la largeur de l'emprise à cet endroit en particulier qui est largement supérieure à l'emprise normale du secteur;

En conséquence, il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement d'enclencher le processus d'obtention d'une dérogation mineure pour l'emplacement du garage.

10. PACTE RURAL

Une somme d'un peu plus de 300 000 \$ est disponible (maximum de 25 000 \$ par projet) pour la présentation de projets dans le cadre du pacte rural. On retrouve toutes les informations pertinentes sur le site de la MRC à l'adresse www.mrctemiscamingue.qc.ca, sous l'onglet « services et programmes », ensuite « développement rural (pacte rural, etc.) ».

Il n'y a pas de projets prévus à la municipalité pour cette année, mais on compte bien en présenter l'an prochain.

11. SIGNALISATION AU BAS DU ROYAUME-DES-CÈDRES

Retour sur la pertinence de mettre un « ARRÊT » au bas de la côte du Royaume. Ce point ayant déjà été largement analysé, la décision prise demeure.

12. BACKHOE

Considérant la politique de gestion contractuelle de la municipalité et considérant qu'il a été prévu au budget de faire l'achat d'un backhoe neuf, le directeur verra à former le comité de sélection pour analyser les options possibles.

13. ARÉNA

- Correspondance relative à une rencontre entre les 3 municipalités

15-02-07 Considérant qu'une rencontre était à prévoir avec les municipalités de Notre-Dame-du-Nord et Ville-Marie concernant différents dossiers relatifs à la gestion des arénas;

Considérant qu'il a été convenu avec les directions générales de reporter cette rencontre au printemps puisque la Ville de Ville-Marie entreprend actuellement une révision complète de son offre de services de loisirs, principalement sa facturation;

Considérant le courriel transmis par le maire de Ville-Marie à la suite du report de cette rencontre, lequel contenait des commentaires désobligeants à l'égard des municipalités de Notre-Dame-du-Nord et Saint-Bruno-de-Guigues;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement que le conseiller Yves Côté transmette une lettre au maire de Ville-Marie en réponse au courriel en question. Ladite lettre est remise aux membres du conseil et approuvée par ceux-ci. Une copie sera également transmise aux destinataires du courriel en question.

- Détecteur d'ammoniac

15-02-08 Considérant qu'il n'est plus possible de faire la maintenance sur l'appareil en place, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement de procéder au remplacement du détecteur d'ammoniac à la salle des compresseur, au montant de 1 355 \$ plus installation.

- Patinage le samedi après-midi

Sujet remis à la fin de la présente séance.

- Grille des tarifs de la région. Information.

Compilation des différents taux de location des arénas de la région remise aux membres du conseil, à titre indicatif.

- Restaurant de l'aréna :

Kevin Woodburry a avisé le directeur général qu'ils mettaient fin aux opérations du restaurant à la fin de la présente saison, soit vers le 15 mars. M. Woodburry invoque des raisons personnelles pour terminer avant la fin de la présente entente, soit jusqu'en septembre prochain.

Il faudra donc voir à trouver quelqu'un l'an prochain. Indiquer dans le Babillard que les personnes intéressées peuvent s'informer à la municipalité.

L'entente actuelle pourrait servir base contractuelle pour négocier avec un restaurateur éventuel.

- Ouvrir ou fermer la salle du haut

15-02-09 Considérant qu'en « période de pointe », les responsables à l'aréna ouvrent la salle du haut pour accommoder les utilisateurs du restaurant et que celle-ci est alors disponible pour que les gens puissent y aller et regarder les parties, il est proposé par

Carmen Côté et résolu unanimement de maintenir la salle ouverte au public pendant les matchs de hockey mineur.

14. VARIA...

Aucun point.

15. CORRESPONDANCE

- Saine habitude de vie

Hélène Laverdière participera aux rencontres prévues pour le plan d'action.

- Appui – acquisition collective de pochoirs pour jeux au sol

15-02-10 Considérant la demande d'appui pour l'acquisition de pochoirs (stencils) pour jeux au sol;

Considérant qu'un tel achat permettra aux municipalités participantes de doter leurs installations récréatives de jeux originaux favorisant l'activité physique des jeunes et moins jeunes, et ce à peu de frais;

Considérant le volet collectif et rassembleur du projet;

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'appuyer fortement ce projet présenté au « pacte rural 2015 ».

Avril est le Mois de la jonquille

15-02-11 CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

- Invitation, conférence sur le plan de développement de la zone agricole

Mardi le 24 février à compter de 10 h 30 à l'Éden Rouge.

- Ristourne MMO (Mutuelle des municipalités du Québec) : 2 610 \$

Information.

- 174 02-12 - Semaine du fort,
Considérant l'initiative de « Génération » d'organiser un concours de construction de « forts » en neige pour la semaine de relâche, et considérant la demande de participation de la municipalité pour l'occasion, il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'offrir 3 prix de participation (à déterminer) parmi les participants. Le plus beau pourrait faire la « une » du prochain Babillard.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

AJOURNEMENT

- 15-02-13 Sur proposition de Carmen Côté, il est résolu unanimement d'ajourner la séance pour une trentaine de minutes. Il est 21 h 10.

REPRISE DE L'AJOURNEMENT, 21 h 50.

17. PATINAGE LE SAMEDI

Considérant que les membres du conseil désirent un peu de temps pour analyser la situation, il est convenu de remettre cette discussion à une prochaine séance.

18. AJOURNEMENT

- 15-02-14 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'ajourner la présente séance au mercredi 18 février à 19 h.

Je, Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Yves Lacroix
Maire suppléant

Serge Côté
Directeur général

REPRISE DE L'AJOURNEMENT de la séance régulière du 9 février, ce mercredi 18 février à compter de 19 h.

À défaut de quorum, la séance est annulée et le sujet du patinage remis à la prochaine séance régulière.

Jean-Yves Lacroix
Maire suppléant

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 9 mars 2015** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Donald Alarie, maire, et à laquelle assistaient les conseillères et conseillers:

Mesdames : Andrée Boivin
Carmen Côté

Monsieur : Yves Côté

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire accueille les personnes présentes (2), constate le quorum et ouvre la présente séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 15-03-01 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du mois de février selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 15-03-02 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	18 941.68	
Remises fédérales	4 782.17	
Remises provinciales	10 673.38	
Télébec	138.66	téléphone Domaine Breen
	214.19	téléphone bureau municipal
	155.10	téléphone aréna
Bell Mobilité	106.50	cellulaires voirie et administration
ACN	9.30	interurbains bureau

Comptes à payer

AIR LIQUIDE CANADA	133.37	Location bouteilles
CABLEVISION	85.03	Internet aréna
CLEAN SCENE	57.32	Nettoyage vêtements
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement février 15
DESJARDINS ASSURANCES	1 454.01	Assurance collective mars 2015
DISTRIBUTION SOGITEX	236.24	Produits nettoyants
J. DROLET ET FILS	20.15	Roulettes pour planche entretien
GADI INC	492.37	Fusible et porte zamboni
GARAGE MARC COTE	5 448.72	Carburant et quincaillerie
HEWITT	893.57	Changer fuel lock et convertisseur zamboni
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	35.03	Pièce zamboni
INDUSTRIE CANADA	323.00	Licences radio voirie, pompier
INTRO MUSIQUE	86.23	Réparation micro
LOGITEM	484.71	Fournitures bureau, livres
LVM laboratoires	1158.38	Analyse site neiges usées
MAGNUS	926.29	Contrat février aréna, robinet saumure et ensembles pièces
MARCEL BARIL LTEE	322.84	Sellette, réduit, raccord aqueduc
MULTILAB DIRECT	113.84	Analyse eau potable et usée
PIECES AUTO BROUSSEAU	286.06	Pièces zamboni et filtre voirie
PROPANE NORD-OUEST	2 512.94	Propane zamboni et aréna
LES PROS DU PLANCHER	32.93	Peinture toilette âge d'or
RADIO COM JBM	272.63	Réparation radios émetteurs
R.P. EXPRESS INC.	67.68	Livraisons Multilab et SADAC
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT	103.48	Hébergement site web
SERVICES PYRO-PRO	125.55	Ensemble batterie et électrode pour défibrillateur aréna
SOCIÉTÉ HISTOIRE DU TÉMIS	30.00	Cotisation 2015

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO	8 533.44	Immatriculation
SOUDURE ARCO	217.76	Pièces barrure de porte aréna
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement février 15
TEMLAC LTEE	159.09	Filtre, clip casque pompier
THIBAUT	80.35	Entretien Mack
TRANSPORT BEAULÉ	1 494.69	Location pelle et marteau bris aqueduc
YVON CHAMPOUX INC	53.76	Pelle aréna

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. ÉLECTION – DISTRICT #3

Rappel concernant les dates importantes de l'élection du 19 avril. Avis publié le 6 mars. Mise en candidature du 6 mars au 20 mars, 16 h 30.

6. MAIRE SUPPLÉANT – CONSEIL DE LA MRC

15-03-03 Considérant que l'article 116 du Code municipal prévoit que le conseil d'une municipalité locale peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attacher;

Considérant que l'article 210.24. de la Loi sur l'organisation territoriale municipale précise toutefois que « [...] Tout autre représentant que le maire est nommé par le conseil de la municipalité locale, parmi ses membres. En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres »;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Carmen Côté et résolu unanimement que le maire suppléant soit nommé, en plus de son titre de maire-suppléant, au titre de substitut du maire au conseil de la MRC de Témiscamingue avec droit de vote.

7. ACHAT DE BUREAU – BERNARD DROLET

15-03-04 Considérant les besoins prochains de la municipalité et du festival western, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'acheter de Me Bernard Drolet un mobilier de bureau, soit deux bureau de travail et un poste d'accueil, pour la somme de 2 000 \$.

8. PROPOSITION RESTAURANT ARÉNA DANY BARRETTE

15-03-05 Les membres du conseil ont rencontré Dany Barrette avant la présente séance afin qu'il nous présente son projet pour le restaurant à l'aréna. En effet, M. Barrette désire opérer le restaurant sur une base régulière, soit à l'année, contrairement à tous les autres locataires précédents. Pour l'instant, on parle de 4 jours semaine (jeudi à dimanche), le tout sujet à ajustement en fonction de l'achalandage.

En plus d'opérer à l'année, M. Barrette désire utiliser la salle du restaurant en dehors de la période d'activité de l'aréna.

Considérant que la municipalité désire améliorer le service à sa population en permettant à un entrepreneur d'offrir un service manquant sur le territoire, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, une entente de un an avec M. Danny Barrette pour la location du restaurant de l'aréna, aux conditions suivantes :

- 235 \$/mois pour 12 mois, incluant salle et propane;
- internet : au frais du locataire en dehors de la période d'activité de l'aréna;
- câble pour télévision : ne fait pas partie de l'entente;

- l'entretien de la salle est la responsabilité du locataire. Produits sanitaires et équipement de nettoyage à la charge de la municipalité;

Tout autre élément à l'entente pourra être ajouté après discussion entre le directeur général et Danny Barrette.

Il est entendu que la présente entente est d'une durée de un an, renouvelable au gré des parties à la fin de l'année. Par contre, les modalités et conditions de la nouvelle entente seront établies en fonction des résultats de la première année de référence et en fonction des données qui pourraient influencer la décision du conseil municipal, comme la consommation de propane.

Il est de même résolu :

- D'installer une moustiquaire dans la porte qui donne sur l'extérieur;
- De vérifier s'il y a possibilité d'installer un compteur sur la ligne de propane du restaurant;
- De vérifier avec Propane Nord-Ouest pour le problème du propane qu'on a eu durant le festival western l'an passé;
- D'informer le festival du changement et de les aviser que le restaurant, en tant que commerce établi, n'a pas à assumer de location pour l'espace utilisé durant le festival.

9. PROJET DE REGROUPEMENT INSPECTEUR MUNICIPAL

15-03-06

Confronté à un manque de personnel formé, la municipalité de Béarn sonde les municipalités témiscamiennes pour connaître leur intérêt à partager une ressource d'opérateur en eau potable et eaux usées. En fait, on demande aux municipalités de participer à une ou des rencontres dans le but de faire l'inventaire des ressources, de connaître les besoins de chacun et d'en arriver à une solution qui pourrait pallier à ce problème récurrent pour plusieurs.

Actuellement, la municipalité compte deux opérateurs qui détiennent la formation nécessaire, soient Nil Gauthier et Sylvain Lacroix.

Le directeur général indique qu'il souhaite participer aux discussions avec les autres municipalités, mais qu'il voudrait que le cadre soit « élargi », qu'on analyse également la fonction d'inspecteur, projet dans les cartons depuis déjà quelques années.

Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à participer à ces rencontres, le tout sujet à réévaluation mensuellement.

10. EXPOSITION FUNÉRAIRE À L'ÂGE D'OR

15-03-07

Le comité d'administration du club de l'Âge d'or refuse de mettre la salle à la disposition de la population pour les services funéraires. C'est ce dont a fait part à la municipalité la présidente, M^{me} Denise Barbe.

Considérant qu'il serait intéressant de discuter avec les représentants de l'Âge d'Or pour expliquer les motifs qui ont poussé la municipalité à analyser cette possibilité et pour clarifier différents points (location de la salle, entretien, travaux, achat de matériel, etc.), on convient d'organiser une rencontre avec des représentants du Club et des représentants de la municipalité.

Il est proposé par Andrée Boivin et résolu à l'unanimité que Carmen Côté et Yves Côté représentent la municipalité lors de cette rencontre. Le directeur général sera également présent.

11. DEMANDE DE SERVICE POUR NIVELAGE

Retour sur la demande des municipalités de Laverlochère et Angliers relative à la possibilité, pour la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, de procéder aux travaux

de nivelage des chemins pour l'été prochain. Considérant l'absence du contremaître, ce sujet est reporté à une réunion ultérieure.

12. PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE

Considérant l'absence de trois membres du conseil, on convient de reporter ce sujet à une prochaine séance.

13. ARÉNA

- Pompe à saumure

Des travaux devraient être faits cette semaine pour réparer temporairement la pompe et finir la saison (dernière activité le 15 mars). Des négociations sont toujours en cours pour en arriver à une entente dans ce dossier. Comme on le sait, la pompe neuve a été installée en octobre. Dès le mois de novembre, les problèmes ont débuté (bruit anormal) et la saga perdure depuis. On a dû arrêter le système il y a une semaine considérant l'état de la pompe (fuite importante).

Le paiement n'a toujours pas été fait (environ 5 800 \$) et la solution préconisée demeure le remplacement pur et simple de la pompe.

- Travaux de fin de saison

Il n'y a rien de majeur prévu pour ce printemps.

- Achat du matériel pour le restaurant :

15-03-08 Considérant qu'il a été convenu d'aménager le restaurant de l'aréna en achetant des tables, chaises, tabouret et autres, le tout prévu au budget;

Considérant le projet prévu au restaurant de l'aréna à court terme (ouverture à l'année);

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de débiter l'aménagement par l'achat de 6 tables et 36 chaises. Andrée Boivin verra à ce que les couleurs et le modèle permettent un agencement multiple puisqu'il y aura d'autres travaux à faire (peinture, tablette, tabourets, etc.).

14. VARIA...

CONCOURS DE FORTS

15-03-09 Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'offrir les prix suivants aux participants du concours de forts organisé par « génération » du Témiscamingue. Le tirage se fera au sort :

1^{er} prix : certificat cadeau de 50 \$ chez Go Sport.

2^e et 3^e prix : certificat cadeau de 25 \$.

S'il n'y a que quelques participants, ouvrir la participation à ceux qui s'inscriront à court terme. Si plusieurs se sont inscrits via génération, faire le tirage parmi ces participants seulement.

ACHAT – ORDINATEUR PORTABLE

15-03-10 Considérant les problèmes rencontrés sur l'ordinateur portable de la municipalité, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un portable neuf pour un budget approximatif de 1000 \$.

Il est entendu que ce portable est la propriété de la municipalité et sous la supervision du directeur général. L'utilisation à des fins personnelles est autorisée.

GEL DE CONDUITES D'AQUEDUC

Le directeur général informe les membres du conseil que nous avons 7 conduites d'aqueduc qui ont gelées jusqu'à maintenant, ce qui est exceptionnel. Possibilité de regarder pour acheter une dégeleuse l'an prochain.

15. CORRESPONDANCE

- CPTAQ : Demande Miel Abitémis inc.

15-03-11 Miel Abitémis inc. s'adresse à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec pour acheter, de Guillaume Tétréault et Marie-Ève Caron, une partie du lot 3 708 699 afin d'assurer l'expansion et le développement de l'entreprise.

Il s'agit d'une superficie de 11 628.9 mètres carrés, plus spécifiquement décrite sur le plan de Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre (minute 2657 du 2 février 2015).

Le terrain visé est peu propice à l'agriculture et « naturellement » rattaché à l'emplacement de Miel Abitémis inc.

Considérant la demande de Miel Abitémis inc.;

Considérant que l'entreprise, en constante croissance, tente d'assurer sa pérennité en développant de nouveaux marchés;

Considérant que la superficie visée est négligeable par rapport à la superficie que possèdent les vendeurs;

Considérant que l'entreprise est une entreprise agricole solidement implantée;

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'appuyer fortement la demande de Miel Abitémis inc. à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec, soit le morcellement et l'aliénation d'une partie du lot 3 708 699 d'une superficie de 11 628.9 mètres carrés dans le but d'acquérir cette partie de terrain de Guillaume Tétréault et Marie-Ève Caron.

- Réseau Biblio

Demande de « Réseau Biblio » pour souligner les 10 années de bénévolat de Mesdames Louise et Nancy Gagnon par une contribution financière de 50 \$ chacune (médaillon d'une valeur de 100 \$ à contribution égale avec le CRSBP). Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'accepter cette demande.

Approbation de subdivision cadastrale

15-03-13 Considérant le plan de subdivision cadastrale déposé par M. Mario Sarrazin, arpenteur géomètre, prévoyant la création de 5 nouveaux lots sur le chemin du Royaume-des-Cèdres (morcellement des lots 3 708 979 et 3 708 976);

Considérant que le projet soumis est conforme à la réglementation de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'approuver le plan-projet de remplacement créant 5 nouveaux lots, plus précisément décrit comme étant la minute 2670 de M. Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre, et datée du 18 février 2015.

- Appui, ressourceurcerie du Témiscamingue

15-03-14 Considérant le projet de ressourceurcerie présenté par la « Corporation de Développement Communautaire du Témiscamingue » et le « Mouvement à cœur »;

Considérant les objectifs visés par les organismes, soient la lutte à la pauvreté, la mission environnementale, l'intégration à l'emploi pour les personnes avec limitations et le bénévolat;

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'appuyer fortement le projet d'aménagement d'une ressourceurcerie au Témiscamingue.

- Demande de commandite, Championnats provinciaux Atome CC

Il est convenu de ne pas contribuer monétairement aux championnats provinciaux Atome CC qui se dérouleront à Ville-Marie du 16 au 19 avril prochain.

- Visite du président de la FOM

Mardi le 24 mars, 19 h à 21 h, La Bannick. Point d'information.

- Priorités pour le comité de sécurité civile

Information.

- Utilisation de l'afficheur de vitesse par la MRC

Information.

- Page historique dans le Reflet

15-03-15 Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'accepter l'offre du journal « Le Reflet » pour la commandite d'une chronique historique au montant de 50 \$.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

17. LEVÉE OU AJOURNEMENT

Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever l'assemblée, il est présentement 22 h.

Je, Donald Alarie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Alarie
Maire

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 6 avril 2015** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Donald Alarie, maire, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Carmen Côté

Messieurs : Yves Côté
Jonathan Girard
Jean-Yves Lacroix

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire accueille les personnes présentes (3), constate le quorum et ouvre la présente séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

15-04-01 Il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement d'accepter et adopter le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2015 selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

3. ADOPTION DES COMPTES

15-04-02 Sur proposition de Carmen Côté, il est résolu unanimement d'adopter et autoriser le paiement des comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	19 526.13	
Remises fédérales	3 952.21	
Remises provinciales	8 759.96	
Télébec	135.04	téléphone Domaine Breen
	214.19	téléphone bureau municipal
	162.29	téléphone aréna
Bell Mobilité	106.50	cellulaires voirie et administration
ACN	9.89	interurbains bureau

Comptes à payer

A.D.M.Q.	328.83	Formation 23 avril 2015
ARBRONORD INC	402.69	Entretien Mack et autobus pompier
CLEAN SCENE	57.32	Nettoyage vêtements
COTE, SERGE	150.00	Carte cadeau Fort famille et déplacement
C.S.S.T.	65.30	Frais de gestion
DEPANNEUR ULTRAMAR	178.03	Propane dégeleuse à ponceau
DESJARDINS ASSURANCES	1490.98	Assurances collective avril 2015
J. DROLET ET FILS	32.38	Nettoyeur cuvette et trousse perceuse
GADI INC	567.93	Fusibles aréna, ballast et thermostat chaufferette entrée centre comm.
GARAGE MARC COTE	6 148.20	Quincaillerie et carburant
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	579.93	Impression Babillard février et mars
LOGITEM	1 281.17	Cartouches encre, livre, agrafeuse
AGRIMAX	37.14	Entretien Mack
MAGNUS	444.65	Contrat traitement eau mars 2015
MARCEL BARIL LTEE	275.44	Pièces réseau aqueduc
LA COOP VAL-NORD	4 142.59	Sel adoucisseur et produit nettoyant
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	463.22	Plier comptes taxes et manuel incendie
MULTILAB DIRECT	308.16	Analyse eaux usées, potable et aréna
PIECES AUTO BROUSSEAU	545.96	Entretien véhicules voirie
PRODUITS INDUSTRIELS	422.94	Clavette, boulon et sabot
PROPANE NORD-OUEST	1 498.93	Propane aréna
R.P. EXPRESS INC.	25.07	Frais livraison Multilab
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT	103.48	Hébergement site web Domaine Breen
SERVICES PYRO-PRO	51.57	Recharge extincteurs
SIGNO TECH INC	144.58	Pancartes
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement mars 2015
TEMLAC LTEE	0.95	Entretien garage
YVON CHAMPOUX INC	30.27	Couvercle drain centre communautaire

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. ENTENTE DE REGROUPEMENT INCENDIE VILLE DE V-M

La ville de Ville-Marie étudie actuellement la possibilité de regrouper ses services incendie avec les municipalités de Lorrainville, Béarn, Fabre et Laniel. Pour analyser la situation, les municipalités ont retenu les services de M. Richard Lefebvre, directeur du service incendie à la Ville de Rouyn-Noranda.

Bien que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues ne figure pas dans l'étude initiale, une approche a été faite en ce sens par la direction générale de la ville de Ville-Marie.

Considérant la problématique que nous vivons actuellement, tant au niveau du recrutement que de la formation manquante du directeur du service;

Considérant qu'il est plus que probable que le gouvernement abolisse la « clause grand-père » à plus ou moins long terme, ce qui pourrait mettre notre service incendie en péril dans sa forme actuelle;

Considérant les nombreuses obligations du schéma de couverture de risque, dont plusieurs sont toujours déficientes;

Considérant que nous n'avons pas toute l'information reliée à l'étude proprement dit et qu'il est par conséquent difficile de se positionner par rapport au projet de regroupement;

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et le directeur du service incendie, accompagnés de M^{me} Andrée Boivin et/ou Jean-Yves Lacroix, à participer à toute rencontre relative au projet de regroupement, et ce à titre d'observateur.

Une fois les positions connues et les objectifs clarifiés, la Municipalité établira son orientation dans le présent dossier.

À l'heure actuelle, la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues n'a pas d'entente pour une entraide automatique. L'entente en vigueur sur le territoire du Témiscamingue « couvre » les demandes d'entraide ponctuelles.

N.B. : « Entraide automatique » : Lors d'un appel au service 9-1-1, plus d'une brigade se présente. « Entraide ponctuelle » : le directeur du service incendie, une fois sur place et après constatation, demande l'entraide d'un autre service.

6. PERMIS DE BOISSON – RESTAURANT DE L'ARÉNA

M. Danny Barrette, locataire du restaurant de l'aréna, s'informe à savoir si la municipalité aurait une objection à ce qu'il demande un permis de boisson pour le restaurant.

On convient qu'il est impératif que les organismes qui louent l'aréna pour des festivités (tournois, expositions, festivals) puissent obtenir leur permis sans problème. On se questionne à savoir si l'émission d'un permis au restaurant aura des incidences pour ces organismes quant à la possibilité d'avoir un permis de réunion.

De plus, il serait important que les organismes et M. Barrette s'entendent pour la vente de boisson.

Pour les organisations majeures, on convient que le restaurant ne pourrait pas offrir de boisson. En cas de conflit, la municipalité se garderait le droit d'autoriser ou non la vente de boisson par M. Barrette.

Avant d'aller de l'avant, le directeur général s'informera à la régie et fera rapport à la prochaine séance du conseil.

7. TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE MRC

Considérant que le technicien en prévention incendie de la MRC de Témiscamingue doit compléter le rapport d'activités à chaque année;

Considérant que pour se faire, il doit demander chaque rapport à la municipalité;

Considérant que l'on peut faciliter cette opération en autorisant le technicien à consulter les rapports produits par le directeur du service incendie sur le site du ministère de la sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le technicien en prévention incendie de la MRC de Témiscamingue, M. François Gingras, à consulter les déclarations de sécurité incendie sur le site du ministère;

Il est de même résolu d'approuver le rapport d'activités du service incendie pour l'an 4 du schéma de couverture de risque, soit l'année 2014.

8. ACHAT D'UNE DÉGELEUSE : INTÉRÊT DE SAINT-EUGÈNE

La municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues a démontré de l'intérêt pour l'achat en commun d'une dégeleuse pour tuyaux d'aqueduc. Selon les informations actuelles, le coût est d'environ 3 500 \$. Les membres du conseil considèrent l'idée intéressante et une mention en ce sens sera faite lors de l'élaboration du budget 2016.

9. SUIVI – RENCONTRE CSST – GESTION DE L'AMIANTE

Considérant les obligations de la municipalité en ce qui concerne la gestion de l'amiante :

Elles concernent principalement :

- la localisation des flocages et des calorifuges dans certains bâtiments selon l'année de construction;
- la vérification de la présence d'amiante dans les matériaux et produits susceptibles d'en contenir, avant que soient effectués des travaux pouvant émettre des poussières de cette substance;
- l'obligation d'apporter des mesures correctives aux flocages, aux calorifuges et aux revêtements intérieurs susceptibles de contenir de l'amiante en perte d'intégrité;
- l'enregistrement et la divulgation des informations.

Considérant que toutes les municipalités devront répondre à ces nouvelles règles et qu'il serait intéressant d'avoir la même ressource pour procéder à l'inventaire demandé, on convient de vérifier avec les autres municipalités pour mandater un intervenant ayant les connaissances requises pour réaliser le registre relatif à tous les bâtiments propriétés de la municipalité.

10. AUTORISATION – TRAVERSES DE MOTONEIGES

15-04-05 Considérant le plan déposé par M. Francis Gauthier, représentant du club de motoneige de Guigues, plan indiquant toutes les traverses et toutes les sections de chemins qui sont partagées par les automobilistes et les motoneigistes;

Il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'approuver le plan et d'autoriser le club de motoneige de Guigues à emprunter ces sections de chemin ou ces traverses pour le compte de ses membres.

Il est entendu qu'en aucun temps la municipalité ne peut être tenu responsable de tout accident ou incident pouvant se produire sur ces sections de chemin.

11. ENTENTE CLUB DE L'ÂGE D'OR

15-04-06 Considérant qu'une rencontre s'est tenue le 25 mars dernier pour discuter avec les représentants du Club de l'Âge d'Or de la problématique relative à la location du local pour les décès;

Considérant que les représentants de la municipalité et les représentants du Club de l'Âge d'Or en sont venus à une entente dont les principaux points sont :

- Possibilité pour la population d'utiliser le local du club lors d'un décès;

- Aucune augmentation pour la location du local au Club de l'Âge d'Or.

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente avec le Club de l'Âge d'Or relative aux différents points soulevés.

ACCÈS AU GYMNASSE

15-04-07 Depuis la construction du centre communautaire en 1984, les gens qui se trouvent à la salle de l'Âge d'Or ont directement accès au gymnase. Par contre, on ne peut se rendre à l'Âge d'Or par le gymnase puisque les accès sont barrés. Il y a 3 accès, soient la porte de la cuisine, les portes doubles et la porte du vestiaire.

Considérant que nous avons eu de mauvaises expériences (entrepôt de jeux à l'envers entre autres) et qu'il serait possible que notre responsabilité soit engagée dans le cas où une personne se blesse dans le gymnase alors qu'elle n'a pas eu l'autorisation d'utiliser ce local, en conséquence, il est proposé par Jonathan Girard et résolu majoritairement de faire en sorte que l'accès ne soit possible au gymnase, de la salle de l'Âge d'Or, qu'au moyen d'une clef et en ayant avisé les locataires de l'Âge d'Or que l'utilisation du gymnase est à leur risque et la surveillance de leur ressort.

On fera en sorte que la clef donnant accès à l'Âge d'Or soit la même que celle de l'Âge d'Or vers le gymnase.

La conseillère Carmen Côté et le conseiller Yves Côté indiquent leur dissidence, conformément à l'article 164 du code municipal.

12. DEMANDE NIVELAGE – ANGLIERS-LAVERLOCHÈRE

Après étude et discussion avec le directeur des travaux publics et M. le maire, il a été convenu d'informer les municipalités d'Angliers et Laverlochère que nous n'irions pas entretenir leurs chemins cet été.

13. PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE

15-04-08 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement :

- Que chaque séance régulière qui débute à 19 h 30 soit précédée d'une rencontre préparatoire à 19 h;

- La rencontre préparatoire sera l'occasion de faire un suivi du procès-verbal et de discuter des points particuliers.

14. ARÉNA

- Plancher restaurant:

15-04-09 Considérant l'ouverture du restaurant à l'été, il est proposé par Carmen Côté et unanimement résolu de peindre le plancher lorsque la situation le permettra.

- Commande tables et chaises

Le matériel est commandé, livraison prévue dans 4 semaines.

- Câble et tv

M. Danny Barrette a informé le directeur général qu'il installera câble et téléviseur prochainement, à ses frais.

15. CUEILLETTE ENCOMBRANTS

15-04-10 Considérant le succès de l'an dernier, il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement de faire une cueillette des encombrants dès qu'il sera possible pour les employés de le faire, en fonction de l'horaire des travaux à réaliser.

16. VARIA...**- Élection, conseiller district #3**

Faute de candidat à la fermeture de la période de mise en candidature, une nouvelle date sera choisie prochainement.

- Rencontre avec Guillaume Beaulieu, agent de développement rural à la MRC de Témiscamingue

Le directeur vérifiera la disponibilité de M. Guillaume Beaulieu pour discuter du poste d'agent de développement. Cette rencontre aurait lieu lors de l'ajournement de la présente séance.

17. CORRESPONDANCE**- Demande de dons Télévision communautaire**

15-04-11 Il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement de participer financièrement à la campagne de TV-Témis pour un montant de 100 \$.

- Demande de dons Mission Tournesol

15-04-12 Sur proposition de Jonathan Girard, il est résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 500 \$ à l'organisme « Mission Tournesol », organisme venant en aide aux personnes touchées par le cancer.

- Demande commandite salle gratuite GuizouArt, 25-26 avril

15-04-13 Un regroupement d'artistes peintres désire avoir accès à une salle pour une formation les 25 et 26 avril prochains. Sur proposition d'Yves Côté, il est unanimement résolu de prêter la salle gratuitement, comme c'est de toute façon le cas pour les organismes locaux.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT

15-04-14 Il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'ajourner la présente séance au lundi 27 avril 2015 à compter de 19 h 30 pour l'adoption des états financiers et la rencontre relative à l'embauche d'un agent de développement.

Je, Donald Alarie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Alarie
Maire

Serge Côté
Directeur général

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues du **lundi 6 avril 2015, ce lundi 27 avril 2015** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Donald Alarie, maire, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Carmen Côté

Messieurs : Yves Côté

Jean-Yves Lacroix

Le directeur général Serge Côté est également présent.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire constate le quorum, salue les membres du conseil et ouvre la séance.

2. AGENT DE DÉVELOPPEMENT – Compte-rendu

Une rencontre a eu lieu ce soir même avec M. Guillaume Beaulieu, agent de développement rural à la MRC de Témiscamingue en lien avec le projet d'embauche d'un agent de développement à la municipalité.

En plus de faire la présentation d'un document de travail produit par le CLD d'Abitibi relatif à l'embauche, aux mandats, responsabilités, cadre de travail, etc. des agents en poste, M. Beaulieu a également pu partager avec nous son expérience et sa connaissance de la situation au Témiscamingue.

On convient qu'il sera essentiel de fixer des mandats clairs à l'agent et qu'il sera important de définir précisément quelles sont les attentes du conseil municipal.

On avait préalablement évoqué la possibilité de jumeler la tâche de l'agent avec celui de coordonnateur du Domaine Breen mais on convient qu'il est peut-être un peu tôt dans le processus pour s'avancer à cet égard.

Le conseil se prononcera prochainement sur les étapes à venir dans l'avancement de la réflexion.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

15-04-01-1 Le directeur général fait la présentation des états financiers pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2014.

Sommairement, voici l'état de la situation financière telle qu'elle était 31 décembre 2014 :

ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014
--

<u>Revenus :</u>	<u>Réel 2014</u>	<u>Budget 2014</u>	<u>Réel 2013</u>	<u>Réel 2012</u>
Taxes	1 154 597	1 142 175	1 142 302	1 174 832
Tenant lieu de taxes	30 412	32 019	37 258	38 977
Transferts	203 047	176 137	271 716	220 193
Services rendus	78 765	69 000	80 432	122 441
Imposition de droits	40 315	27 300	48 185	30 867
Amendes	11 312	5 000	7 006	4 596
Intérêts	21 364	12 000	14 904	14 023
Autres	6 398	1 000	1 736	
Revenus investissement	28 185			
Total	1 574 395	1 464 631	1 603 539	1 605 929
Appropriation surplus	326 740	326 740	19 000	35 000
Total	1 901 135	1 791 371	1 622 539	1 640 929
<u>Dépenses :</u>				
Administration générale	246 775	264 578	244 878	224 291
Sécurité publique	110 882	128 842	106 643	103 564
Transport	333 280	379 892	301 448	298 227
Hygiène du milieu	195 465	210 444	202 146	209 237
Santé et bien-être	6 805	4 180	870	4 149
Aménagement	5 681	8 198	9 033	6 288
Loisirs et culture	263 383	281 412	244 526	223 790
Frais de financement	17 146	17 825	25 601	33 370

Total	1 179 417	1 295 371	1 135 145	1 102 357
Affectation aux immos	357 769	425 000	96 249	216 521
Remboursement capital	141 400	71 000	67 400	75 329
Transfert fonds gravière	8 957	15 523	9 635	
Dépenses futures à pourvoir				559
Total	1 687 543	1 791 371	1 314 876	1 394 766
Surplus	213 592	0	307 663	236 528

Les actifs financiers de la municipalité :

Surplus accumulé libre	759 249 \$
Affectation au budget 2015	250 000 \$
Fonds environnemental	18 426 \$
Fonds voirie locale	59 066 \$
Total actif financier	1 086 741 \$

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'approuver les états financiers tels que déposés.

4. PAIEMENT DE CIMCO – POMPE À SAUMURE

15-04-02-1 La compagnie Cimco demande de libérer le paiement pour la fourniture et l'installation de la pompe à saumure à l'aréna au mois d'octobre 2014.

Comme on le sait, on a tardé à nous fournir la facture. Et lorsqu'elle a été transmise à la municipalité, la pompe était défectueuse (fonctionnelle mais excessivement bruyante et avec fuite de saumure). Ce n'est qu'au mois de mars que la compagnie est venue réparer la pompe, après que les responsables de l'aréna aient dû arrêter les compresseurs puisque la fuite de la pompe était trop importante. Et plus récemment, Messieurs Charles Lapierre et Steeve Girard de Cimco confirmait au directeur général qu'il faudrait que la pompe soit changée et non réparé. Mais nous n'avons pu avoir aucune confirmation écrite à ce jour puisque les négociations entre Cimco et Armstrong (fournisseur de la pompe) achoppent.

Depuis le mois de janvier, la municipalité retient le paiement de 5 857.57 \$.

Considérant ces faits, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la pompe aux conditions suivantes :

- Engagement écrit que la pompe va être changée pour une pompe neuve, sans frais (tel que convenu lors de la rencontre avec le directeur général) et ce avant le début de la prochaine saison;
- Garantie de un an à la suite de l'installation de la nouvelle pompe.

5. PROJET DU COMITÉ RÉCRÉATIF – PLAGES PUBLIQUES

Le directeur général informe les membres du conseil que le comité récréatif a un projet pour l'aménagement d'un module pour enfants à la plage publique. Un représentant du comité devrait venir présenter le projet prochainement.

6. VARIA

Aucun point.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15-04-03-1 Il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est présentement 21 h 45.

Je, Donald Alarie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Alarie
Maire

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 4 mai 2015** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Donald Alarie, maire, et à laquelle assistaient les conseillères et le conseiller :

Mesdames : Andrée Boivin
Carmen Côté

Monsieur : Jean-Yves Lacroix

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI

- 15-05-01 Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'accepter et d'adopter les procès-verbaux des réunions du mois d'avril selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et ce comme s'ils avaient été lus.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 15-05-02 Sur proposition de Jean-Yves Lacroix, il est résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	31 425.95	(montant corrigé)
Remises fédérales	4 044.05	
Remises provinciales	8 944.84	
Télébec	138.74	téléphone Domaine Breen
	214.19	téléphone bureau municipal
	114.89	téléphone aréna
Bell Mobilité	109.42	cellulaires voirie et administration
ACN	13.25	interurbains bureau
Poste Canada	58.08	Frais poste Babillard avril 15
Jeux 1 000 pattes	7 950.00	Acompte (remboursé par comité)

Comptes à payer

A.D.M.Q.	561.08	Inscription congrès
ARTCAD	6 231.65	Architecte centre (50 %)
A.Q.A.I.R.S.	247.20	Cotisation 2015
AUTOMOBILE PAQUIN	124.95	Entretien F-150
BROUSSEAU STÉPHANIE	240.00	Animatrice Yoga (sera remboursé)
CLEAN SCENE	57.32	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	189.09	Inspection Mack
COTE, SERGE	1 195.54	Frais déplacement et portable
DISTRIBUTION GIRONNE LTEE	206.94	Survolteur 1 500 amp.
DISTRIBUTION SOGITEX	935.91	Produits d'entretien
J. DROLET ET FILS	464.85	Chauffe-eau âge d'or
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	1 272.43	Intérêts emprunt
GARAGE MARC COTE	1 726.74	Carburant et quincaillerie
FERME GAUTHIER ENR.	2 699.62	Entretien pelouse mai 2015
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	264.12	Entretien balai mécanique
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	289.97	Impression Babillard avril 2015
JEUX 1000 PATTES	20 207.38	Module jeux plage
		Poteaux et manchons
LETTRAGE FRANS GAUTHIER	1 741.87	(signalisation)
LOGITEM	94.68	Livre biblio et encre imprimante
LOUBERT LUCIE	55.00	Livre bibliothèque
AGRIMAX	79.71	Filtre backhoe et pièce balai
MAGNUS	444.65	Contrat traitement eau avril 2015
ÉPICERIE 7/7	85.62	Javex, papier toilette, café, lait
LES MEUBLES LATRAVERSE	6 512.19	Tables et chaises aréna
LA COOP VAL-NORD	18.63	Compost, terreau fleur Domaine
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	64 747.00	Quote-part, 2 ^e versement
	1 453.12	Formation pompiers
MULTILAB DIRECT	89.12	Analyse eaux potable et usées
MUNICIPALITE ST-EUGENE	861.07	Produits chimiques alun

PIECES AUTO BROUSSEAU	6 625.02	Laveuse, cric, filtre, hose
PRODUITS INDUSTRIELS	1 363.81	Sabot, lame, brosse
PROPANE NORD-OUEST	1 286.09	Propane aréna
R.P. EXPRESS INC.	3.10	Ajustement facture janvier
MARIO SARRAZIN	1 138.25	Certificat localisation
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement avril 2015
TRANSPORT JOLATEM	333.76	Ponceau et collet
F.Q.M.	27.91	Frais de poste DICOM
VILLE DE VILLE-MARIE	2 531.55	Service judiciaire constat
WOLSELEY	7 942.42	Asphalte hiver

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. PROJET COMITÉ RÉCRÉATIF – PLAGES PUBLIQUES

15-05-03 M. Jean-François Lacroix, représentant du comité récréatif, explique la démarche qui a mené le comité récréatif à évaluer la possibilité de changer les jeux à la plage publique. Le comité désire enlever et remplacer le module actuel (défraîchi et non sécuritaire) par un nouveau module (en plus de 3 balançoires) qui serait financé en large partie par le comité récréatif, soit un budget de tout près de 40 000 \$.

La demande du comité à la municipalité se résume ainsi :

- Accepter que le comité fasse l'aménagement sur le terrain municipal;
- Financer une partie de l'investissement, soit un montant de 10 000 \$;
- Aider à la réalisation du projet avec la machinerie municipale.

Considérant que le comité récréatif se veut un allié important au niveau des loisirs dans la municipalité;

Considérant l'initiative du comité en regard aux installations présentes sur les terrains municipaux;

Considérant l'implication financière importante du comité dans le projet;

Considérant que des sommes avaient déjà été réservées au budget 2015 pour l'aménagement à la plage publique;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** la demande du comité dans son intégralité;
- **DE S'ASSURER** de la disponibilité des employés municipaux lors de la réalisation des travaux.

6. CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE : DEMANDE DE LOCATION GRATUITE DU COLISÉE – JUG CURLING

Le centre de prévention du suicide désire faire « revivre » le jug curling qui se tenait en fin de saison à l'aréna, aux fins de financement. Pour l'occasion, l'organisme demande la location gratuite de l'aréna.

Le jug curling était une activité de financement du comité d'embellissement local il y a de ça quelques années. Il n'y avait pas de coût de location puisque c'était un comité venant en aide à la municipalité.

Mesdames Geneviève Arpin et Christelle Gagnon-Jubenville sont présentes pour expliquer le projet :

- Le centre de prévention du suicide cherche différents moyens pour financer ses activités et analyse la possibilité d'organiser l'événement.
- L'activité se tiendrait à la fin de la saison, sur une seule journée;
- Elles sont conscientes que la date peut être difficile à fixer actuellement puisque les activités de la saison prochaine ne sont pas connues. Par contre, elles aimeraient

pouvoir « publiciser » l'activité quand même, même si elles ne pourront « statuer » sur la date avant l'an prochain.

- Concrètement, le centre demande la location du Colisée pour la journée et ce gratuitement. En échange, l'organisme offre une visibilité : logo sur affiche de promotion de l'activité, mention lors des rencontres avec les médias.

Les membres du conseil sont conscients que la vocation et la mission de l'organisme sont louables à tous les points de vue. Par contre, il est difficile de quantifier le coût de l'implication de la municipalité puisque plusieurs impondérables sont à considérer (température, date (compteur électrique), présence ou non d'employés, etc.).

On convient de prendre un peu de temps de réflexion avant de statuer sur la demande. Le conseil se prononcera lors de la prochaine rencontre.

7. INSPECTION – RECOMMANDATIONS ASSUREUR

Dans une lettre transmise à la municipalité le 20 avril dernier, l'assureur de la municipalité (Mutuel des Municipalités du Québec (MMQ)) dépose un rapport d'inspection qui dresse une liste de recommandations afin d'améliorer la sécurité dans les bâtiments municipaux.

Une dizaine de recommandations, somme toutes mineures, ont été faites. On demande de réaliser les travaux correctifs avant le 20 juillet 2015.

8. ABAT POUSSIÈRE

15-05-04 Considérant la demande de prix faite à deux fournisseurs de la région pour la fourniture et l'épandage de calcium liquide 35 %, et ce pour une quantité approximative de 64 000 litres;

Considérant les prix soumis, comme suit :

Marcel Baril ltée	35.0 ¢/litre
Les Calciums liquides du Témiscamingue :	31.8 ¢/litre

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'accepter la proposition de « Les calciums liquides du Témiscamingue » au prix de 31.8 ¢/litre.

9. TRAVAUX CENTRE COMMUNAUTAIRE

ACHAT DE TERRAIN – CSLT

15-05-05 Considérant le dépôt du certificat de localisation réalisé par M. Mario Sarrazin le 13 avril 2015;

Considérant l'aménagement prévu d'un entrepôt de 5 mètres sur 15 mètres (approximativement 73 mètres carrés) du côté nord du centre communautaire et donnant directement sur la cour d'école, propriété de la Commission Scolaire Lac Témiscamingue;

Considérant que la Commission Scolaire Lac Témiscamingue consent à céder le terrain nécessaire à la construction de l'entrepôt pour une valeur nominale de 1.00 \$;

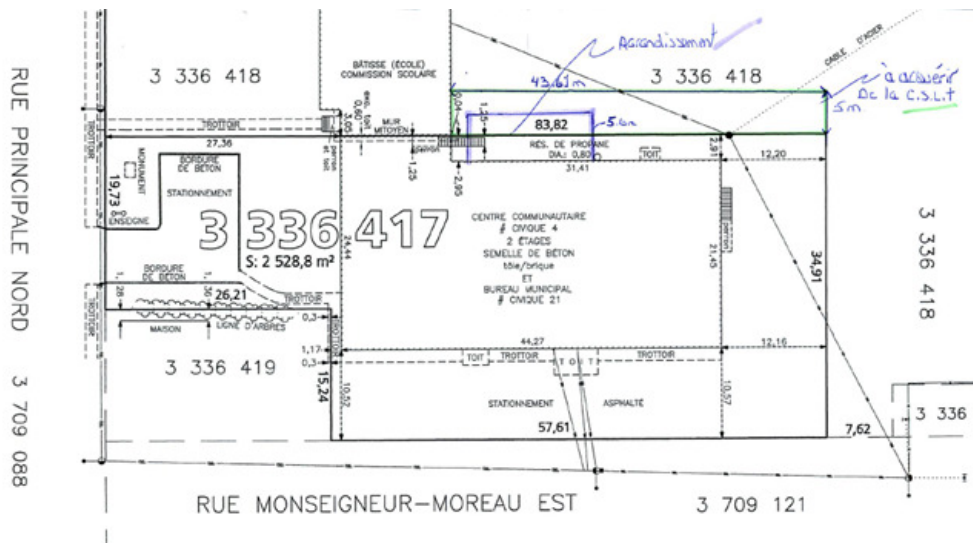
Considérant que selon le certificat de localisation, il sera nécessaire d'acquérir un terrain d'une grandeur approximative de 220 mètres carrés (43.61 mètres sur 5 mètres), plus précisément décrit sur le croquis ci-dessous;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement :

- **DE MANDATER** M. Mario Sarrazin pour procéder au lotissement du terrain nécessaire et à être acquis par la municipalité de la Commission scolaire Lac Témiscamingue, d'une grandeur approximative de 220 mètres carrés et plus précisément décrit sur le croquis ci-dessous;

- **D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, tout document relatif à l'acquisition du terrain de la Commission scolaire Lac Témiscamingue et décrit au plan joint à la présente résolution.

Plan :



APPEL D'OFFRES

15-05-06 Considérant que les plans et devis de construction de l'entrepôt sont à tous fins prêts (seront finalisés cette semaine);

Considérant que les crédits nécessaires à la construction (en fonction du budget établi) ont été confirmés;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'autoriser la firme « ARTCAD », concepteur des plans et devis, à demander pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, des soumissions pour les travaux d'entrepôt et d'aménagement de douches.

Il est entendu que conformément à la politique de gestion contractuelle, un comité de sélection sera formé par le directeur général et la demande de soumissions sera publiée sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO).

La personne responsable de l'appel d'offres sera le directeur général, Serge Côté.

Une fois le résultat des soumissions connu, seule une résolution en bonne et due forme engagera la responsabilité de la municipalité envers l'entrepreneur retenu.

10. REDDITION DE COMPTE – MTQ – PROGRAMME ENTRETIEN

15-05-07 Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 114 337 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe (Champagne, Bellehumeur, Guimond inc.) présente dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

11. PROJET DE REGROUPEMENT OPÉRATEUR EAUX POTABLE-USÉES

Une rencontre regroupant les municipalités (9) ayant un intérêt avec le projet de regroupement a eu lieu à la MRC de Témiscamingue le 21 avril dernier. Il s'agissait là d'expliquer les raisons qui ont mené certains dirigeants municipaux à lorgner du côté d'un regroupement de services et de voir ensemble qu'elles pourraient être la ou les solutions envisageables.

Le premier constat est majeur : certaines municipalités n'ont plus de ressources qualifiées pour opérer leurs installations, autant en ce qui concerne l'eau potable que les eaux usées. Elles bénéficient actuellement de « l'entraide » de municipalité de proximité.

Bien que ce ne soit que quelques municipalités qui soient au prise avec ce problème en ce moment, toutes les municipalités peuvent faire face à cette situation à tout moment. D'où l'importance d'analyser les différentes possibilités qui s'offrent aux municipalités.

La municipalité de Béarn, principal instigateur de l'étude, procédera à la cueillette de données et rencontrera tous les conseils municipaux pour faire part des constats et solutions envisageables. Dossier à suivre.

FORMATION PRISE D'ÉCHANTILLONS

15-05-08 En lien avec le sujet des opérateurs en eau potable, le directeur général indique qu'il est responsable de la prise des échantillons depuis son arrivée en poste en 1984. Ces échantillons sont pris habituellement 2 fois par mois et transmis au laboratoire pour analyse. Il suffit simplement de stériliser le robinet, laisser couler l'eau 5 minute et remplir le contenant. Par contre, une formation est nécessaire pour accomplir cette prise d'échantillon et le directeur ne l'a pas.

Une formation s'organise au Témiscamingue pour pallier à cette situation puisque certaines municipalités (et le MTQ) sont dans la même situation.

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à participer à cette formation. Le coût est estimé à 1 000 \$ en plus du temps requis (salaire du directeur).

12. RESTAURANT DE L'ARÉNA

15-05-09 Considérant l'achat du nouveau mobilier dans le restaurant;

Considérant le contraste entre le mobilier et les couleurs du restaurant;

Considérant qu'il avait déjà été convenu de peindre le plancher;

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'autoriser les travaux de peinture des murs (cadrages, etc.) du restaurant de l'aréna. Le directeur verra à ce que les couleurs soient agencées et claires. Le tout réalisé par les employés municipaux.

Il est de même résolu de mettre des nappes de plastique sur les 6 tables neuves.

13. ÉLECTION – DISTRICT #3

À la fermeture de la période de mise en candidature, vendredi le 1^{er} mai à 16 h 30, deux candidats avaient déposé leur bulletin de mise en candidature : Messieurs Luc Lafond et Richard Neveu.

En conséquence, un scrutin sera tenu dimanche le 31 mai, précédé du vote par anticipation dimanche le 24 mai.

14. VARIA...

Congrès provincial

15-05-10 Considérant que le congrès provincial de l'Association des Directeurs généraux du Québec se tiendra à Québec du 17 au 19 juin;

Considérant la présence de plus de 500 directeurs généraux de la province à cette activité de formation et de réseautage;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à participer à ce congrès, les crédits ayant été prévus au budget 2015.

Date encombrants

Il a déjà été convenu de faire la cueillette des encombrants, et on tentera de le faire dans la semaine suivant le long week-end, soit à compter du mardi 19 mai. Par contre, le tout est sujet à changement puisque l'on attend la venue du balai de la ville de Ville-Marie et qu'il est possible que nous devions déplacer la cueillette d'une semaine.

Rencontre à prévoir – Valérie Girard

M^{me} Valérie Girard, responsable du dossier de l'éboulement de terrain près de la plage publique, désire en venir à une entente concernant les dommages qu'elle a subis.

Une rencontre est à prévoir avec M^{me} Girard. Le directeur contactera les membres du conseil intéressés lorsque cette rencontre aura lieu.

Dégradation de la rivière des Outaouais

15-05-11 Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues adopte la « Déclaration de Gatineau » sur une approche intégrée de la gestion durable de l'eau dans le bassin de la rivière des Outaouais, qui est annexé à la présente résolution, comme suit :

Déclaration de Gatineau Vers une approche intégrée de la gestion durable de l'eau du bassin de la rivière des Outaouais

Nous, les soussignés, ayant un intérêt commun dans la santé de la rivière des Outaouais, réunis à l'occasion du Sommet de la rivière des Outaouais, à Gatineau, Québec, le 29 mai 2015, affirmons notre engagement à travailler ensemble à un avenir sain et durable pour le bassin versant de la rivière des Outaouais.

Nous reconnaissons une responsabilité partagée pour préserver la biodiversité, la qualité de notre eau et le bien-être des communautés dans le bassin versant de la rivière des Outaouais.

Nous proposons de travailler avec tous les paliers gouvernementaux pertinents, les entreprises et l'industrie, ainsi que la société civile afin de :

1. Reconnaître et célébrer la culture, le patrimoine et les valeurs naturelles du bassin de la rivière des Outaouais;
2. Créer de nouveaux forums, ou adapter ceux qui existent déjà, afin d'intégrer et de partager l'information, la recherche et les connaissances sur la santé du bassin de la rivière des Outaouais, les défis auxquels nous sommes confrontés et les solutions possibles ou les meilleures pratiques de gestion relatives à la protection des écosystèmes d'eau douce;
3. Convenir d'un ensemble d'indicateurs (tels que la qualité de l'eau, la biodiversité, l'intégrité des rives, etc.) pour surveiller et faire rapport sur la santé de la rivière et de déterminer un plan efficace pour intégrer la collecte de données à travers le bassin versant de la rivière des Outaouais;
4. Reconnaître les gens, les entreprises, les organisations et les communautés qui sont des chefs de file du changement dans notre bassin versant et qui mettent en œuvre des projets favorisant l'innovation et faisant la promotion de la gestion durable du bassin.

Nous visons à observer et surveiller, évaluer et rendre compte publiquement de nos progrès vers la réalisation annuelle de notre programme d'action.

Nous sommes d'accord que ce processus doit être inclusif, et nous travaillerons à impliquer tous les gouvernements, les organismes et les intervenants clés de toutes les parties du bassin versant de la rivière des Outaouais.

15. CORRESPONDANCE

- Centre des services sociaux : demande d'interdiction de fumer dans les parcs et les terrasses : Information.

- École Rivière-des-Quinze :

- 15-05-12 Demande de commandite, tablée des chefs. (M^{me} Claudette Côté, école R-D-Q)
Il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement de ne pas contribuer à cette activité.

- CPTAQ : demande pour banc de gravier MTO (renouvellement d'autorisation)

- 15-05-13 La municipalité est saisie d'une demande formulée à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec par le ministère des Transports pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 3 336 541.

Le Ministère bénéficiait déjà d'une autorisation (émise le 18 avril 2001) mais celle-ci est échue depuis avril 2011 et une nouvelle demande doit être faite à la « CPTAQ ».

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

Considérant que l'usage est caractéristique de la morphologie du secteur;

Considérant qu'il s'agit du renouvellement d'une autorisation déjà émise;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'appuyer la demande d'autorisation formulée par le ministère des Transports à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec pour « l'utilisation à une fin autre qu'agricole » (enlèvement de sol arable) d'une partie du lot 3 336 541 d'une superficie de 75 000 mètres carrés, soit pour l'exploitation d'une sablière.

- Comité des agricultrices d'Abitibi-Témiscamingue

- 15-05-14 Le comité des agricultrices d'Abitibi-Témiscamingue tiendra un « souper reconnaissance » dans le cadre de l'exposition agricole le 30 mai prochain. Lors de ce souper, qui se tiendra au centre communautaire, on rendra hommage à Angèle-Ann Guimond et à la famille de M. Damien Lafond. Pour l'occasion, le comité demande la gratuité de la salle (400 \$).

Considérant que la municipalité participe déjà activement à l'exposition agricole et considérant qu'il y a des coûts fixes engendrés par une telle activité, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'accorder une commandite de 200 \$, ce qui représente 50 % du coût de la location.

- Société d'Alzheimer

- 15-05-15 Il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement de contribuer pour un montant de 200 \$ à la campagne de financement de la société d'Alzheimer du Témiscamingue.

- Maison des jeunes

- 15-05-16 Il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'accorder une aide de 100 \$ à la campagne de financement de la maison des jeunes du Témiscamingue.

- Assemblée générale du CRSBP et poste vacant
Information.

- Location gymnase équipe de hockey

- 15-05-17 Le directeur général soumet une problématique que le bureau doit gérer actuellement concernant l'utilisation du gymnase.

En ce moment, les gens du village qui veulent utiliser le gymnase en dehors des heures de l'école et pour faire de l'activité physique peuvent le faire gratuitement. Bien entendu, il n'y a aucun ménage à faire lors de ces activités.

Nous avons présentement une demande de « prêt » pour l'utilisation du gymnase par une équipe de hockey (2 jeunes de Guigues) qui désire faire leur activité de fin d'année (repas et activité dans le gymnase, 11 h à 15 h).

Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement de fixer à 50 \$ le coût d'une telle location pour l'instant. Il est entendu qu'il n'y a pas de ménage à faire suite à une telle activité.

En ce qui concerne l'utilisation privée du gymnase par des familles ou des groupes (principalement de Guigues), les membres du conseil analyseront la situation ultérieurement.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

17. LEVÉE OU AJOURNEMENT

15-05-18 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever l'assemblée, il est présentement 22 h 09 lorsque les délibérations prennent fin.

Je, Donald Alarie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Alarie
Maire

Serge Côté
Directeur général

ÉLECTION PARTIELLE – CONSEILLER DISTRICT ÉLECTORAL #3 31 MAI 2015

Résultat pour le poste de conseiller du district électoral #3, élection tenue le 31 mai 2015 :

Luc Lafond : 24
Richard Neveu : 22

Taux de participation : 25.3% (46/182)

À l'expiration du délai de contestation, je déclare donc élu au poste de conseiller du district électoral #3, M. Luc Lafond.

Donné à Saint-Bruno-de-Guigues, ce 5 juin 2015.

Serge Côté
Président d'élection

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 8 juin 2015** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Donald Alarie, maire, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Andrée Boivin

Messieurs : Yves Côté
Jonathan Girard
Luc Lafond

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes (5), souhaite également la bienvenue à M. Luc Lafond, nouveau conseiller du district électoral #3, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 15-06-01 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'accepter et d'adopter le procès-verbal de la réunion du 4 mai selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 15-06-02 Sur proposition de Jonathan Girard, il est résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	20 152.63	
Remises fédérales	4 289.28	
Remises provinciales	9 963.85	
Télébec	138.43	téléphone Domaine Breen
	214.19	téléphone bureau municipal
	99.74	téléphone aréna
Bell Mobilité	106.50	cellulaires voirie et administration
ACN	7.24	interurbains bureau
Poste Canada	58.08	Frais poste Babillard mai 15
	390.92	Timbres
	12.80	Feuilles rappel élection
Desjardins assurances	1 490.98	Assurances collectives mai 15

Comptes à payer

Areo-feu ltee	353.66	Vérification appareils respiratoire
Artcad	7 545.81	Ingénieur agrandissement avril 2015
	1 866.04	Ingénieur agrandissement mai 2015
Barrette Danny	55.60	Vinyle pour table resto aréna
Bergeron Jocelyne	11.44	Sac aspirateur Domaine Breen
Champagne, Bellehumeur, Guimond	9 945.34	États financiers 2014
Clean scene	71.65	Nettoyage vêtements
Cote, Serge	50.00	Frais déplacement
	19.05	Collation réunion ADMQ (sera remboursé)
Desjardins	1 490.98	Assurances collectives juin 2015
J. Drolet et Fils	312.56	Entretien parc, fontaine et Domaine
Eden Rouge	124.17	Repas ADMQ (sera remboursé)
Fleurs et Jardins 2000 inc	160.92	Promix pour les fleurs
Gadi inc	1 175.31	Entretien lumières de rues
Garage Marc Cote	2 858.41	Gaz, quincaillerie, graines oiseaux
Ferme Gauthier enr.	2 699.62	Entretien pelouse juin 2015
Impression et Design Grafik	289.97	Impression Babillard mai 2015
ImprimAction	126.47	Impression bulletins de vote
Jeux 1000 pattes	20 207.38	Module jeux plage
Logitem	366.70	Fourniture bureau et livre biblio
Agrimax	313.01	Entretien balai et Backhoe
Magnus	444.65	Contrat traitement eau mai 2015
Marcel Baril ltee	248.63	Entretien réseau aqueduc
La Coop Val-Nord	374.60	Gant et paillis
Ministre des Finances	33 740.00	Sécurité publique 1 ^{er} versement
Multilab Direct	406.46	Analyse eaux potable et usées
Pieces auto Brousseau	424.61	Entretien garage

Pneus GBM	56.51	Réparation pneu Backhoe
Propane Nord-Ouest	206.96	Location réservoir et vaporisateur
Quincaillerie Home Hardware	134.95	Entretien parc et aréna
Rouleau Alain	242.50	Formation pompier
R.P. Express inc.	22.57	Frais livraison Multilab
St-Germain Noël	75.00	Frais déplacement mai 2015
Temlac ltee	201.48	Cire et antidérapant
Transcontinental Media	682.95	Demande de soumissions centre com.

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. CANTINE INTINÉRANTE : COCHON FÛMÉ et Colporteurs

15-06-03 Le directeur général informe les membres du conseil de la réglementation actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité concernant les vendeurs itinérants (colporteur) et les véhicules de restauration rapide.

En ce qui concerne les vendeurs itinérants, un permis de 100 \$ est nécessaire pour la vente autre que les produits périssables et la littérature.

En ce qui a trait à la restauration rapide mobile, aucune réglementation n'est en vigueur, considérant la nouveauté de l'offre. La « cantine » doit toutefois respecter le règlement de zonage et puisque la rue Principale est commerciale, il n'y a aucun problème à cet égard. Aucun permis n'est nécessaire.

Considérant que l'offre de ce service « spécialisé » semble intéresser une clientèle;

Considérant que l'entreprise respecte le règlement de zonage et est installée sur un terrain privé;

Considérant que nous n'avons pas de problèmes majeurs avec les vendeurs itinérants en ce moment;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de ne pas modifier ou statuer sur une nouvelle réglementation pour les sujets concernés.

6. CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE : JUG CURLING

15-06-04 Considérant la présentation du centre de prévention du suicide du Témiscamingue lors de la séance régulière du 4 mai dernier;

Considérant que la cause du suicide interpelle les membres du conseil;

Considérant qu'il est présentement difficile d'établir le coût réel de la décision mais que celle-ci se doit d'être prise rapidement pour assurer la médiatisation de l'activité et aider par le fait même le succès de l'événement;

En conséquence, il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement :

- **De louer** gratuitement l'aréna au centre de prévention du suicide du Témiscamingue pour une journée, soit le samedi qui suivra la dernière fin de semaine d'activités régulières (incluant la préparation du vendredi);
- **De facturer** au taux régulier le salaire des employés qui devront intervenir durant cette journée ou pour la préparation, en fonction du temps réel comptabilisé aux feuilles de temps des employés.

7. CONTRAT RESTAURANT ARÉNA (PROPANE)

Considérant que nous n'avons pas reçu de facture de propane pour le dernier mois, ce point est remis à une réunion ultérieure.

8. AUTORISATION TRAVAUX DE VOIRIE - SUBVENTION

15-06-05 Confirmation du Ministre des Transports d'un montant de 15 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local.

Considérant que les endroits à prioriser pour le rechargement cette année sont :

- 600 tonnes (M-G 20), chemin du Petit-Six (# 930 à 1019);
- 1 100 tonnes (M-G 20), chemin du 6^e-Rang (du # 433 jusqu'à la limite de Lorrainville).

En conséquence, il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement :

- D'autoriser la réalisation de ces travaux;
- D'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat du matériel nécessaire (MG-20);
- Que le financement de ces travaux se fasse avec la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal local d'une part et par les montants prévus au budget à cet effet d'une autre part.

9. AIRE DE JEU AU SOL AUTORISATION

15-06-06 Considérant que la municipalité a donné son appui à la réalisation d'un projet commun (une dizaine de municipalités) pour doter les cours d'école et certains endroits publics de jeux peints au sol;

Considérant qu'avec cet appui, le projet a reçu l'aval du pacte rural pour un montant de 7 505 \$ (projet global de 17 260 \$);

Considérant qu'il est maintenant temps de passer aux actes;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de contribuer pour un montant approximatif de 1 000 \$ pour l'installation de jeux dans la cour d'école. Le montant exact sera déterminé en fonction du nombre total de municipalités qui s'impliqueront dans le projet.

10. SOUMISSIONS CENTRE COMMUNAUTAIRE

15-06-07 Considérant que la municipalité a procédé à la demande de soumissions pour la réalisation de travaux au centre communautaire, soient l'aménagement d'une salle de rangement et l'aménagement-amélioration des douches, et ce conformément à l'article 935 du code municipal;

Considérant qu'à la fermeture du délai accordé pour présenter une soumission, 3 fournisseurs ont soumis une offre, comme suit :

Construction TECH de Rouyn-Noranda	176 549.86 \$
Serge Rénovations de Fabre	203 315.57 \$
Rénovations Gilles Caya de Ville-Marie	207 966.78 \$

Montant de l'estimé :	169 588.00 \$
-----------------------	---------------

Considérant que le plus bas soumissionnaire n'est qu'à 4 % de l'estimé de la firme d'architectes « Artcad » (153 555 \$ vs 147 500 \$);

Considérant que toutes les soumissions, ouvertes devant témoins, ont été jugées conformes au devis;

Considérant la recommandation du groupe « Artcad », responsable de la conception des plans et devis;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement :

-D'accorder le contrat à « Construction Tech (4390822 Canada inc.) » de Rouyn-Noranda, celui-ci était le plus bas soumissionnaire conforme;

-Que le contrat liant la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues et Construction Tech soit explicitement défini comme étant les plans et devis du groupe Artcad (Contrat 14 065), la soumission déposée par « Construction Tech » et la présente résolution.

FINANCEMENT – PROJET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Avec l'ouverture des soumissions, le financement de ce projet est établi comme suit (sans égard aux imprévus) :

Coûts de construction :	160 810 \$	(176 550 \$ moins remboursement)
Coûts indirects :		
- Architectes	14 800 \$	
- Arpenteur-notaire	5 000 \$	
- Imprévus	10 000 \$	
Coûts totaux	190 610 \$	
Financement		
- Programme fédéral	85 000 \$	Aide à l'investissement local
- CSLT	26 000 \$	Entente
- Municipalité	79 610 \$	Budget 2015

11. DEMANDE SAINT-EUGÈNE – BATEAU POUR ÉTANGS

15-06-08 La municipalité est propriétaire d'un bateau à moteur depuis 1994 avec la municipalité de Fabre (bateau de 14 pieds et moteur de 20 forces). Et ce pour mettre des produits chimiques dans les étangs avant de faire la vidange. Celui-ci est entreposé à Fabre. La municipalité de Saint-Eugène désire acquérir le tiers de l'équipement pour pouvoir l'utiliser elle aussi.

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter d'établir un dialogue avec la Municipalité de Saint-Eugène pour établir un prix raisonnable afin de l'inclure à la copropriété de l'équipement.

12. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

- BUDGET 2015 RÉVISÉ

15-06-09 Considérant le budget révisé de l'Office municipal d'Habitation en date du 4 mai 2015 établissant la participation de la Municipalité à 5 964 \$ pour un budget de dépenses de 126 098 \$ comparativement au budget initial qui l'établissait à 5 852 \$ pour un budget de dépenses de 124 984 \$, il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement d'approuver ce budget révisé.

- ÉTATS FINANCIERS 2014

15-06-10 Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Bruno-de-Guigues. Sommairement, les résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 :

Revenus : 68 738 \$

Dépenses :	Administration	13 285 \$
	Conciergerie et entretien	12 610 \$
	Énergie, taxes, assurances	22 995 \$
	Remplacement-amélioration	33 067 \$
	Financement	45 766 \$
	Service à la clientèle	4 933 \$
Total dépenses :		132 656 \$
Déficit		63 918 \$
Société d'Habitation du Québec		57 526 \$
Municipalité		6 392 \$

Projet de regroupement des offices municipaux : demande de lettre d'appui

15-06-11 Le gouvernement du Québec entreprend actuellement une démarche devant conduire à une réduction du nombre d'OMH et à une restructuration du réseau du logement social dans le but de doter les régions du Québec d'organismes aux compétences renforcées.

Considérant que le gouvernement démontre une ouverture à recevoir de propositions qui tiennent compte des spécificités régionales en évitant d'imposer un modèle unique (mur à mur);

Considérant que différents scénarios sont étudiés, dont le regroupement par MRC (Témiscamingue) ou par centre de services (Rouyn-Noranda);

Considérant qu'au Témiscamingue, on retrouve 4 offices, soient Ville-Marie, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues et Témiscamingue;

Considérant qu'un regroupement avec les offices de la région et administré à Rouyn-Noranda aurait inévitablement un impact négatif auprès d'une clientèle aux moyens limités;

Considérant qu'il y a actuellement une représentation municipale sur le conseil d'administration;

Considérant que la directrice de l'Office de Saint-Bruno-de-Guigues administre déjà les Offices de Ville-Marie et Lorrainville, en assurant une présence régulière auprès de la clientèle des 3 municipalités;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'appuyer fortement le modèle de regroupement des offices au Témiscamingue, soient les offices de Temiscaming, Ville-Marie, Lorrainville et Saint-Bruno-de-Guigues.

La Municipalité s'oppose fermement à ce que l'administration et la gestion de son office, à laquelle elle contribue financièrement, relève d'une structure régionale située à plus de 125 km.

13. VARIA...

POMPE À SAUMURE + AUTORISATION TRAVAUX CHANGEMENT HUILE (aréna)

15-06-12 Considérant que nous avons reçu l'assurance de Cimco que la pompe à saumure sera remplacée sans frais cet été;

Considérant que Cimco propose également de procéder au changement d'huile et à la mise à niveau des compresseurs avant la prochaine saison pour un montant de 2 559.09 \$, incluant le matériel, la main d'œuvre mais pas le partage du transport;

Considérant que le changement de la pompe se fera en même temps que ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à libérer le chèque de 5 857.57 \$ représentant l'achat et l'installation de la pompe en octobre 2014;

D'accepter la proposition de Cimco pour le changement d'huile et autres travaux pour la somme de 2 559.09 \$ plus frais de déplacement communs.

14. CORRESPONDANCE

Dossier CPTAQ Guylain Paquin – 889, route 101 Nord

15-06-13 M. Guylain Paquin, propriétaire de l'emplacement situé au 889, route 101 Nord à Saint-Bruno-de-Guigues, s'adresse à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec pour :

- Faire reconnaître l'existence de droits acquis pour l'emplacement résidentiel, sur une superficie n'excédant pas 5 000 mètres carrés;

- Ajouter à cet emplacement reconnu une superficie additionnelle de 1 455.07 mètres carrés, soit une entrée gravelée où sis un garage;

Considérant qu'il s'agit là d'un emplacement déjà utilisé pour fins d'accès aux bâtiments agricoles et que ceux-ci (les bâtiments) seront partie intégrante du droit reconnu;

Considérant qu'une découpe autre exclurait les bâtiments agricoles du droit reconnu et que ceux-ci quitteraient inévitablement le patrimoine architectural de la municipalité à moyen ou long terme;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'appuyer M. Guylain Paquin dans ses représentations pour que la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec accepte d'agrandir la superficie de l'emplacement reconnu d'une superficie additionnelle de 1 455.07 mètres carrés, cet emplacement étant une entrée gravelée où on retrouve également un garage.

- Servitude d'empiètement – Laurianne Paquin – acceptation municipale

15-06-14 Un certificat de localisation a été réalisé sur la propriété de Madame Laurianne Paquin au 5, rue Principale Nord à Saint-Bruno-de-Guigues.

Selon les conclusions du certificat, il appert qu'il y a empiètement du garage dans la ruelle sur une distance pouvant varier de 5 à 6 centimètres. Il s'agit exclusivement de la toiture puisque les murs sont situés à l'intérieur des limites de la propriété.

Considérant que ce bâtiment est existant depuis de nombreuses années et qu'il ne nuit en rien à l'utilisation de la ruelle, il est proposé par Yves Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, une servitude d'empiètement pour la partie en cause. Tous les frais relatifs à la régularisation de la présente sont aux frais du propriétaire-demandeur.

Il est également convenu qu'en cas de démolition, de destruction ou autres, une reconstruction éventuelle devra se faire en conformité avec les règlements de zonage en vigueur.

- CKVM vœux de la fête nationale

15-06-15 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de ne pas donner suite à la demande de CKVM pour la transmission de vœux dans le cadre de la fête nationale.

- Ville de Ville-Marie, service de loisirs – révision importante

La Ville informe la municipalité qu'une réforme importante est à prévoir concernant la tarification de ses services en loisirs. Plus d'informations à venir.

- CPTAQ : Demande Léonard Barrette

Selon l'orientation préliminaire, la Commission devrait accepter la demande de M. Barrette pour la construction éventuelle d'une résidence sur son lot situé sur la route 101 Nord.

- Demande de permis : l'Éden Rouge, permis pour terrasse

Avis est signifié à la municipalité que l'Éden Rouge (51, Principale Nord) a demandé un permis pour servir de la boisson sur sa nouvelle terrasse.

- Congrès FOM : 24, 25 et 26 septembre

Aucun intérêt de la part des personnes présentes. Le directeur vérifiera avec les membres absents.

- CPTAQ : MTO, balise à l'aéroport

Demande acceptée.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

16. LEVÉE OU AJOURNEMENT

15-06-16 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever l'assemblée, il est 21 h lorsque les délibérations prennent fin.

Je, Donald Alarie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Alarie
Maire

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 6 juillet 2015** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Donald Alarie, maire, et à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers :

Mesdames : Andrée Boivin
Carmen Côté

Messieurs : Yves Côté
Jean-Yves Lacroix
Luc Lafond

Absence : Jonathan Girard

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre la présente séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 15-07-01 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 juin selon la présentation faite et remise aux membres du conseil avant la présente séance, et ce comme s'il avait été lu.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 15-07-02 Sur proposition de Luc Lafond, il est résolu unanimement d'adopter et autoriser le paiement des comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	20 464.88	
Remises fédérales	3 780.20	
Remises provinciales	8 409.33	
Télébec	137.87	téléphone Domaine Breen
	136.81	téléphone bureau municipal
	57.66	téléphone aréna
Bell Mobilité	106.50	cellulaires voirie et administration
ACN	10.01	interurbains bureau
Poste Canada	58.08	frais poste Babillard juin 15

Comptes à payer

LES CALCIUMS LIQUIDES	12 065.48	33 000 LT Calcium liquide
CLEAN SCENE	57.32	Nettoyage vêtements
	1 623.64	Congrès ADMQ juin 2015
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement juin 2015
C.R.S.B.P. DE L'ABITIBI-	62.09	Code-barres et protège-étiquette
DESJARDINS ASSURANCES	1 490.98	Assurances collectives juillet
J. DROLET ET FILS	528.85	Pompe, moustiquaire, quincaillerie
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	5 170.30	Remboursement intérêts emprunt
FLEURS ET JARDINS 2000 INC	1 597.70	Fleurs Domaine et municipalité
LES EDITIONS JURIDIQUES FD	20.32	Livre de permis construction
GADI INC	628.23	Entretien monument centenaire et enseigne bureau
GARAGE MARC COTE	4 125.16	Carburant et quincaillerie
FERME GAUTHIER ENR.	2 827.79	Entretien pelouse juillet 2015
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	283.99	Impression Babillard juin 2015
LETTAGE FRANS GAUTHIER	16.09	Lettage bloc bois Luc Lafond
CENTRE DU CAMION MABO	104.62	Pièces L-8000
MAGNUS	444.64	Contrat traitement eau juin 2015
LA COOP VAL-NORD	4 172.97	Sel adoucisseur, engrais
LOGITEM	181.34	Livres bibliothèque
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	160.00	Examen pompier Jordan Guimond
MULTILAB DIRECT	128.80	Analyse eau potable et usées
MUNICIPALITÉ ST-EUGÈNE	5 417.53	Écocentre janvier à juin et jeux pochoirs
PIECES AUTO BROUSSEAU	118.14	Entretien véhicules
PNEUS GBM	693.85	Pneu Mack
PROPANE NORD-OUEST	1 104.60	Propane aréna

LES PROS DU PLANCHER	135.65	Peinture Domaine Breen
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	104.00	Balançoire et minuterie
RADIO COM JBM	115.84	Entretien pagette pompier
LE REFLET	155.22	Publicité Domaine Breen
R.P. EXPRESS INC.	32.60	Frais de livraison
SOUDEUR ARCO	120.39	Rampe aréna et shaft garage
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement juin 2015
TEMLAC LTEE	106.10	Entretien Mack
THIBAUT	490.65	Entretien Mack
TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS	14 964.91	Rechargement grand 6 et petit 6
VILLE DE VILLE-MARIE	10 296.04	Balayage de rues

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRIBUTIONS À L'ÉLECTION

15-07-03 Conformément à article 513.2 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, le directeur général dépose les sections #2 du formulaire relatif aux contributions faites aux candidats lors de l'élection partielle du 31 mai.

6. PROGRAMME DE GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE : DATE LIMITE : 14 JUILLET

Informations relatives au programme géré par la MRC. Aucun projet pour cette année mais il pourrait être intéressant d'analyser les projets acceptés cette année et l'an passé (le programme est en vigueur depuis l'an dernier) pour analyser les possibilités l'an prochain.

6.1 PROJET D'UNE RESSOURCE EN COMMUN – GESTION DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES

Présence de M^{me} Lise Turcotte concernant le projet de mise-en-commun des services d'un inspecteur en environnement (eaux potable et usées).

M^{me} Turcotte fait une brève présentation du travail effectué jusqu'à maintenant pour dresser un portrait de la situation au Témiscamingue, principalement en ce qui concerne les responsabilités (souvent méconnues) des municipalités, les ressources disponibles et les qualifications nécessaires pour effectuer les tâches.

Comme on peut le constater, la municipalité est bien positionnée puisque 2 de ses 3 employés (Nil Gauthier et Sylvain Lacroix) ont les qualifications requises pour intervenir, tant au niveau de l'eau potable que des eaux usées. La municipalité serait donc, en ce moment, plus un donneur de services qu'un « receveur ».

Bien entendu, cette situation peut changer rapidement, comme ce fut le cas récemment pour la municipalité de Lorrainville qui a perdu les services de son seul opérateur qualifié (maladie).

En guise d'information, la municipalité de Laverlochère vient tout juste de former un inspecteur pour les eaux usées et le coût est d'approximativement 12 000 \$ (salaire, coût de formation, déplacements, etc.).

Pour l'eau potable, la formation pour l'échantillonnage seulement est de 3 jours. Quant à la distribution, la formation est de 8 jours.

Les prochaines étapes :

- Voir quelles sont les municipalités intéressées à poursuivre la démarche;
- Analyser les différents scénarios pour en arriver à une conclusion qui répondra aux attentes de tous.

M^{me} Turcotte souhaite connaître les orientations municipales au début du mois de septembre.

À faire :

- Vérifier les qualifications des employés pour s'assurer que les formations acquises sont conformes à la législation en vigueur;
- Analyser la possibilité de poursuivre ou non la démarche et en informer M^{me} Turcotte;
- Inscrire le directeur général sur le site du Ministère pour le cours de formation d'échantillonnage (3 jours).

7. INSPECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS PAR CAMÉRA

15-07-04 Dans le cadre du programme de la taxe d'accise (taxe sur l'essence), les municipalités devront mettre à jour leur plan d'intervention pour pouvoir bénéficier des sommes réservées pour les travaux de priorité 3 et plus. Voici cette liste de priorités :

1. l'installation, la mise aux normes et à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales (plans d'intervention);
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
4. la voirie locale (réfection et amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, les rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Le processus de mise à niveau des plans d'intervention oblige les municipalités à faire l'inspection de leur réseau d'égouts par caméra.

Considérant qu'il pourrait s'avérer avantageux de procéder à un appel d'offre incluant plusieurs municipalités puisque ce service en est un spécialisé et qu'on ne le retrouve pas en région, en conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à faire analyser la faisabilité d'un tel appel d'offres et de sonder les municipalités intéressées à participer.

8. VIDANGE DES BASSINS D'ÉPURATION

15-07-05 Considérant qu'il n'y eu aucune vidange des bassins d'épuration depuis la mise en service en 1994;

Considérant que lors de la dernière analyse, il était évident que nous devrions voir à vidanger l'étang #1 (où les eaux usées arrivent);

Considérant que les coûts de vidange seront importants;

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à procéder aux étapes nécessaires en vue d'aller en appel d'offre pour la vidange et d'établir un estimé des coûts relatifs à de tels travaux.

9. AGENT DE DÉVELOPPEMENT : RECOMMANDATIONS

Retour sur la discussion relative à l'embauche d'un agent de développement. On s'entend pour former un comité qui verra à déterminer les diverses responsabilités qu'on voudrait déléguer à l'agent et de l'orientation à prendre dans ce dossier pour les prochains mois.

Madame Carmen Côté et M. Jean-Yves Lacroix démontrent leur intérêt, accompagnés du directeur général. Si d'autres veulent se greffer au comité, simplement communiquer avec le directeur général. Seuls les membres du conseil seront présents à cette étape, mais il est possible que d'autres intervenants soient invités à se joindre au groupe ultérieurement.

10. ÉLAGAGE DES ARBRES EN BORDURE DES ROUTES DES ARBRES

15-07-06 Dans le but d'assurer la sécurité des usagers de la route sur le territoire de la municipalité, certains arbres devront être élagués. Plusieurs arbres sont hors de l'emprise du chemin, donc sur terrain privé. Selon des dispositions du code civil :

« **985.** Le propriétaire peut, si des branches ou des racines venant du fonds voisin s'avancent sur son fonds et nuisent sérieusement à son usage, demander à son voisin de les couper; en cas de refus, il peut le contraindre à les couper.

Il peut aussi, si un arbre du fonds voisin menace de tomber sur son fonds, contraindre son voisin à abattre l'arbre ou à le redresser. »

Considérant qu'il est de la responsabilité des propriétaires de voir à l'entretien de leurs arbres;

Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement de faire l'inventaire et d'envoyer une lettre aux propriétaires pour les aviser de couper leurs branches à défaut de quoi la municipalité entreprendra des procédures pour en arriver à ce que ce soit sécuritaire.

Le directeur avisera également les responsables de l'entretien paysager de s'assurer que les branches le long du trottoir sont sécuritaires pour les piétons.

11. LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES À OFFICIALISER

15-07-07 Considérant que les pompiers volontaires sont des employés de la municipalité, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'approuver et d'adopter la liste, comme suit :

	Nom	Cours	Depuis	Titre
1	Michel Julien	CGP	1979	Dir.adj
2	Martial Côté	CGP	1978	Capitaine
3	Nil Gauthier	CGP	1980	Capitaine
4	Daniel Vachon	CGP	1989	Pompier
5	Richard Julien	CGP	1993	pompier
6	Guylain Paquin	CGP	1990	pompier
7	Alain Mayer	CGP	1993	Capitaine
8	Richard Jacques	CGP	1991	pompier
9	Maxime Côté	I	2007	Dir.
10	Martin Julien	I	2010	pompier
11	Christian Fournier	I	2010	pompier
12	David Paquin	I	2010	pompier
13	Charles-André Lefebvre Audet		2012	pompier
14	Joël Pétrin	I	2013	pompier
15	Richard Boucher	CGP	1997	pompier
16	Jordan Guimond	F	2015	pompier
17	Julie Racine	F	2015	Pompière

CGP = CLAUSE GRANG PÈRE

I = POMPIER I

F = FORMATION

12. PROGRAMME « PRIMEAU », TRAVAUX DE LA STATION DE FILTRATION

15-07-08 Considérant que le nouveau programme gouvernemental « PRIMEAU » vise à soutenir les municipalités dans la réalisation des études et des activités de définition et de conception préalables à la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, notamment dans le cadre de la mise aux normes des infrastructures ;

Considérant que la municipalité devra réaliser une étude pour déterminer les travaux qui devront être réalisés à la station de filtration ;

Considérant que le programme peut subventionner jusqu'à 50 % des coûts de l'étude ;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à entreprendre les procédures avec la firme Stavibel pour une éventuelle inscription au programme « PRIMEAU ».

13. TARIFICATION 2015-2016 POUR ARÉNA

15-07-09 Il y a 4 ans, les municipalités de Notre-Dame-du-Nord, Ville-Mare et Guigues s'entendaient pour que la tarification soit la même pour les 3 arénas. Il y a eu de légères hausses des tarifs ces dernières années.

L'an dernier, à la suite de l'élection, le nouveau conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord a décidé de ne pas tenir compte de l'augmentation des tarifs.

Cette année, la ville de Ville-Marie demande :

- d'abolir la surtaxe qui était chargée aux jeunes du hockey mineur des municipalités autres que Guigues, Notre-Dame-du-Nord et Ville-Marie. Plusieurs parents ne payaient pas cette surtaxe et la ville s'est retrouvée avec beaucoup de comptes à recevoir et a même dû radier de fortes sommes (9 000 \$ en 8 ans). Pour éviter ces tracas, la ville suggère d'augmenter la tarification du hockey mineur en conséquence.

- de participer financièrement aux dépenses supplémentaires qu'assume la ville pour « partir » plus tôt, soit débiter la saison au mois de septembre au lieu du mois d'octobre, soit un peu plus d'un mois. On estime à plus ou moins 20 000 \$ les dépenses mensuelles reliées à ce départ hâtif. Rappelons que cette demande est exclusivement faite par le hockey mineur.

Si on soustrait environ 5 000 \$ de revenu pour la même période, on parle d'un manque à gagner de 15 000 \$, ce qui pourrait représenter environ 7 500 \$ par municipalité car on présume que la municipalité de Notre-Dame-du-Nord n'acceptera pas cette demande. Le DG de Ville-Marie devait faire la vérification à cet effet.

La ville souhaite simplement notre avis.

Considérant que les municipalités devaient initialement se rencontrer pour discuter de la situation;

Considérant que pour diverses raisons, cette rencontre n'a jamais eu lieu;

Considérant que la municipalité préconise une approche favorisant l'activité physique, tant au niveau des jeunes que des moins jeunes;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement :

- De demander que soit tenue une réunion entre les trois municipalités, réunion à laquelle M^{me} Carmen Côté et M. Yves Côté représenteraient la municipalité;

- D'inciter les 2 autres municipalités à maintenir les prix, voire même à les diminuer en ce qui concerne le hockey mineur;

- D'aller dans le sens d'une abolition de la surtaxe;

- D'aviser la ville de Ville-Marie que la décision d'ouvrir à une date plus hâtive en est une « locale » et qu'il sera de la responsabilité de la ville de Ville-Marie d'assumer les conséquences de cette décision.

14. PROPANE ARÉNA (RESTAURANT)

Considérant que l'opération du restaurant en période estivale est une nouveauté;

Considérant que de ce fait, nous ne pouvions établir une facturation adéquate pour le propane;

Considérant que les coûts du propane sont beaucoup plus élevés qu'anticipés;

Considérant que la municipalité désire qu'un service soit assuré pour la communauté;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de modifier les conditions de l'entente comme suit :

- Abolir les frais de location de 230 \$/mois à compter du mois de juillet jusqu'à la prochaine entente;

- Que les frais du propane pour la période estivale soient entièrement assumés par Danny Barrette;

- À l'automne, au début des opérations hivernales, ajuster la facturation du propane en fonction du coût des mois d'opération estivale.

15. COMPTE-RENDU TRAVAUX CENTRE COMMUNAUTAIRE

15-07-11

Les travaux vont bon train et on devrait être en mesure de respecter les dates de réalisation, à tout le moins pour l'entrepôt (qui doit être terminé avant l'entrée scolaire). Quant aux douches, elles devraient être fonctionnelles pour le festival mais il restera fort probablement quelques travaux de finition à compléter.

Sur proposition de Luc Lafond, il est résolu unanimement d'autoriser les ajouts suivants au contrat initial :

- Modification à l'encadrement de la porte menant au gymnase :	1 944 \$
- Ajout de poudre de pierre autour de l'agrandissement	1 080 \$

Plus les taxes applicables.

De plus, il y aura une facturation supplémentaire (à déterminer) puisque la laine isolante est détrempeée sous la tôle. Donc, on devra mettre une nouvelle laine dans la partie isolée du nouveau bâtiment, soit à la hauteur de la couverture.

- Vitres d'entrée (gymnase) à changer:

15-07-12

Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement d'accepter la proposition de « Uni-Verre » de Rouyn-Noranda pour le remplacement de 2 vitres « thermos » à l'entrée du gymnase. Ce sont actuellement les vitres originales (1985). De plus, on profitera de l'occasion pour changer les pentures des 4 portes (gymnase et âge d'or), l'ajustement des portes et les coupes froid. Le tout pour un total de 2 400 \$ plus taxes.

16. VARIA...**SUIVI – REGROUPEMENT SERVICE INCENDIE**

Un compte rendu est remis aux membres du conseil. Le dossier suit son cours.

BALAI – RODÉO NOTRE-DAME-DU-NORD

15-07-13

Comme l'an passé, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de prêter gratuitement le balai et le tracteur au rodéo du camion de Notre-Dame-du-Nord. M. Martin Perreault prend la responsabilité du transport.

Forts et unis pour notre agriculture, pour nos emplois et pour des aliments d'ici

15-07-14 **Considérant** que la gestion de l'offre est le moyen par lequel les producteurs de lait, de poulets, de dindons, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation établissent le meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada.

Considérant que les producteurs ne produisent ainsi que les volumes nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des consommateurs d'ici et évitent la production de surplus qui devraient être écoulés à perte.

Considérant que les agriculteurs canadiens sous gestion de l'offre comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus.

Considérant que les producteurs ont besoin que le marché canadien soit protégé pour éviter que les pays exportateurs, qui subventionnent lourdement leurs producteurs ou qui jouissent de conditions climatiques impossibles à concurrencer, de règles moins exigeantes et d'une main-d'œuvre bon marché, ne viennent envahir leur marché.

Considérant que près de 25% des entreprises agricoles de la région sont sous gestion de l'offre.

Considérant que les 132 fermes laitières œuvrant en Abitibi-Témiscamingue procurent 653 emplois (directs et indirects) et ont une valeur de production de 40.6 millions de dollar.

Considérant les retombées économiques de 69.5 millions de dollar que créer les trois usines de transformation régionale et les 545 emplois (directs et indirects) qu'elles génèrent.

En conséquence, la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues appuie la coalition GO5 pour un modèle agricole équitable dans sa demande au gouvernement fédéral d'obtenir les conditions nécessaires au maintien intégral de la gestion de l'offre dans un éventuel accord du PTP.

SIGNALISATION INTERSECTION RUE BEAUCHAMPS ET PICHE EST

15-07-15 **Considérant** que l'absence d'un « arrêt » obligatoire cause souvent des risques d'accident à cet intersection, il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'ajouter un « arrêt » avec mention « nouvelle signalisation » à l'intersection, en arrivant de la rue Principale.

Quant au « Cédez » en arrivant de l'est, (sur la Piché Est), on le laisse en place.

COUR À VÉLOS

On convient que l'aménagement fait l'an passé avec l'excédent de concassé n'est pas convenable. On vérifiera ce qui se fait ailleurs, quel matériau on utilise et voir à faire un budget pour réaliser un parcours intéressant pour les jeunes.

DIVERS

Quelques informations sont portées à l'attention du directeur général :

- Bases de béton (balançoires) dangereuses au parc, voir à corriger la situation;
- Bande riveraine à la plage publique : un ménage s'impose;
- Concassé à l'intersection du chemin du 6^e-rang et de la montée Gauthier : à nettoyer.

17. CORRESPONDANCE

- **Réseau Biblio** : modification pour la rotation (passe de 3 à 2);

- **Colloque régional de l'ADMQ**

15-07-16 Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à participer au colloque de l'Association des Directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Lorrainville les 17 et 18 septembre prochains.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT

15-07-17 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever l'assemblée, il est 22 h 54 lorsque les délibérations prennent fin.

Je, Donald Alarie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Alarie
Maire

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 3 août 2015** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Donald Alarie, maire, et à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers :

Mesdames : Andrée Boivin
Carmen Côté

Monsieur : Jonathan Girard

Absences : Luc Lafond, Jean-Yves Lacroix et Yves Côté.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire accueille les personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 15-08-01 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 juillet tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 15-08-02 Il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	25 845.87	
Remises fédérales	4 149.54	
Remises provinciales	9 080.61	
Télébec	140.32	téléphone Domaine Breen
	219.66	téléphone bureau municipal
	98.16	téléphone aréna
Bell Mobilité	106.62	cellulaires voirie et administration
ACN	10.07	interurbains bureau

Comptes à payer

LES CALCIUMS LIQUIDES DE L'A-T	12 065.48	Calcium liquide 33 000 L Lavage condenseur programme
CIMCO REFRIGERATION	1 685.52	légiennelle
CLEAN SCENE	28.66	Nettoyage vêtements
CONSTRUCTO SE@O	54.04	Annonce agrandissement et douche
CONSTRUCTION FRANCIS ROY	867.60	Enlever et remplacer laine souillée mur
CONSTRUCTION TECH	154 079.29	95% des travaux centre communautaire moins 10% retenue
COTE, SERGE	133.84	Déplacements + rideaux douches Hart
DISTRIBUTION SOGITEX	207.25	Produit d'entretien centre communautaire
FERME GAUTHIER	2 699.62	Entretien pelouses
J. DROLET ET FILS	134.83	Verrou porte, caoutchouc et treillis Carburant et quincaillerie, 2 pneus
GARAGE MARC COTE	2 222.93	Ranger
IMPRIM ACTION	26.44	Affiches pour Domaine Breen
LE REFLET	57.49	Chronique historique
LETTAGE FRANS GAUTHIER	27.59	Numéros civiques vinyle
LOCATION VM	430.01	Location excavatrice Bobcat parc jeux
LOGITEM	49.88	Séparateur, livres bibliothèque
MAGNUS	444.64	Contrat traitement eau juillet 2015
MARCEL BARIL	311.05	Boite de service
MATERIAUX JOLETTE INC	151.77	Paillis cèdre naturel
LA COOP VAL-NORD	71.24	Lance multifonction (arroser) Domaine
MULTILAB DIRECT	533.55	Analyse eau potable et usées
MARIO SARRAZIN	344.92	Préparation d'un plan
PAVÉ L. ROY	68.98	Pierres pour aménagement aréna
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	263.67	Pommes de douche, pôle à rideaux

SECURIPLUS 9030-1318 QC INC	234.95	Inspection système incendie hotte aréna
SECURITE INCENDIE	10.00	Remplissage bouteille
SERVICES PYRO-PRO	263.69	Inspection annuelle juillet 2015
SOUDURE ARCO	57.43	Entretien Domaine Breen
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement juillet 2015
TOURISME ABITIBI-TEMIS.	517.38	Frais adhésion annuel 2015-2016 Ponceau plastique, collet Festival
TRANSPORT JOLATEM	2 208.64	Western
TRANSPORT D.BARRETTE	613.74	Gravier parc (sous les modules)
VILLE DE VILLE-MARIE	776.21	Service judiciaire, constat infraction
WESTBURNE	98.69	Batterie lumière urgence
YVON CHAMPOUX	286.77	Crochets, cadenas, gants, tuiles plafond

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. NETTOYAGE DE FOSSÉS

- 15-08-03 Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'autoriser les travaux de nettoyage de fossé sur la Route du Quai, à proximité des étangs, du côté Nord de la route. On estime les travaux à 3 jours de pelle (location à l'heure), en plus des camions de la municipalité pour le transport de la terre.

On tentera également de nettoyer les accotements pour faciliter le drainage de cette portion de route.

6. DEMANDE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE

- 15-08-04 Le service incendie de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, par l'entremise de son directeur M. Christian Turpin, avise la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues que le Centre d'appels d'urgence (CAUAT) a été informé d'appeler automatiquement le service incendie de Guigues en cas d'incendie sur son territoire.

Bien que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues ne s'objecte pas à cette directive, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de prendre acte de la présente information, tout en informant la municipalité de Notre-Dame-du Nord qu'une entente devra être conclue pour établir les modalités (facturation des effectifs, matériel, etc.).

Présentement, ces modalités sont incluses à l'entente mutuelle que toutes les municipalités du Témiscamingue ont paraphée en 2011. Par contre, cette entente concerne les demandes d'entraide sur demande et non les demandes d'entraides automatiques.

7. PROJET D'INSPECTION D'AVERTISSEURS DE FUMÉE

- 15-08-05 La MRC offre aux municipalités la possibilité de faire faire l'inspection requise par le schéma de couverture de risques. Selon le schéma, le service d'incendie doit procéder annuellement à l'inspection de chaque résidence. Toutes doivent avoir été inspectées dans les 5 ans du schéma.

Il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement d'accepter la proposition de la MRC telle que proposée, le tout devant être confirmé ultérieurement en fonction du nombre de municipalités intéressées.

8. VARIA...

POMPE AQUEDUC

- 15-08-06 Le directeur informe les membres du conseil que nous avons éprouvé quelques difficultés avec une pompe à la station de filtration et que les réparations nécessaires ont été faites mais qu'il pourrait être nécessaire de faire l'achat d'une nouvelle pompe rapidement. Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à agir en conséquence si un achat est nécessaire.

9. CORRESPONDANCE

Aucune.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

11. LEVÉE OU AJOURNEMENT

15-08-07 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever l'assemblée, il est présentement 20 h 21.

Je, Donald Alarie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Alarie
Maire

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **MARDI le 8 septembre 2015** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, et à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers :

Mesdames : Andrée Boivin
Carmen Côté

Messieurs : Yves Côté
Luc Lafond

Absences : Donald Alarie, maire et Jonathan Girard, conseiller.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire suppléant accueille les personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 15-09-01 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'accepter et d'adopter le procès-verbal de la réunion du 3 août 2015 selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 15-09-02 Sur proposition de Carmen Côté, il est résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	21 047.79	
Remises fédérales	4 864.65	
Remises provinciales	10 713.63	
Télébec	142.19	téléphone Domaine Breen
	217.06	téléphone bureau municipal
	97.30	téléphone aréna
Bell Mobilité	107.18	cellulaires voirie et administration
ACN	8.72	interurbains bureau
Desjardins assurances	1 490.98	assurances collectives août
Eden Rouge	500.00	subvention entreprises 2/3
Ministre des Finances	111.00	formation opérateur eau potable

Comptes à payer

CLEAN SCENE	71.65	Nettoyage vêtements
CONSTRUCTION TECH	7 944.74	Agrandissement et douches
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement août 15
DESJARDINS ASSURANCES	1 490.98	Assurance collective septembre
J. DROLET ET FILS	1 054.58	Planches, vis, scellant entrepôt
FORMULES MUNICIPALES FM	300.32	Livre minutes et feuilles
GARAGE MARC COTE	1 662.01	Carburant et quincaillerie
FERME GAUTHIER ENR.	2 699.62	Entretien pelouse septembre 15
HETEK SOLUTIONS INC	2 196.02	Détecteur ammoniac
LAMOTHE DIV. DE SINTRA INC	1 990.62	Asphalte Route du Quai
LOGITEM	44.73	Caisse papier format lettre
AGRIMAX	246.40	Entretien tracteur et fouet
MAGNUS	444.64	Contrat traitement eau août 15
DÉPANNEUR 7/7	71.42	Produit d'entretien
LA COOP VAL-NORD	5.61	Mini balai et porte poussière
MULTILAB DIRECT	145.17	Analyse eau potable et usées
MUNICIPALITE DE SAINT-EDOUARD-	12.75	Photocopie pub Salon du sport
PIECES AUTO BROUSSEAU	110.96	Guenilles et graisses garage
LES PROS DU PLANCHER	70.68	Peinture portes agrandissement
R.P. EXPRESS INC.	57.66	Livraison Multilab
SERVICES PYRO-PRO	99.68	Recharge extincteurs pompiers
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement août 15
TRANSPORT D. BARRETTE	54.00	Gravier chemin pont couvert
UNI-VERRE ROUYN-NORANDA	2 759.40	Portes gymnase
VITRERIE TEMISCAMINGUE	119.00	Lexan entrée aréna
YVON CHAMPOUX INC	157.46	Paillis, gouttière et filet Domaine

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. ARÉNA

15-09-03 Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement :

- **QUE** l'ouverture de l'aréna se fasse comme à l'habitude, soit dans la dernière semaine de la chasse, donc la semaine du 19 octobre;
- **QUE** Richard Jacques débute les travaux préparatoires à compter du 22 septembre;
- **QUE** les utilisateurs mettent les patins dans les chambres au sous-sol lors du patinage libre ou avec hockey;
- **QUE** la tarification 2015-2016 soit la même que l'an passé, sans aucune augmentation (54 \$ hockey mineur, 135 \$ adultes)
- **DE PRENDRE** des informations relatives à l'installation d'un tapis en caoutchouc collé dans les salles de toilettes (estimé) et pour changer les fluorescents des salles de toilettes et du restaurant.

6. DEMANDE DE MARIAGE AU PONT COUVERT

15-09-04 Les membres du conseil sont saisis d'une demande pour un mariage au pont couvert le 4 juin 2016. La demande consiste à fermer la route pour une demi-heure, le temps de la cérémonie, vers 19 h.

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser cette fermeture aux conditions suivantes :

- Mettre la signalisation nécessaires aux extrémités de la route avec signaleurs (leur responsabilité);
- Aviser le club de VTT du Témiscamingue, utilisateurs du pont également;
- Fermeture limitée à une demi-heure maximum.

7. ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

15-09-05 Considérant que le contrat d'entretien des propriétés municipales vient à échéance;

Considérant que la municipalité est satisfaite de l'entrepreneur actuel;

Considérant que l'entrepreneur désire renouveler la présente entente pour une durée de 3 ans, aux mêmes conditions que l'entente actuelle;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'autoriser le maire suppléant et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à l'entretien des propriétés municipales avec « Ferme Gauthier enr. » pour les saisons 2016, 2017 et 2018.

Le prix pour l'année 2015 est de 11 740 \$, incluant un montant remboursable par la Société d'agriculture de 490 \$, soit un montant net de 11 250 \$, lequel sera indexé selon le taux d'augmentation des élus pour les années 2016, 2017 et 2018.

8. TRAVAUX CENTRE COMMUNAUTAIRE

Compte rendu de la situation. Quelques points restent à corriger mais les travaux sont à toute fin terminés.

ASPHALTAGE

15-09-06 Considérant que l'asphaltage n'était pas prévu au devis de l'agrandissement du centre communautaire;

Considérant que s'il y a de l'infiltration d'eau à la fondation et que cela cause des dommages, l'entrepreneur se dégage de toute responsabilité;

Considérant que le budget initial quant à l'implication financière de la municipalité (85 000 \$) est toujours respecté;

Considérant qu'il y a également 4 réparations à faire sur la rue Mgr Moreau-Est suite à des bris d'aqueduc;

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'autoriser les travaux de préparation et d'asphaltage par « entreprise W. Sirard » aux conditions suivantes :

- Centre communautaire : 8 500 \$ excavation (14 pouces) et asphaltage
- Rue Mgr-Moreau Est : 3 115 \$ asphaltage

9. TRAVAUX DE VOIRIE

15-09-07 Considérant les travaux de voirie prévus au budget 2015 sur le « chemin de la Mine-Aiguebelle » et sur la « route du Calvaire »;

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement d'autoriser ces travaux et à autoriser le directeur des travaux publics à négocier avec les fournisseurs pour la réalisation de :

- Chemin du Calvaire : gravier (brut) et rechargement 0-3/4, 5 000 \$
- Chemin de la Mine-Aiguebelle : rechargement 0-3/4, 15 000 \$

SUBVENTION D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

15-09-08 Considérant que le ministère des Transports a consenti une subvention de 15 000 \$ pour la réalisation des travaux de rechargement sur le « chemin du Petit-Six » et le « chemin du 6^e-Rang »;

Considérant que ces travaux ont été entièrement réalisés pour la somme totale de 28 627 \$;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement :

- **Que** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;
- **Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;
- **D'autoriser** le directeur général à réclamer, pour et au nom de la municipalité, la subvention selon les modalités établies par le ministère des Transports.

10. DÉPÔT DE NEIGES USÉES

15-09-09 Considérant que la municipalité doit se conformer au « règlement sur le lieu d'élimination de neiges » avant la saison hivernale;

Considérant les plans et devis réalisés par la firme « Stavibel » pour l'aménagement de ce site à l'extrémité de la rue Mouttet Nord;

Considérant qu'un budget de 35 000 \$ a été réservé pour la réalisation de ces travaux en 2015;

Considérant que la municipalité pourra faire elle-même ces travaux (achat et installation d'un regard et de ponceaux, achat et installation d'une clôture) mais qu'elle devra engager une pelle hydraulique à l'heure pour l'aménagement de fossés et le creusage du bassin de rétention;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à réaliser ces travaux et/ou à engager les ressources matériels nécessaires pour se faire. La location de la machinerie se fera sur une base horaire.

TESTS DE PERFORMANCE – CAMIONS INCENDIE

15-09-10 Dans le cadre de l'inspection obligatoire des véhicules incendie, ceux-ci ont été inspectés pour l'accréditation « ULC ». Malheureusement, ni l'autopompe ni le camion-citerne n'a pu recevoir l'accréditation.

En ce qui concerne le camion-citerne, la défektivité est mineure : Les pneus avant devront être changés car ils ne respectent pas la norme.

Quant à l'autopompe, il s'agit du radiateur (à nettoyer ou changer) ou d'une composante en lien avec une surchauffe du moteur lorsque la pompe est activée sur une longue période. Un indicateur « inter-verouillage » devra également être installé.

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser ces travaux de réparation.

BACKHOE – RÉPARATIONS MAJEURS

15-09-11 Après vérification chez Agrimax, le moteur du backhoe devra être « ouvert » pour une réparation majeure. Selon l'estimé, il en coûtera approximativement 8 000 \$ plus taxes.

Considérant que nous tenons à garder une valeur de revente lorsque nous procéderons à l'achat d'un neuf;

Considérant que si nous n'effectuons pas la réparation, nous devons en louer un;

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement de procéder aux réparations.

12. CORRESPONDANCE

- **CPTAQ, tour de Télébec** : Selon l'orientation préliminaire, la demande devrait être acceptée (nouvelle tour Route 101 Sud).

- Carrefour jeunesse – emploi : demande de salle gratuite

14-09-12 Le Carrefour jeunesse emploi du Témiscamingue organise une activité de financement au gymnase du centre communautaire le 2 octobre prochain. Le Carrefour sollicite l'aide de la municipalité, soit le prêt gratuit de la salle. À titre d'information, le coût de la salle est de 400 \$ plus les taxes. Il s'agit essentiellement de la même demande que l'an passé, à laquelle la municipalité avait répondu dans l'affirmative.

Considérant que le Carrefour a comme principale clientèle la jeunesse du Témiscamingue, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter cette demande, conditionnellement à ce que les organisateurs ramassent les tables et les chaises comme l'an passé. La municipalité aura comme unique tâche de laver le plancher.

- Travaux d'asphaltage aéroport

Les travaux sont complétés pour un investissement de 1.4 million, payé en totalité par le ministère des Transports du Québec.

- Karen Lachapelle, ouverture des aréna au Témiscamingue

Dans une lettre transmise au préfet Arnaud Warolin et dont la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est en copie conforme, M^{me} Lachapelle désapprouve la décision de la ville de Ville-Marie de n'ouvrir l'aréna qu'au début du mois d'octobre, privant ainsi les jeunes et les organismes responsables de pratiquer leur sport à proximité.

Bien que l'intervenante mentionne qu'il y a un manque de communication entre les municipalités au Témiscamingue, les trois municipalités du centre (Guigues, Notre-Dame-du-Nord et Ville-Marie) se sont rencontrées en juillet et tous connaissaient la situation : Notre-Dame-du-Nord n'a pas l'intention d'ouvrir plus tôt qu'à l'habitude; Guigues n'a pas les moyens techniques pour le faire et la ville de Ville-Marie a décidé, d'un point de vue financier, de ne pas ouvrir plus tôt.

En fonction du développement du dossier, il est possible que la municipalité réponde et clarifie certaines affirmations de M^{me} Lachapelle.

13. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune.

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT

14-09-12 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever l'assemblée, il est présentement 21 h 32.

Je, Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Yves Lacroix
Maire

Serge Côté
Directeur général

Monsieur Donald Alarie



 Imprimer

Saint-Bruno-de-Guigues

1949-2015

C'est avec beaucoup de tristesse que nous annonçons le décès de notre bien-aimé époux, frère, père, grand-père, beau-frère, oncle et ami, Donald qui est décédé paisiblement, entouré de sa famille, le 22 septembre à la suite d'un cancer à l'hôpital de Ville-Marie, à l'âge de 66 ans.

Il était l'époux bien-aimé de Denyse Barbe, le cher père de Jacynthe (Craig Mulligan) et Serge (Annie Berthiaume) tous deux de Sudbury, le grand-papa bien aimé de Madysen, Denver, Morgan et Julia. Il laisse également pour pleurer sa mort, ses sœurs : Irène (Basile Marchand) de Cornwall et Claire (Richard Gravel) de Dollard des Ormeaux, ses frères Gilles : (Kelly) d'Ottawa, Marcel (Wanda) de Timmins et Réjean (Louise) de Sudbury, son beau-père Girard Barbe (feu Béatrice Lefebvre) de North Bay, ses beaux-frères Gilles (Holly) de Owen Sound, Yvon (feu Monique) ainsi que sa belle-sœur Gisèle tous deux de North Bay. Il manquera énormément à ses nombreux neveux et nièces, cousins et cousines, oncles, tantes et ami(e)s. Il est parti rejoindre ses parents François (1985) et Anna-Marie (Bouchard) (2003).

Donald a été enseignant à l'école secondaire catholique Sainte-Marie à New Liskeard de 1977 jusqu'à sa retraite en 2006. A sa retraite, il est devenu résident de Saint-Bruno-de-Guigues, où il a été très impliqué dans sa communauté. En 2013, Donald fut élu maire de Saint-Bruno-de-Guigues. Il a aussi servi comme commissaire d'école, et était un membre très actif du Club d'Age d'Or. Il était également Grand Chevalier et député de district des Chevaliers de Colomb à New Liskeard et Grand Chevalier à Saint-Bruno-de-Guigues. Il a été également membre et président du Club Richelieu à New Liskeard. Il a été membre actif au comité administratif de la Caisse Populaire à New Liskeard.

La famille sera présente le 3 octobre de 13h à 15h30 au Centre Communautaire de Guigues situé au 4 Monseigneur Moreau, et le Service funéraire à 16 h en l'église paroissiale de Saint-Bruno-de-Guigues. Comme expression de sympathies un don commémoratif à la société canadienne du cancer ou à Mission Tournesol serait apprécié par la famille. www.missiontournesol.com

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 5 octobre 2015** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, et à laquelle assistaient les conseillers :

Messieurs : Yves Côté, Luc Lafond et Jonathan Girard.

Absences : Mesdames Andrée Boivin et Carmen Côté.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire suppléant salue les personnes présentes (4), constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 15-10-01 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2015 selon la présentation faite et remise aux membres du conseil avant la présente séance, et ce comme s'ils avaient été lus.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 15-10-02 Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	19 068.14	
Remises fédérales	3 891.48	
Remises provinciales	8 585.53	
Télébec	141.55	téléphone Domaine Breen
	217.06	téléphone bureau municipal
	97.30	téléphone aréna
Bell Mobilité	210.06	cellulaires voirie et administration
ACN	11.77	interurbains bureau
MRC de Témiscamingue	64 748.00	3 ^e versement quote-part
Société canadienne des postes	58.08	Babillard
Société canadienne des postes	33.21	Avis nettoyage réseau aqueduc

Comptes à payer

AREO-FEU LTEE	400.81	Équipement incendie, clefs, etc.
ROBERT BOILEAU	2 239.15	Peinture glace, ligne, dessus de bande
CLEAN SCENE	85.98	Nettoyage linge de travail
CONSTRUCTION SRB	508.39	Coupe de bordure (sera remboursé)
COTE, SERGE	50.00	Déplacements
DESJARDINS ASSURANCES	1 490.98	Assurance collective octobre 2015
DISTRIBUTIONS GIRONNE LTEE	31.86	Peinture antirouille, aréna
J. DROLET ET FILS	43.15	Entretien centre communautaire
ENTREPRISES W. SIRARD INC	13 469.33	Asphaltage
GARAGE MARC COTE	6 026.96	Diesel
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	289.97	Babillard
HÉLÈNE LAVERDIÈRE	56.62	Déplacement rencontre des agents - Rémigny
AGRIMAX	11 374.67	Réparation backhoe
MAGNOR	144.76	Pièces traitement d'eau potable
MINISTRE DES FINANCES	33 740.00	2 ^e versement sûreté du Québec
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	1 358.00	Traitement des déchets festival western
MULTILAB DIRECT	434.89	Analyses eaux potable et usées
MUNICIPALITE LAVERLOCHERE	350.28	Inspection CSST rapport amiante
PIECES AUTO BROUSSEAU	102.59	Outils et divers garage
PROPANE NORD-OUEST	1 314.78	Propane restaurant, payé par locataire
R.P. EXPRESS INC.	70.20	Transports analyses d'eau
SERVI-GLACES 2000 ENR.	1 034.78	Nettoyage des bandes à l'aréna
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Déplacements
TRANSPORT D. BARRETTE	22 086.37	Gravier rechargement
TRANSPORT BEAULÉ	2 316.75	Fossé Pierre Lavallée
TRANSPORT JOLATEM	33.94	Collets pour ponceaux
UNDERWRITERS LABORATORIES OF CANADA INC.	3 165.12	Tests ULC camion incendie

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. VACANCE POSTE DE MAIRE – LA SUITE

Monsieur Donald Alarie, maire de la municipalité, est décédé des suites d'un cancer le 22 septembre dernier.

Conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général avise les membres du conseil de la vacance au poste de maire.

De même, conformément à l'article 339 de la même Loi, le président d'élection (directeur général) décrète qu'une élection partielle sera tenue le 29 novembre pour combler le poste de maire.

La période de candidature se tiendra du 16 octobre 2015 au 30 octobre 2015.

6. DEMANDE PIERRE CÔTÉ

15-10-03 M. Pierre Côté est présent, avec quelques partenaires, pour expliquer le projet que lui et quelques personnes veulent réaliser pour financer une activité pour les paniers de Noël. Déjà plusieurs partenaires financiers ont démontré un intérêt pour l'activité.

En résumé, l'idée est d'organiser un tournoi de hockey sur 24 heures à 200 \$/équipe. La glace serait faite une fois par partie. Il se tiendrait vendredi le 4 décembre de 19 h à samedi, 21 h. Les gens pourraient payer le prix d'entrée de 2 façons : 5 \$ ou 2 denrées non périssables. Il y aurait également un bar à la salle du haut.

Il est proposé par Jonathan et résolu unanimement d'accepter la demande du comité organisateur, soit la location de l'aréna gratuite pour l'occasion. La municipalité assumera également le salaire des employés.

7. DEMANDE VENTE DE CONTENEURS

15-10-04 La municipalité est propriétaire de 7 conteneurs de 7 verges en métal qui étaient utilisés pour la récupération par apport volontaire il y a plusieurs années. Considérant que la municipalité ne voit aucun avantage à les conserver, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de demander des soumissions pour la vente des 7 conteneurs. On publiera la demande dans le Babillard et les soumissions pour le lot et non individuellement. L'adjudicataire devra en disposer dans un court délai.

8. TRAVAUX ASPHALTAGE COTE MICHEL ROY

15-10-05 Le budget d'asphalte est déjà dépassé de 25 % après les travaux d'asphaltage de la rue Mgr-Moreau-Est (les 4 réparations d'aqueduc).

Considérant que le traitement de surface est largement détérioré dans la côte à l'intersection du chemin des 2^e-et-3^e-rangs et du chemin de la Mine-Aigubelle (à l'entrée du chemin de la Mine-Aigubelle);

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement d'autoriser l'achat et la pose, par les employés, de la quantité nécessaire pour corriger la situation.

9. SIGNALISATION RUE ROY

15-10-06 L'administration a reçu quelques plaintes concernant la circulation sur la rue Roy. La vitesse est en cause et on justifie une intervention par le nombre croissant de jeunes sur cette rue. On a même proposé une signalisation à cet effet. Par contre, considérant qu'on ne dispose pas du prix, il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement de vérifier les prix, de commencer en envoyant une lettre aux propriétaires de la rue Roy (principaux utilisateur de l'artère) et de rediscuter de la problématique ultérieurement. On convient également que l'automne n'est pas nécessairement propice à l'installation d'une signalisation dans la rue.

10. ARÉNA**- Tapis de caoutchouc pour toilettes et entrée**

On convient de demander aux utilisateurs d'aller mettre les patins dans les chambres du bas pour éviter la circulation dans le restaurant. On ne statue pas concernant la possibilité de mettre une finition plastifiée ou non dans les toilettes. Le conseiller Luc Lafond s'informerait concernant une finition que l'on retrouve dans les boîtes de camion. On regardera également ce qui se fait ailleurs. On se contentera de mettre un tapis près de la buvette et un tapis à l'entrée pour l'instant.

- Machine à bordure

Richard Jacques indiquent que la machine à bordure devrait idéalement être changée. Il invoque les émanations (elle est au gaz) et le fait qu'il doit « forcer » considérant son poids. Ils l'utilisent pour abaisser la glace dans les coins et près de la bande. Deux modèles sont suggérés : une au propane à 5 150 \$ ou électrique 6 025 \$.

Considérant l'importance de l'achat, Richard ira voir où il y en a pour s'assurer de faire le bon achat.

- Buvette et distributrice à bonbons

15-10-07 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement :

- **d'autoriser** l'achat d'une buvette au prix de 569 \$ chez BMR Champoux à Notre-Dame-du-Nord;

- **de refuser** la demande d'un fournisseur d'installer des distributrices à bonbons dans le restaurant.

- Tableau de trophées

Une proposition a été faite pour modifier (mais surtout embellir) le tableau où on retrouve les trophées et des photos dans le restaurant. Par contre, faute de prix, on convient de reporter la discussion car il serait intéressant de connaître les coûts exacts.

-Fluorescents restaurant et salle de bain

15-10-08 Considérant la demande de prix faite pour changer les fluorescents dans le restaurant et dans les toilettes;

Considérant que la plus basse proposition fut celle de Champoux électrique au montant de 5 084.16 \$;

En conséquence, il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement d'autoriser le remplacement de 17 fluorescents selon la proposition soumise par Champoux électrique.

Il est également résolu d'autoriser le remplacement de 2 luminaires extérieurs au montant approximatif de 150 \$ l'unité.

11. DOSSIERS PRIORITAIRES À VENIR

Le directeur indique quels seront les dossiers à prioriser à court ou moyen terme :

- Demande de soumissions pour le backhoe;
- Finaliser l'offre de service pour caserne (une visite a été faite);
- Rencontres pour agent de développement;
- Rencontres budgétaires.

12. VARIA...**DEMANDE CPTAQ DANNY LAFOND**

M. Danny Lafond désire acquérir de M. Marcelin Lemire et Jocelyne Trahan les terres agricoles de ces derniers. M. Lemire et M^{me} Trahan conserveraient la résidence protégée par droits acquis (articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles), d'une superficie de 5 000 mètres carrés. Cette demande est toutefois soumise à une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

Une telle demande avait été soumise à la municipalité au début de l'année 2014 mais le dossier a tardé à être présenté à la CPTAQ de telle sorte que la résolution municipale n'est plus valide puisqu'elle date de plus d'un an. De plus, comme la demande a été changée et ne correspond plus à la demande initiale, une nouvelle demande devra être soumise à la municipalité pour une nouvelle résolution.

GAMME

Le « Gamme » (Groupe d'animation du milieu municipal et économique) invite les élus à une rencontre d'information sur l'importance de l'agriculture au Témiscamingue. La rencontre aura lieu à la salle d'exposition du Rift, jeudi le 29 octobre de 17 h 30 à 22 h.

13. CORRESPONDANCE**-Fondation Philippe Chabot, demande de don**

15-10-09 Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement de participer à la levée de fonds de la fondation Philippe Chabot pour un montant de 250 \$.

- Mariage au pont couvert

Faute de stationnement, l'idée d'un mariage au pont couvert a été abandonnée.

- Tour Télébec

La demande formulée à la CPTAQ pour l'installation d'une tour de télécommunication à 3.5 km au sud du village a été acceptée. Les travaux de déboisement devraient débiter sous peu.

- Éden rouge : demande d'autorisation pour terrasse et aire de gazon

15-10-10 La municipalité est saisie d'une demande faite par « L'Éden Rouge » (9133-7139 Québec inc.) à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec pour une utilisation autre qu'agricole du lot 3 789 695.

La demande précise que « L'Éden Rouge » souhaite opérer une terrasse d'une superficie approximative de 36 mètres carrés, terrasse qui sera aménagée du côté sud du bâtiment utilisé pour les opérations normales de la table champêtre (autorisation #405345 de la CPTAQ).

De plus, « L'Éden Rouge » désire utiliser la partie gazonnée entourant cette même terrasse pour y tenir des activités sporadiques où un chapiteau ou autres structures temporaires pourraient être installées.

Considérant que le présent projet est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que l'aménagement d'une terrasse permettrait à la clientèle de profiter des largesses de dame nature durant la saison estivale;

Considérant que la présence de cette terrasse ne peut créer de pression additionnelle sur le milieu agricole;

Considérant qu'il n'y a aucune autre licence de vente d'alcool sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Jonathan Girard et résolu unanimement d'appuyer fortement la demande de « L'Éden Rouge » à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec, le préambule faisant partie intégrante de la présente résolution.

220

15-10-11

- Don, mission Tournesol

Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement d'octroyer un don de 100 \$ à Mission Tournesol à la suite du décès de M. Donald Alarie.

- Vœux à la télé communautaire

15-10-12

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de ne faire les vœux des fêtes que par l'entremise du journal local.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

SURNUMÉRAIRE À L'ARÉNA

Richard Jacques informe les membres du conseil que M. Nil Lemire lui donnera un coup de main pour le départ des opérations à l'aréna.

15. LEVÉE OU AJOURNEMENT

15-10-13

Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement de lever l'assemblée, il est présentement 21 h 12.

Je, Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Yves Lacroix
Maire

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 9 novembre 2015** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M. Jonathan Girard, président d'assemblée, et à laquelle assistaient les conseillères et conseillers :

Mesdames Andrée Boivin Messieurs Yves Côté
 Carmen Côté Luc Lafond

Absence : Monsieur Jean-Yves Lacroix

1. NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

- 15-11-01 Considérant l'absence du maire suppléant, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement que M. Jonathan Girard soit nommé président d'assemblée pour la réunion de ce soir.

Monsieur Girard souhaite la bienvenue aux personnes présentes (3), constate le quorum et ouvre la séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 15-11-02 Sur proposition de Luc Lafond il est résolu unanimement d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la réunion du 5 octobre selon la présentation faite aux élus avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 15-11-03 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'accepter et d'adopter les comptes de la municipalité, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	36 103.14	Employés et élus
Remises fédérales	3 687.43	
Remises provinciales	8 174.87	
Télébec	139.42	Téléphone Domaine Breen
	217.06	Téléphone bureau municipal
	103.75	Téléphone aréna
Bell Mobilité	108.16	Cellulaires voirie et administration
ACN	13.02	Interurbains bureau
Poste Canada	97.73	Rouleau timbres
	58.08	Frais poste Babillard
Petite caisse bureau	91.00	Remboursement factures achat

Comptes à payer

A.D.M.Q.	487.50	Formation sites contaminés et classement
ARBRONORD INC	91.04	Courroie citerne
AQAIRS	75.00	Annonce bottin AQAIRS 2015-2016
AUTOMOBILE PAQUIN	1 072.47	Pièce autobus pompier – roue zamboni
CABLEVISION	153.79	Branchement Internet aréna
CHAMPOUX ELECTRIQUE INC.	267.62	Moteur « chaufferette » aréna
CIMCO REFRIGERATION	4 395.44	Changement d'huile et démarrage
CLEAN SCENE	71.65	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	333.32	Inspection autobus et citerne pompier
CONSTRUCTION TECH	18 002.68	Retenue agrandissement (centre)
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement octobre 2015
DESJARDINS	1 490.98	Assurance collective
DISTRIBUTION SOGITEX	455.90	Produits entretien aréna
DRAPEAUX ÉTENDARD	285.14	Drapeaux Québec et Canada
J. DROLET ET FILS	955.26	Entretien aréna et centre communautaire
EQUIPEMENT ROLAND CHAMPOUX	713.26	Sable brut travaux voirie
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	1 272.43	Intérêts emprunt
FLEURS ET JARDINS 2000 INC	135.67	Plante décès M. Alarie
FORMULES MUNICIPALES FM	99.09	Permis construction
GADI INC	48.18	Lampe aréna
GARAGE MARC COTE	3 372.65	Carburant, pneus F-150 et quincaillerie
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	289.97	Impression Babillard octobre 2015

JACQUES, RICHARD	28.72	Pile Duracell aréna
R. LACHAPPELLE DIESEL & TECH	620.87	Entretien Mack
LAMOTHE DIV. DE SINTRA INC	1 824.89	Enrobé bitume 10.24 TM
LOGITEM	158.10	Fournitures bureau + livres
AGRIMAX	20.36	Graisse câble porte bande aréna
MARCEL BARIL	3 363.26	Matériel dépôt neiges usées
METAL-AIR MECHANICAL SYSTEMS	466.97	Huile aréna
MULTILAB DIRECT	179.36	Analyse eau potable
MUNICIPALITE DE FABRE	36.52	Assurance bateau 2015-2016
PIECES AUTO BROUSSEAU	706.16	Entretien garage
FAXAIR	113.83	Bouteille air soudure
PROPANE NORD-OUEST	804.17	Propane aréna et zamboni
LES PROS DU PLANCHER	2 659.40	Peinture, pinceaux, aréna
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	14.94	Appât souris Domaine Breen
RADIATEURS CHOLETTE	1 167.00	Radiateur neuf autobus
R.P. EXPRESS INC.	42.63	Frais livraison Multilab
MARIO SARRAZIN	1 505.21	Documents cadastraux centre com.
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement octobre 2015
TRANSPORT D.BARRETTE	6 799.70	Réserve de sable
THIBAULT	2 902.78	Entretien Mack
F.Q.M.	100.72	Frais de poste DICOM
VILLE DE VILLE-MARIE	218.56	Services judiciaires
YVON CHAMPOUX INC	902.36	Abreuvoir, contreplaqué aréna

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. ÉLECTION MUNICIPALE

Le directeur général (président d'élection) informe les membres du conseil qu'en considérant la période du budget et la période des fêtes, le calendrier électoral pour l'élection du maire sera le suivant :

Mise en candidature : 15 au 29 janvier 2016

Élection : 28 février 2016

Tous les avis relatifs à la présente seront affichés au début du mois de janvier.

6. RAPPORT DU MAIRE

RAPPORT du MAIRE DÉCEMBRE 2015

Tel que requis par le code municipal, le maire de la municipalité doit faire rapport à la population des résultats et réalisations de l'année passée (2014) et de l'année en cours, tout en décrivant brièvement les principales orientations du conseil pour l'année 2016. Le maire doit également déposer une liste des fournisseurs de la municipalité qui ont reçu des contrats supérieurs à 25 000 \$ ou dont la somme des contrats supérieurs à 2 000 \$ excède 25 000 \$.

L'année financière 2014 s'est terminée avec un surplus d'opération d'un peu plus de 200 000 \$, alors que le budget total était de 1 791 000 \$. Il est nécessaire de préciser ici que pour équilibrer son budget 2014, la municipalité s'appropriait 325 000 \$ à même le surplus accumulé. Les principaux éléments expliquant ce surplus : des revenus de plus de 110 000 \$ supérieurs aux montants prévus, incluant entre-autres des revenus de taxes supérieurs de 12 000 \$, l'imposition de droits (mutations, amendes et droit sur les gravières) de près de 25 000 \$ supérieurs à ce qui était prévu, un peu plus de 25 000 \$ en transferts et des revenus d'investissement de près de 30 000 \$.

Quant aux dépenses, ils furent approximativement 100 000 \$ moindre que les dépenses prévues au budget.

En 2014, c'est un peu plus de 350 000 \$ qui ont été investis dans l'amélioration des immobilisations. Les deux projets majeurs que nous avons réalisés étaient prévus en 2013 : l'achat d'une niveleuse usagée au montant de 146 000 \$ et la finition de la caserne incendie pour un montant approximatif de 105 000 \$.

À ces investissements, on ajoute les travaux de rechargement sur le chemin des 2^e-et-3^e-Rangs (35 000 \$), la modernisation du système informatique (11 000 \$), l'achat d'un camion et d'une remorque pour l'entretien des espaces verts, environ 15 000 \$ pour l'amélioration des chambres à l'aréna et un montant de plus de 25 000 \$ pour se conformer aux nouvelles réglementations relatives au tour d'eau (à l'aréna) et pour l'aménagement du site de neiges usées. Fait important à souligner : le remboursement anticipé d'une dette de 70 000 \$, diminuant par le fait même l'endettement total de la municipalité qui se chiffrait à 520 000 \$ au 31 décembre 2014. Elle sera d'environ 470 000 \$ au 31 décembre 2015.

Après une année 2014 passablement active au niveau des investissements, l'année 2015 sera un peu plus modeste en termes de réalisations, bien que plusieurs projets étaient prévus. La réalisation majeure est sans contredits l'aménagement de l'entrepôt au centre communautaire, projet auquel le fédéral a participé à 50 % des coûts d'un projet global de près de 180 000 \$. Des travaux importants de rechargement ont également été faits dans le chemin du petit-6 et dans le chemin du 6^e-rang, de même que dans le chemin de la Mine-Aiguebelle. La municipalité a également contribué pour l'aménagement d'un parc à la plage publique, projet initié par le comité récréatif. De plus, il était impératif d'aménager notre site de neiges usées avant l'hiver prochain, travaux que nous sommes à effectuer.

Les autres projets majeurs seront vraisemblablement reportés à l'an prochain : achat d'un backhoe, aménagement d'un columbarium, l'analyse de la structure dans le carré Roberge et différents travaux d'amélioration à la station de filtration, dont l'installation d'une génératrice pour la distribution de l'eau en cas de panne électrique.

Pour l'année 2015, nous prévoyons respecter le budget des opérations courantes et pourrions même dégager un léger surplus.

Les discussions relatives au budget 2016 débiteront sous peu. Comme je vous l'ai déjà mentionné, nous tenterons de réaliser les projets déjà sur la table avant d'en analyser d'autres. Nous sommes en attente du budget de la MRC et des montants de compensations gouvernementales. La connaissance de ces sommes devrait nous permettre de remplir nos obligations en adoptant le budget à la mi-décembre.

En terminant, tel que prescrit par le code municipal, je vous informe que le salaire du maire fut de 8 612 \$ (rémunération 5 741 \$, allocation 2 871 \$) et celui des conseillers (ères) de 2 871 \$ (rémunération 1 914 \$, allocation 957 \$) pour l'année 2015, soit une indexation de 1.29 % comparativement aux salaires de 2014.

Jean-Yves Lacroix
Maire suppléant

Monsieur le maire suppléant dépose également la liste des contrats supérieurs à 25 000 \$ qui ont été conclus depuis le dépôt du dernier rapport, de même que la liste des fournisseurs qui ont reçu des contrats de 2 000 \$ et plus qui totalisent plus de 25 000 \$ pour la même période.

PUBLICATION

- 15-11-04 Conformément à l'article 955 du code municipal, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'autoriser la publication du rapport du maire dans le journal local « le Babillard ».

7. AVIS DE MOTION – BUDGET ET TAUX DE TAXES 2016

- 15-11-05 Le conseiller Luc Lafond donne avis de la présentation, devant ce conseil, d'un règlement relatif au budget 2016, règlement déterminant les différents taux de taxation ainsi que la tarification pour les différents services offerts par la municipalité pour l'année 2016.

8. PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Une enveloppe budgétaire est mise à la disposition des municipalités pour la réfection de leur réseau de voirie. Pour être admissible, la MRC doit réaliser un « plan d'intervention en infrastructures routières locales ». Les municipalités locales doivent cibler 25 % (10 km) de leur réseau pour le rendre admissible à ce programme où 75 % des coûts sont assumés par le ministère des Transports. Il ne s'agit pas d'une subvention « automatique » mais de la présentation d'un dossier analysé par le ministère.

Pour l'instant, ces endroits seront à prioriser :

Route du Quai	3.3 km
Chemin du Roi	1.0 km
Entrée Jean Bérubé	0.8 km

Total : 5.1 km

Le directeur général vérifiera s'il est possible qu'un représentant du Ministère se déplace au Témiscamingue pour nous expliquer les particularités du programme « réhabilitation du réseau routier local » auquel on retrouve 2 volets, soient :

- Redressement des infrastructures locales : 75 % admissible.
- Accélération à l'investissement; 50 % admissible (épuisé pour 2015) ;

Il serait intéressant de vérifier les délais d'analyse, quand ces projets pourraient être présentés, etc.

9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FORMATION POMPIERS

- 15-11-06 **Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues prévoit la formation de trois pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscamingue en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Carmen Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscamingue.

Les pompiers en question sont : Joël Pétrin, Martin Julien et Maxime Côté.

10. REPRÉSENTATION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

15-11-07 M^{me} Nancy Cossette, directrice de l'Office municipal d'habitation de Guigues, s'informe si un membre du conseil souhaite joindre le conseil d'administration. En ce moment, la représentation est la suivante :

Liste des membres du CA de St-Bruno de Guigues

Estelle Dorion	Présidente	Socio-économique
Armande Lacroix	Vice-présidente	Locataire
Léon Légaré	Administrateur	Municipalité
Jean Routhier	Administrateur	Municipalité
Edna Royer	Administrateur	Socio-économique
Raymond House	Administrateur	Locataire
Jacqueline Gauthier	Administrateur	Municipalité

Considérant la composition actuelle et considérant que M^{me} Cossette fera les vérifications qui s'imposent pour le renouvellement de certains représentants sujets à ne pas renouveler leur mandat, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'attendre les recommandations de M^{me} Cossette. Il est également mentionner qu'il serait intéressant que l'on puisse trouver une représentante locale pour assurer la présidence de l'organisme.

11. ARÉNA

15-11-08 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement :

- **D'autoriser** l'achat d'un chauffe-eau pour alimenter la zamboni au montant de 6 200 \$ (75 gallons, 370 000 BTU) chez Propane Nord-Ouest, ou toute solution ou proposition acceptable à un prix moindre;

- **D'autoriser** le directeur général à renouveler l'entente avec Magnus pour le contrôle de la qualité de l'eau du refroidisseur, soit 150 \$ par visite mensuelle plus les frais des équipements de contrôle et des produits chimiques;

- **D'accepter** la démission de M. Sylvain Durand, effective à la fin du mois de décembre ou avant, en fonction de l'arrivée de son successeur. Dans un premier temps, une période d'essai sera accordée à M. Noël St-Germain pour combler le poste de M. Durand. Dans l'affirmative, le directeur général est autorisé à modifier les conditions d'emploi de M. St-Germain.

Dans la négative, le directeur général est autorisé à procéder à une embauche temporaire pour combler le poste à court terme, sujette à une approbation ultérieure;

- **De facturer** 30 litres de propane par jour à Dany Barrette pour l'utilisation du propane au restaurant, considérant que ce fut la moyenne de consommation durant l'été;

- **D'autoriser** l'achat d'une machine pour abaisser la glace au montant de 5 150 \$, plus la livraison. Il s'agit d'un modèle à gaz propane, moins nocif pour la santé des utilisateurs que la machine à gaz actuelle;

- **D'autoriser** l'achat d'un amplificateur pour le système de son avant le défi Joël Paquin;

- **QUE** la résolution 15-09-03 demeure, soit que les utilisateurs de l'aréna aillent mettre leurs patins dans les chambres du bas lors du patinage libre ou avec hockey.

12. SOUMISSIONS BACS 7 VERGES

15-11-09 Considérant les 4 offres reçues et ouvertes publiquement pour la vente des 7 conteneurs de métal, il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement d'accepter l'offre la plus haute soit celle de M. Roger Durand pour la somme de 500 \$.

13. RESSOURCE EN EAU-ÉGOUTS POUR RAPPORT

Retour sur la proposition de Béarn pour la mise en commun d'un opérateur en eau potable. Bien que les obligations soient de plus en plus importantes à ce niveau, la municipalité est tout de même en bonne position puisque nous avons 2 opérateurs certifiés. Par contre, les conditions pourraient changer rapidement avec les départs à la retraite et les nouvelles obligations à venir pour 2020 (formation obligatoire pour les opérateurs de stations d'épuration). La municipalité maintient sa position mais ne ferme pas la porte à une mise en commun avec le regroupement ultérieurement.

14. REGROUPEMENT INCENDIE

15-11-10 Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement de rencontrer M. Richard Lefebvre lundi le 16 novembre à compter de 18 h 30 pour discuter du regroupement des services incendie du secteur centre.

15. VARIA...

Aucun.

16. CORRESPONDANCE

CPTAQ – DANNY LAFOND

15-11-11 M. Danny Lafond désire acquérir de M. Marcelin Lemire et Jocelyne Trahan les terres agricoles de ces derniers. M. Lemire et M^{me} Trahan conserveraient la résidence protégée par droits acquis (articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles), d'une superficie de 5 000 mètres carrés. Par contre, ils désirent également conserver une partie supplémentaire de 2 844.1 mètres carrés, soit l'espace situé entre la maison et la route du Petit-Rang-Trois, constitué des parcelles B et C du plan de M. Mario Sarrazin, minute 2844 datée du 21 octobre 2015. Cette demande est toutefois soumise à une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

Une telle demande avait été soumise à la municipalité au début de l'année 2014 mais le dossier a tardé à être présenté à la CPTAQ de telle sorte que la résolution municipale n'est plus valide puisqu'elle date de plus d'un an.

Considérant le plan du certificat de localisation déposé avec la demande;

Considérant les prétentions des demandeurs à l'effet que cette partie est difficilement accessible;

Considérant que l'acceptation de cette demande n'aura pas d'impact néfaste sur l'agriculture;

Considérant que la demande ne vise qu'à officialiser l'utilisation terrain telle qu'elle était à l'entrée en vigueur de la Loi, soit une utilisation résidentielle de 7 844.1 mètres carrés;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Danny Lafond à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, demande visant à autoriser une utilisation à des fins autres qu'agricole sur

une superficie de 2 844.1 mètres additionnelles à la superficie légalement autorisée, soit 5 000 mètres carrés.

- RENCONTRE AVEC LE PRÉFET ARNAUD WAROLIN

Le préfet invite les municipalités intéressées à le rencontrer à se manifester. Il a déjà rencontré 2 ou 3 municipalités. On convient d'attendre que le conseil soit complet avant cette rencontre.

- FÊTE DE NOËL LE 13 DÉCEMBRE

15-11-12 La fête de Noël est de retour cette année. L'organisation demande si la municipalité désire commanditer le coût de la salle du gymnase pour l'occasion. Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'accepter cette demande.

- SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ESKER

Faute d'information et de compréhension, on convient de reporter ce sujet à une rencontre ultérieure. Il serait intéressant qu'un représentant de l'organisme se déplace pour justifier la demande de financement de 750 \$.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

MESURE DE SÉCURITÉ

- Aviser les gens via le Babillard de ne pas toucher aux arbres tombés sur une ligne électrique, comme ce fut le cas dernièrement lors d'une forte tempête. Un retour de courant causé par la mauvaise installation d'une génératrice pourrait être fatal.

POINT D'INFORMATION OU DE DISCUSSION AUX SÉANCES

- La conseillère Carmen Côté demande que l'on fasse un retour sur le procès-verbal précédant afin de savoir où en sont rendus les dossiers discutés. De plus, elle mentionne qu'il serait intéressant que l'on retrouve à l'ordre du jour un temps particulier pour discuter des rencontres que les élus peuvent avoir eu durant le dernier mois (style rencontres 5-7, rencontres d'information, formations ou autres).

Le directeur souligne qu'il serait à propos de l'aviser pour ajouter ces items à l'ordre du jour puisque celui-ci est rédigé et modifié jusqu'au vendredi précédant la réunion du lundi. Il pourra alors facilement intégrer tout sujet additionnel et même ajouter des éléments d'information si besoin est.

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT

15-11-13 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 45 lorsque les délibérations prennent fin.

Je, Jonathan Girard, président d'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jonathan Girard
Président d'assemblée

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 7 décembre 2015** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, et à laquelle assistaient :

Mesdames : Andrée Boivin
Carmen Côté

Messieurs : Yves Côté
Luc Lafond

Absence : Jonathan Girard

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire suppléant accueille les personnes présentes (une quinzaine), constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 15-12-01 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'accepter et d'adopter le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2015 selon la présentation faite aux élus avant la présente séance, et ce comme s'il avait été lu.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 15-12-02 Sur proposition de Carmen Côté, il est résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

Comptes payés

Salaires nets des employés	20 559.57	employés
Remises fédérales	4 619.08	
Remises provinciales	11 182.38	
Télébec	136.03	téléphone Domaine Breen
	217.06	téléphone bureau municipal
	133.23	téléphone aréna
Bell Mobilité	106.50	cellulaires voirie et administration
ACN	12.94	interurbains bureau
Poste Canada	97.73	rouleau timbres
	58.08	frais poste Babillard novembre

Comptes à payer

AREO-FEU LTEE	215.75	Cagoules et gants pompier
ROBERT BOILEAU	1 297.41	Analyse des gaz, vérification générale
BOUCHERIE FRUITS ET LÉGUMES	200.00	Repas réunion ADMQ (remboursé)
CABLEVISION	85.03	Internet aréna décembre 2015
BERGERON ELECTRONIQUE	52.01	Haut-parleur aréna
CHAMPOUX ELECTRIQUE INC.	8 381.57	Luminaires resto, luminaires ext. aréna
CLEAN SCENE	71.65	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	3 091.41	Réparation moteur L-8000
	50.00	Frais déplacement novembre 2015
COTE, SERGE	68.31	Collation ADMQ (remboursé)
CRAPULE ET MALCOMMODE	1 759.12	Jeux gonflables fête Noël (remboursé)
C.R.S.B.P. DE L'ABITIBI-	98.75	Pellicule et ruban bibliothèque
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	1 490.98	Assurance collective
DISTRIBUTIONS GIRONNE LTEE	98.17	Lave-glace aréna, jeu clé Olympia
DISTRIBUTION SOGITEX	736.59	Produits entretien aréna, centre comm.
J. DROLET ET FILS	235.22	Ampoule, tapis, câble, moustiquaire
FALARDEAU ENR.	77.60	Entretien chambre froide
GADI INC	877.87	Installer détecteur ammoniac, ajuster compresseur, bouton
GARAGE MARC COTE	2 224.00	Carburant et quincaillerie
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	289.97	Impression Babillard novembre 2015
INTRO MUSIQUE INC	406.43	Amplificateur aréna
JACQUES, RICHARD (remis aux jeunes)	300.00	Ménage deux tournois
LAMOTHE DIV. DE SINTRA INC	4 237.32	Asphalte 22.61 TM
LOGITEM	208.02	Encre, agenda, pochettes, marqueurs
	806.69	Courroie zamboni, lame faucheuse, filtre garage, chaîne
AGRIMAX	806.69	filtre garage, chaîne
MARCEL BARIL LTEE	2 052.30	Regard dépôt neiges usées
MATERIAUX JOLETTE INC	280.74	Tuile plafond bureau aréna
LA COOP VAL-NORD	2 160.75	Sel adoucisseur

M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	4 614.83	Sel et calcium d'hiver
	3 059.00	Pince désincarcération
	9 525.00	Contribution Rift 2015
MULTILAB DIRECT	638.69	Analyse eau potable et eaux usées
O.M.H. DE GUIGUES	7 919.00	Solde 2014 plus budget 2015
PIECES AUTO BROUSSEAU	467.22	Entretien véhicules voirie
PNEUS GBM	1 804.11	Pneus citerne et L-8000
PRODUITS INDUSTRIELS	981.46	Lames de niveleuse
PRO GAZ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	811.44	Entretien chauffage aréna
PROPANE NORD-OUEST	3 593.82	Propane aréna et zamboni, entretien
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	172.29	Lumières décorations de Noël
ROY GERARD	200.00	Location terrain stationnement 2015
R.P. EXPRESS INC.	42.61	Livraison Multilab
SERVICES PYRO-PRO	25.24	Recharge extincteur aréna
SIGNO TECH INC	219.73	Pancarte stop et maximum 70 km/h
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	97.73	Rouleau timbres
SOUDURE ARCO	16.61	Entretien faucheuse
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement novembre 2015
TEMLAC LTEE	82.06	Essuie-glace et filtre
THIBAUT	111.66	Entretien Mack
TRANSPORT JOLATEM	490.62	Ponceaux Guimond et Lemire
TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS	8 325.61	Gravier et location pelle dépôt neiges
F.Q.M.	10.34	Livraison DICOM
WESTBURNE	294.57	Lumière urgence aréna
YVON CHAMPOUX INC	238.09	Tapis comptoir restaurant aréna

4. DEMANDES VERBALES

SIGNALISATION AU BAS DU ROYAUME-DES-CEDRES

15-12-03 Une dizaine de contribuables du secteur du Royaume-des-Cèdres sont présents pour donner leur opinion à la suite de l'installation de la nouvelle signalisation au bas de la côte au Royaume-des-Cèdres. Incompréhension pour certains, contrainte additionnelle pour d'autres, cette nouvelle signalisation n'est pas la bienvenue.

Il faut préciser que la décision d'installer un « arrêt » au bas de la côte, en montant, avait été prise pour sécuriser cet intersection où certains incidents sont arrivés et où, heureusement, il n'est rien arrivé de majeur jusqu'à maintenant. Cette précision est faite aux personnes présentes.

Sans apporter de solutions concrètes, les gens demandent simplement d'enlever cet « arrêt » au bas de la côte.

Considérant que la municipalité souhaitait assurer la sécurité par l'installation d'un « arrêt » au bas de la côte du Royaume-des-Cèdres;

Considérant que force est de constater que cette action ne plait pas aux résidents de ce secteur;

En conséquence, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement :

- D'enlever la nouvelle signalisation récemment installée;
- D'analyser, une fois de plus, différents scénarios qui pourraient améliorer la sécurité de cette intersection, à la satisfaction de tous.

5. ARÉNA :

PATINAGE : ENDROIT OÙ METTRE LES PATINS

Considérant les travaux que la municipalité a faits dans le restaurant et l'achat du nouveau mobilier, le conseil municipal avait statué que les usagers qui allaient au patinage libre ou avec hockey devraient utiliser les chambres au sous-sol pour mettre leurs patins.

Deux enseignants et un parent viennent donner leur point de vue concernant cette nouvelle directive. Pour les enseignants, il est difficile d'assurer une surveillance constante si les jeunes se promènent de haut en bas. Pour les parents (selon la

personne présente), il est difficile de se déplacer avec des jeunes en bas âges dans les marches. Pour ces raisons, ces personnes demandent à la municipalité de reconsidérer leur position.

Si la municipalité change sa directive, les enseignants présents indiquent qu'ils sont prêts à collaborer pour s'assurer que le nouveau mobilier ne soit pas altéré.

On discute de différents scénarios (muret, cordon, etc.) possibles.

On s'entend également sur le fait qu'il faudra remettre du tapis si on permet à nouveau aux gens d'utiliser le restaurant.

On regardera pour faciliter la tâche des utilisateurs et la municipalité s'engage à corriger le tir à court terme. Aviser l'école et les utilisateurs dès que la décision aura été prise.

EMBAUCHE DE PERSONNEL

15-12-04 Richard Jacques (aréna) est en arrêt de travail jusqu'au 16 janvier. Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de M. Patrick Poulin (aréna) et Marc Gauthier (voirie et aréna) en tant qu'employés surnuméraires. On publiera également une note au Babillard pour créer une banque d'employés qui pourraient être disponible en cas de besoin, tant à l'aréna qu'à la voirie.

Une évaluation de ces employés sera faite avec Sylvain Durand qui a accepté de prolonger son emploi considérant l'absence de Richard Jacques.

Les conditions d'emploi sont colligés au document « salaires des employés 2015-2016 ».

6. PROGRAMMATION TAXE D'ACCISE

15-12-05 **Attendu que :**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

PRORAMMATION DES TRAVAUX :

- Étude pour travaux, station filtration	5 000 \$
- Mise à jour du plan d'intervention;	40 000 \$
- Achat de pompes, automatisation et mise à niveau	50 000 \$
- Génératrice (achat, installation)	50 000 \$

7. PROTECTION INCENDIE

REGROUPEMENT

15-12-06 La municipalité analyse présentement la possibilité d'un regroupement de son service d'incendie avec les municipalités de Lorrainville, Béarn, Fabre, Duhamel-Ouest, Ville-Marie et Fabre. Cette analyse n'engage aucune des municipalités à aller de l'avant si tel n'est pas son intérêt. Elle peut se retirer du processus en tout temps.

Après plusieurs rencontres regroupant les directeurs généraux et pour certaines, les directeurs des services incendie, le consultant au dossier, M. Richard Lefebvre, directeur adjoint au service d'incendie de la Ville de Rouyn-Noranda, demande aux municipalités de statuer sur le type de regroupement qu'ils favorisent, à savoir, un regroupement par entente ou une nouvelle régie inter-municipale.

Considérant la recommandation de M. Lefebvre;

Considérant la présentation de M Lefebvre au mois de novembre dernier;

Considérant que la gestion d'une régie apparaît facilitante pour toutes les parties;

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement de favoriser la formation d'une nouvelle régie pour la suite de l'analyse du regroupement des services d'incendie des municipalités concernées.

ACHAT DE MATÉRIEL – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REPAS

15-12-07 Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement d'autoriser :

- La commande de pièces pour le service d'incendie (crépines, coudes) pour une somme approximative de 1 500 \$;
- Le remboursement des frais de repas pour les pompiers qui participent à des formations conformément à la politique de remboursement des frais de repas adoptée par la municipalité.

8. VOIRIE : CAMION DE SERVICE (2005, 150 000 km)

Des travaux de 1 000 \$ sont à faire sur le camion de service. Serait-il à propos de le changer? On convient d'en discuter lors de la rencontre budgétaire.

9. CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR 2016

15-12-08 Conformément à l'article 148 du code municipal, proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement que le calendrier des séances régulières pour l'année 2016 soit le suivant :- (les réunions se tiennent à 19 h 30 à la salle municipale du centre communautaire.)

11 janvier	8 février	7 mars	4 avril	9 mai	6 juin
4 juillet	1 août	6 sept (m)	3 octobre	7 novembre	5 décembre

10. CENTRE COMMUNAUTAIRE : AUTORISATION DE LIBÉRER LA RETENUE

Nous éprouvons toujours certaines difficultés d'infiltration avec la porte extérieure de l'entrepôt. Et il y a également 2 portes qui ne ferment pas aux douches.

Malgré ces problèmes, il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'autoriser le versement de 9 % du montant de la retenue, soit une somme de 18 002.68 – 1 800.00, soit 16 208.68 \$. Le solde, 1 800 \$ sera payable dans un an, après correction des irrégularités.

11. ENTENTE INTERMUNICIPALE CONSTAT D'INFRACTION

- 15-12-10 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le maire suppléant à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, *l'entente intermunicipale portant sur l'utilisation des services administratifs de la Ville de Ville-Marie et des services d'un procureur pour la judiciarisation des constats d'infraction municipaux émis par les personnes autorisées de chacune des municipalités participantes sur le territoire visé par l'entente de regroupement.* »

12. VARIA...

ADOPTION BUDGET 2016

La séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2016 se tiendra lundi le 21 décembre à compter de 19 h.

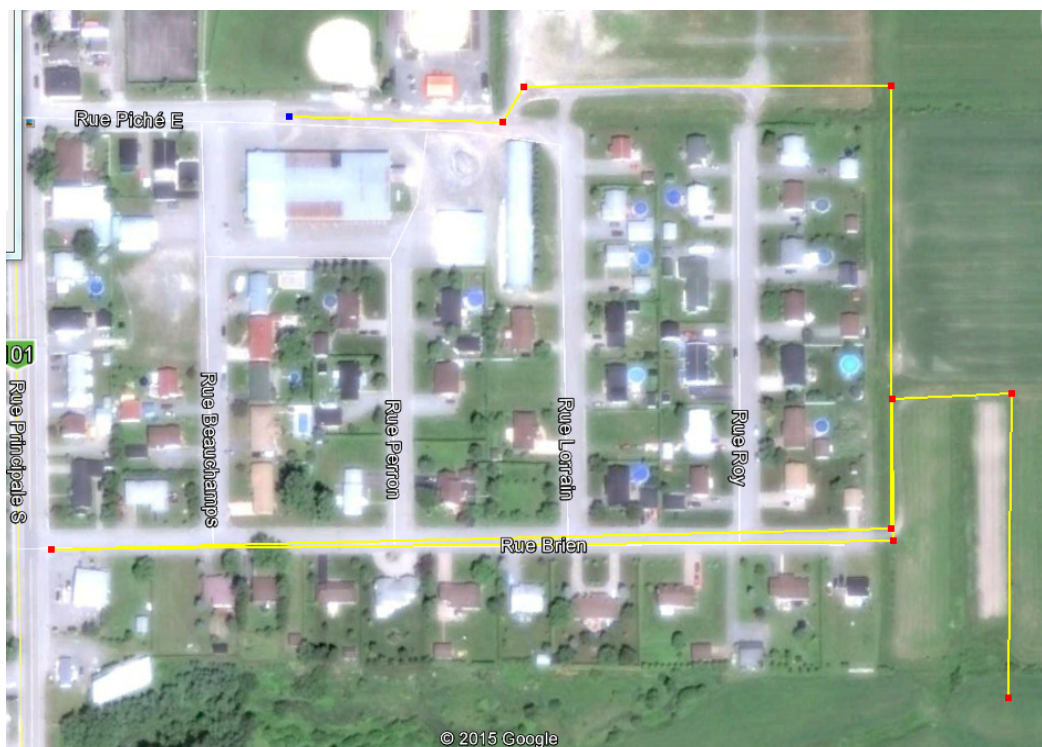
REPRÉSENTATION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

- 15-12-11 Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement de nommer M. Jean-Guy Bouffard en tant que représentant municipal sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation, et ce en remplacement de M^{me} Jacqueline Gauthier.

Les personnes suivantes désirent également quitter : M^{me} Edna Royer (socio-économique) et M. Léon Légaré (municipalité.) Mettre au Babillard pour vérifier si des gens seraient intéressés.

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE – CLUB DE MOTONEIGE

M. Francis Gauthier, représentant du club de motoneige de Guigues, a rencontré le directeur général pour demander qu'un droit de passage soit accordé au club pour donner accès au restaurant de l'aréna, à Automobile Paquin et à la station de service. Pour la station de service, on parle plutôt de l'an prochain, advenant la fermeture du sentier qui traverse présentement la route 101 dans le secteur de « GGR ». Le trajet demandé est le suivant (jaune):



Cette année, les motoneiges peuvent emprunter les rues municipales sans craindre d'avoir un billet d'infraction. Par contre, à compter de 2017, les rues devront être

« désignées » et une signalisation à cet effet devra être installée. Comme pour le sentier de VTT, le club offre de fournir les pancartes, installées par la municipalité (si elle accepte).

La demande se résume donc ainsi :

Pour cette année : accès au restaurant de l'aréna en empruntant le champ à l'est de la rue Roy, longeant la ruelle située à l'extrémité Nord des rues Roy et Lorrain, retour sur la rue Piché Est jusqu'à l'aréna ou la ruelle menant au Garage Paquin.

Pour l'an prochain : Désigner les rues « Brien » et « Piché Est ».

En ce qui concerne la rue Piché Est, les élus ne voient pas de problème à accepter le passage des motoneiges, tant sur la rue Piché Est que sur le prolongement de cette rue, soit la ruelle à l'extrémité des rues Lorrain et Roy. Par contre, on se questionne sur le fait qu'on bifurque vers les maisons à mi-chemin dans le champ à l'arrière des propriétés de la rue Roy. On vérifiera avec M. Gauthier à savoir s'il serait possible que le chemin emprunte une ligne droite, à environ 50 mètres, derrière les propriétés de la rue Roy.

Pour la rue Brien, considérant qu'il emprunte directement une rue à forte concentration résidentielle, on montre un peu plus de réticence. Puisque c'est pour l'an prochain et que c'est en fonction de la fermeture possible du sentier qui traverse la 101, on convient de reporter la décision. On se demande toutefois pourquoi les utilisateurs n'empruntent pas le sentier qui mène déjà à la route 101, longeant la 101 pour se rendre directement à la station de service. Des informations seront prises à cet effet.

CORRESPONDANCE

- Carnaval de la Bougeotte, activité préscolaire

- 15-12-12 Tout comme l'an passé, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter la demande de location de la salle municipale et de l'aréna gratuites pour une activité préscolaire, soit le « carnaval de la bougeotte » pour les enfants du Témiscamigue, activité qui se déroulera le 17 mars 2016.

- Demande de commandite fête du 31 décembre

- 15-12-13 Un nouveau comité relance la fête du 31 décembre au centre communautaire, et ce après 5 ans d'absence. Comme la fête n'est supportée par aucun organisme (comme c'était le cas avec le comité récréatif), le comité organisateur demande la collaboration de la municipalité en acceptant de prêter gratuitement le gymnase du centre communautaire. Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'accepter cette demande.

- Demande d'adhésion, conseil régional de l'environnement

- 15-12-14 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'adhérer au conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue au montant de 50 \$.

- Demande de commandite bal des finissants Notre-Dame-du-Nord

- 15-12-15 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de publier une demi-page dans le livre des finissants de Notre-Dame-du-Nord au montant de 75 \$.

- Demande de commandite fête de Noël

- 15-12-16 Une commandite a déjà été accordée pour la salle gratuite, mais l'an passé il y avait également eu une participation financière de 200 \$. Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement d'accepter la participation financière de 200 \$ également.

- CPTAQ : MTO, demande pour banc de gravier, modification à la demande initiale.

Le Ministère des Transports du Québec a déjà formulé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exploitation d'un banc de gravier sur le lot 3 336 541, demande appuyée par la municipalité (résolution #15-05-13).

Considérant les besoins, le Ministère désire apporter une modification à la superficie d'exploitation (conséquent à la demande d'autorisation), celle-ci passant de 75 000 mètres carrés à 100 000 mètres carrés (10 hectares).

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

Considérant que l'usage est caractéristique de la morphologie du secteur;

Considérant qu'il s'agit du renouvellement d'une autorisation déjà émise;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'appuyer la demande d'autorisation formulée par le ministère des Transports à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec pour « l'utilisation à une fin autre qu'agricole » (enlèvement de sol arable) d'une partie du lot 3 336 541 d'une superficie de 100 000 mètres carrés, soit pour l'exploitation d'une sablière.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT

15-12-18 Considérant le dépôt de liste des comptes à recevoir et de la liste des comptes à payer, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'ajourner la présente séance au lundi 21 décembre à compter de 18 h 45. Cette séance précèdera la séance extraordinaire pour l'adoption du budget.

Il est présentement 22 h 24.

Je, Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Yves Lacroix
Maire

Serge Côté
Directeur général

REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
 du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues du **7 décembre 2015, ce lundi 21 décembre 2015** à compter de 18 h 45 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, et à laquelle assistaient :

Mesdames : Andrée Boivin Messieurs : Luc Lafond
 Carmen Côté

Absences : Jonathan Girard et Yves Côté

1. MOT DE BIENVENUE

En l'absence d'auditoire, monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue aux membres du conseil, constate le quorum et ouvre la séance.

2. DEMANDES VERBALES

Aucune.

3. ADOPTION DES COMPTES

15-12-01-1 Il est proposé par Carmen Côté et résolu unanimement d'accepter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

Comptes payés

Remises fédérales	3 752.80	
Remises provinciales	8 130.08	
Télébec	136.03	téléphone Domaine Breen
	217.06	téléphone bureau municipal
	152.77	téléphone aréna
Bell Mobilité	106.50	cellulaires voirie et administration
ACN	9.07	interurbains bureau

Comptes à payer

AIR LIQUIDE	29.23	Location bouteilles
ARBRONORD INC	490.52	Entretien L-8000
ARÉO-FEU	77.15	Cagoules pompiers
ROBERT BOILEAU	5 921.21	Coupe-bordure propane
CLEAN SCENE	42.99	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	189.09	Inspection L-8000
COMM. SCOLAIRE DES TROIS-LACS	612.37	Formation opérateur traitement eaux
COTE, SERGE	164.74	Frais déplacement et repas budget
LA STATION VILLE-MARIE	125.00	Bombonne propane
DISTRIBUTION SOGITEX	822.39	Produits entretien
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	5 170.30	Intérêts sur emprunt
GADI INC	273.25	Vérifier panneau compresseur, lentille
GARAGE MARC COTE	948.40	Carburant
GROUPE STAVIBEL	1 872.89	Ingénieur dépôt neiges usées
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	289.97	Impression Babillard décembre
LOGITEM	21.93	Stylo bureau
LOUBERT LUCIE	87.64	Livre bibliothèque
AGRIMAX	44.04	Entretien niveleuse et zamboni
MAGNUS	694.12	Contrat service octobre à décembre
MARCEL BARIL LTEE	28.80	Manchon et colle aqueduc
MULTILAB DIRECT	179.36	Analyse eau légionnelle aréna
PIECES AUTO BROUSSEAU	232.79	Entretien L-800 et pièces garage
PORTES LEVASSEUR	53.98	Programmer télécommande
PROPANE NORD-OUEST	1 331.68	Propane aréna et zamboni
SECOURISTE ABITIBI-TÉMIS.	147.17	Formation pompier
SECURIPLUS 9030-1318 QC INC	254.70	Inspection hotte cuisine aréna
SOCI. CANADIENNE DES POSTES	58.08	Frais poste Babillard décembre
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement décembre
TRANSPORT JOLATEM	298.22	Ponceaux plastique rang 3 Nord
F.Q.M.	50.14	Frais poste DICOM

4. COMPTE À RECEVOIR (vente pour taxes)

15-12-02-1 Conformément à l'article 1022 du code municipal, le secrétaire-trésorier remet aux membres du conseil la liste des taxes à recevoir à ce jour.

Sur proposition d'Andrée Boivin, il est résolu unanimement de ne transmettre aucun compte à la procédure de vente pour taxes cette année. Il est entendu que cette décision ne vient en aucun temps restreindre la municipalité dans ses autres choix de recouvrements si tel était son désir.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS**Dossier pompier volontaire**

15-12-03-1 Considérant la particularité du dossier d'un pompier volontaire absent cette année, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'accepter le versement du salaire de base annuel seulement.

Patinage :

Retour sur la discussion relative à l'endroit où mettre les patins lors du patinage. On convient d'autoriser les élèves à utiliser le restaurant, sous la supervision des enseignants. Quant au patinage, les parents qui voudront utiliser le restaurant pourront le faire mais on privilégie toujours l'utilisation des chambres au sous-sol. On s'entend également sur le fait que cette décision impliquera la pose d'un tapis de caoutchouc face au banc.

Déshumidificateur

Nous avons pu remarquer la formation de glace sur la toile réfléchissante à l'aréna. Les employés ont dû procéder au nettoyage complet de la toile. On devra inévitablement voir à corriger la situation par l'installation d'un déshumidificateur ou d'une autre solution efficace.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

15-12-04-1 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la séance, il est présentement 19 h.

Je, Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Yves Lacroix
Maire

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le 21 décembre 2015 à compter de 19 h 00 à la salle municipale du centre communautaire sous la présidence de Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, et à laquelle assistaient :

Mesdames : Andrée Boivin Messieurs : Luc Lafond
Carmen Côté

Absences : Jonathan Girard et Yves Côté

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux dispositions du code municipal.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire suppléant constate le quorum et ouvre la présente séance.

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT #422-12-15, BUDGET 2016 ET TAUX DE TAXATION 2016.

15-12-01-2 **Municipalité de SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES**
COMTÉ DE TEMISCAMINGUE
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT #422-12-15

CONCERNANT LES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ, LE PAIEMENT DES TAXES EN VERSEMENTS, LES DIFFÉRENTS TAUX DE SERVICES, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE POUR L'ANNÉE 2016 DE MÊME QUE LES TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2016.

ATTENDU QUE CE CONSEIL se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration et faire face aux obligations et services offerts par la municipalité;

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue lundi le 9 novembre 2015;

ATTENDU que le projet du présent règlement a été remis aux membres du conseil au moins 2 jours juridiques avant la présente séance et qu'une dispense de lecture est demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement que le présent règlement #422-12-15 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit, savoir :

ARTICLE 1.

Les prévisions budgétaires des revenus au montant de **1 480 000 \$** et des dépenses au montant de **1 928 000 \$** sont adoptées telles qu'elles apparaissent au document "**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016**". Pour en arriver à l'équilibre budgétaire, le conseil s'approprie une somme de **270 000 \$** à même le surplus accumulé libre, une somme de **18 000 \$** du fonds environnemental, un montant de **145 000 \$** du programme de la taxe d'accise et de **15 000 \$** du programme d'amélioration de la voirie locale (à confirmer).

<u>Revenus :</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Budget 2016</u>
Taxes	1 164 645	Administration générale	279 126
Tenant lieu de taxes	34 038	Sécurité publique	144 625
Transferts	163 907	Transport	391 145
Services rendus	64 750	Hygiène du milieu	208 280
Imposition de droits	28 950	Santé et bien-être	7 631
Amendes	6 000	Aménagement	26 590
Intérêts	16 700	Loisirs et culture	311 182
Autres	1 010	Frais de financement	<u>11 721</u>
Total	1 480 000	Total	1 380 300
Appropriation surplus	270 000		
Taxes d'accise	145 000	Remboursement capital	52 700
Fonds environnemental	18 000	Affectation aux immos	495 000
Subvention voirie locale	15 000	Total	1 928 000
Total	1 928 000	Surplus	

ARTICLE 2.

Une taxe foncière d'un dollar vingt- (1.20 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation sera imposée sur toutes les propriétés imposables situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2016.

ARTICLE 3.

Une compensation pour le service d'eau sera imposée selon la règle suivante à toutes les propriétés imposables bénéficiant du service d'aqueduc :

- Une tarification minimum par compteur de 130 \$ annuellement, représentant une consommation minimale de 145 mètres cube d'eau par année, montant qui sera facturé directement au compte de taxes annuel;
- Une tarification de quatre-vingt-dix cents (90 ¢) le mètre cube pour les mètres cubes excédant 145 mètres cube, facture transmise aux usagers à la fin de l'année 2016.

Dans le cas où un compteur enregistre incorrectement ou lorsque l'absence d'un compteur réglementaire est constatée, la municipalité peut, à son choix, exiger pour l'eau fournie pendant le temps que l'appareil aurait mal fonctionné ou aurait dû être installé, soit l'équivalent de la quantité d'eau consommée durant le terme correspondant de l'année précédent immédiatement l'époque où cette défectuosité se serait produite, soit encore la valeur moyenne de l'eau fournie aux unités semblables ou selon entente entre les parties.

ARTICLE 4.

Une compensation pour le service d'enlèvement des ordures sera imposée à toutes les unités d'évaluation portées au rôle bénéficiant du service, par logement ou entité indépendante, suivant la répartition suivante :

Service résidentiel :	210.00 \$	non rattaché à une activité agricole, par logement
	105.00 \$	rattaché à une activité agricole
	280.00 \$	maison bi-générationnelle
Service chalet :	110.00 \$	(saisonnier)

Service commercial :

- catégorie 1 : 560.00 \$

Commerces qui, en plus du service régulier, exigent une cueillette additionnelle pour les ordures et/ou le compost et/ou la récupération.

- catégorie 2 : 440.00 \$

Regroupe les autres commerces

- catégorie 3 : 55.00 \$

Salons de coiffure et soins personnels

- catégorie 4 : 210.00 \$

Cueillette à domicile (non commercial mais nécessitant un déplacement du camion ailleurs qu'en bordure de route). Ce montant est facturé en surplus du tarif de base.

- catégorie 5 :

Ferme 105.00 \$ (rattachée à une activité résidentielle)

210.00 \$ (non rattaché à une activité résidentielle)

La tarification résidentielle (210 \$) sera applicable à toute résidence principale ou chalet habitable à l'année indépendamment du temps d'occupation.

Dans le cas de pluralité de taux, ceux-ci sont calculés individuellement (résidence avec salon de coiffure: 210 \$ + 55 \$ = 265 \$) (maison résidentielle et ferme: 105 \$ + 105 \$ = 210.00 \$)

Tous les citoyens, commerces, entreprises ou autres utilisateurs de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues qui acheminent des matières résiduelles ou facturables à l'écocentre de St-Édouard-de-Fabre seront facturés au coût suivant :

- 200 \$ la tonne si les matières ne sont pas triées
- Gratuit si les matières sont triées.

Tous les citoyens, commerces, entreprises ou autres utilisateurs de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues pourront toutefois acheminer un cumulatif de 5 tonnes par année à St-Édouard-de-Fabre sans être facturés. Tout cumulatif dépassant 5 tonnes sera facturé selon les tarifs ci-hauts mentionnés.

La facturation sera établie au coût réel selon le tonnage que la MRC de Témiscamingue fera parvenir à la municipalité de St-Bruno-de-Guigues. Ce montant sera facturé aux utilisateurs

suite à la réception du rapport d'utilisation fournit par la MRC de Témiscamingue périodiquement et sera assimilable au compte de taxes de l'utilisateur.

Advenant le cas où le relais d'écocentre de St-Édouard-de-Fabre amende ses taux, les taux seront automatiquement réajustés par voie de résolution.

ARTICLE 5.

Une compensation pour service d'égout (assainissement des eaux) sera imposée à toutes les unités d'évaluation portées au rôle bénéficiant du service, par logement ou entité indépendante suivant la répartition suivante :

Résidentiel :	135.00 \$ par logement 185.00 \$ maison bi-générationnelle
Commercial :	
- catégorie 1 :	80.00 \$
Dépanneur Boucherie Fruits -légumes Salons coiffure, soins personnels, services	
- catégorie 2 :	110.00 \$
Garages Atelier de débosselage Paquin Clinique vétérinaire Casse-croûte "Entre Guigues-mets" Les pros du plancher	
- catégorie 3 :	215.00 \$
Brasseries Caisse Populaire Automobile Paquin Transport G.G.R.	
- catégorie 4 :	325.00 \$
Hydro-Québec	
- catégorie 5 :	430.00 \$
Maison d'hébergement	

Dans le cas de pluralité de taux, ceux-ci sont calculés individuellement (voir article 4).

ARTICLE 6.

Si le montant du compte de taxes est supérieur à 300.00 \$, le compte peut être payé en trois (3) versements égaux. Le premier versement sera exigible trente (30) jours après l'envoi du compte et le second au plus tard le 15 juin 2016 et le troisième et dernier versement le 15 septembre 2016.

ARTICLE 7.

En ce qui concerne la facturation des taxes de services pour les loyers (égouts, vidanges), une demande de crédit ne pourra être exigée que si le loyer est vacant pour une période de 6 mois ou plus dans l'année. Le crédit sera de 50 % du taux des services applicables.

ARTICLE 8.

Pour les fins du présent règlement, la facturation des services par logement s'applique à toutes les unités de logements indépendantes.

ARTICLE 9.

Pour l'année 2016, la tarification des différents services est établie comme suit :

LOCATION:

Gymnase	: 350 \$	noces, danse, activités diverses
(90' x 50')	: 50 \$	cuisine (en plus du 350 \$ pour la salle)
Remboursement de dépôt	: 100 \$	en cas d'annulation, le dépôt est remboursable si la salle louée à la date prévue
	: 20 \$	soirée, clubs organisés non-résidents
	: 0 \$	soirée, organisme ou autre local (loisir)

Salle municipale (34' x 45')	: 0 \$ réunion organisme local : 30 \$ réunion régionale (soirée) : 40 \$ journée entière, organisme : 80 \$ soirées diverses (soirées des fêtes, party, autres)
Salon funéraire	: 0 \$ décès : pour autres activités, même tarif que salle municipale
Salle Age d'or (Géré par le club)	: 150 \$ membre et non-membre 75 \$ décès (dans le cas où la salle est trop petite, on prend généralement le gymnase et le 75 \$ est payable à la municipalité)
Aréna	: 900 \$ Jour de l'activité, incluant la journée précédente et suivante. jours additionnels: 100 \$/jour Si employés : 25 \$/l'heure
Salle en haut de l'aréna:	175 \$ cuisine et bar inclus 100 \$ période des fêtes
Kiosque de la plage publique	0 \$ gratuit 50 \$ service de l'électricité (1 jour) 70 \$ service de l'électricité (fin de semaine, vendredi au dimanche)
DIVERS:	
Vente de matériel	: coutant
Échafauds	: 2 \$/ section/jour
Niveleuse	: 80 \$/ heure
Camion incendie	: 80 \$/ heure (situation particulière, pas de remplissage de piscines)
Backhoe	: 60 \$/ heure
Citerne	: 60 \$/ heure (situation particulière, pas de remplissage de piscines)
Balai mécanique	: 60 \$/ heure avec homme
Dégeleuse	: 50 \$/ heure avec homme départ du garage
Faucheuse	: 60 \$/ heure avec homme, départ du garage
Sablage	: 30 \$/ (négociable en fonction du temps)
Eau	: 0.02 \$/ gallon
Chaises	: 0.25 \$/ unité
Tables	: 2.00 \$/ unité
Location âge d'or	: 120 \$/ mois (1 440 \$/an) (le club est locataire)

N.B. Ces tarifs peuvent être modifiés par simple résolution.

ARTICLE 10.

Un taux d'intérêts de l'ordre d'un et demi pour-cent (1.5 %) par mois, soit dix-huit pour-cent (18 %) par année sera exigible à tout contribuable n'ayant pas respecté les échéances de ses versements, aussi bien en ce qui concerne la facturation de services (facturation diverse comme location de salles, droit de mutation, etc.) qu'en ce qui concerne les taxes municipales (foncières et services). La date du calcul des intérêts sera celle d'échéance de chaque versement pour les taxes municipales et de 30 jours suivant la date de facturation pour les factures autres que les taxes. De plus, une tarification de 15 \$ sera applicable pour tout paiement fait par chèque avec insuffisance de fonds.

ADOPTÉ lors de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015.

Jean-Yves Lacroix
Maire suppléant

Serge Côté
D.G., Sec.-très.

AVIS DE MOTION : 9 novembre 2015
ADOPTION : 21 décembre 2015
PUBLICATION : 22 décembre 2015
ENTRÉE EN VIGUEUR : 22 décembre 2015

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15-12-02-2 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la présente séance.

Je, Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Yves Lacroix
Maire

Serge Côté
Directeur général

